REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ

Profession urbaniste, depuis 50 ans

MICHEL BARCELO

Envoi de Poste-publication **11,25 $**
N° de convention : 400 33 006

AUTOMNE 2013

plania

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ARCHITECTURE DE PAYSAGE

DESIGN URBAIN

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

ENVIRONNEMENT

RÉCRÉOTOURISME

MOBILITÉ DURABLE

PLANIA.COM

MONTRÉAL QUÉBEC SAGUENAY OTTAWA GATINEAU

FÉLICITATIONS À L'ORDRE POUR 50 ANS DE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISME AU QUÉBEC ET POUR AVOIR RENDU NOTRE PROFESSION INCONTOURNABLE.

CET ACQUIS A PERMIS À PLANIA DE PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DE NOS MILIEUX DE VIE EN CONTRIBUANT, À CE JOUR, À PLUSIEURS MILLIERS DE PROJETS À TRAVERS LE QUÉBEC.

URBANOVA TERREBONNE QUARTIER DE LA SANTÉ MONTRÉAL TECHNOPÔLE ANGUS MONTRÉAL ROUTE DES BELVÉDÈRES MATAPÉDIA PLACE DU CITOYEN SAGUENAY PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL BAIE DE BEAUPORT QUÉBEC PLAN DIRECTEUR DES COMMUNAUTÉS CRIES TROIS-RIVIÈRES SUR SAINT-LAURENT TROIS-RIVIÈRES PLACE CHARLES-LEMOYNE LONGUEUIL PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT CMM PLACE DE LA CITÉ GATINEAU PROLONGEMENT DU MÉTRO DE MONTRÉAL AMT LAC AUX CASTORS MONTRÉAL HORIZON 2067 CCN PARC LAFONTAINE MONTRÉAL CITÉ DES ARTS DU CIRQUE MONTRÉAL SECTEUR DE LA GARE SAINTE-THÉRÈSE SOMMET DE MONTRÉAL SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT PLAN DIRECTEUR DES PARCS ROUYN-NORANDA PARCOURS CÉRÉMONIAL CCNQ TRAMWAY DU PARC AMT MISE EN VALEUR DES PAYSAGES MRC DE MEMPHRÉMAGOG STRATÉGIE RÉGIONALE NUNAVIK AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 MRC DE ROUSSILLON PLAN D'URBANISME SAINTE-AGATHE-DES-MONTS LE VERTENDRE EASTMAN RÉSERVOIR KIAMIKA FERME-NEUVE LA BRIQUETERIE LA PRAIRIE ZONE AÉROPORTUAIRE LONGUEUIL BOULEVARD LAURIER MONT-SAINT-HILAIRE CORRIDOR DE TRANSPORT COLLECTIF DANS L'AXE DU PONT CHAMPLAIN CMM PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE MRC DE ROUSSILLON PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SAINT-DONAT VIEUX-PORT MONTRÉAL REVITALISATION DU VIEUX-SOREL SOREL GARE DE CANDIAC AMT PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT SHAWINIGAN PLAN D'URBANISME BAIE-SAINT-PAUL PIIA HAMPSTEAD POINTE DE LA VOIE MARITIME LONGUEUIL GARE DU TRAIN DE L'EST MASCOUCHE AMÉNAGEMENT DES RUES LOCALES AHUNTSIC-CARTIERVILLE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT SHERBROOKE BOULEVARD DES ALLUMETIÈRES GATINEAU AMÉNAGEMENT DE LA RUE BERNARD MONTRÉAL PLAN

PLACE D'YOUVILLE – Aquarelle sur papier de Michel Barcelo, de format 31 X 41 cm, tirée d'une collection de 134 aquarelles du même auteur qui seront réunies dans un ouvrage à paraître prochainement sous le titre *Les Rues de Montréal*.

Cette vue du côté nord de la Place d'Youville, entre la rue Saint-Nicolas et la Place Royale à Montréal, représente un lieu emblématique des origines de la Nouvelle-France et de l'histoire de Montréal, tout en rappelant que la création de l'Ordre des urbanistes du Québec, en 1963, a été en bonne partie consécutive au combat mené par ses pionniers contre le projet d'une autoroute dans le port adjacent, dont la réalisation aurait compromis l'existence même du Vieux-Montréal (voir l'article d'André Boisvert en page 26). L'aquarelle illustre aussi le résultat des interventions urbanistiques soutenues et de qualité qui ont assuré la préservation et la revitalisation progressive de ce quartier historique.

Michel Barcelo, urbaniste émérite, professeur honoraire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, est un architecte diplômé de l'École d'architecture de Montréal et diplômé en *Civic Design* de l'University of Edinburgh. Il a été tour à tour à l'emploi du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et chercheur en *Computer Graphics* aux universités de Harvard et de New Orleans.

messagesdesdignitaires 5

perspectiveshistoriques

» Les jalons de l'urbanisme au Québec 18
Jacques Trudel, urbaniste

» Consultation publique et urbanisme 21
Raphaël Fischler, urbaniste

» Brève historique du système professionnel québécois 25
Claude Beaulac, directeur général l'OUQ

» L'émergence de l'Ordre des urbanistes du Québec 26
André Boisvert, urbaniste

» La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a 33 ans 32
Marie-Odile Trépanier, urbaniste

» HOMMAGE À JEAN ROUSSEAU (1933-2011)
Plus d'honneur que d'honneurs 35
Marcel Junius, architecte, urbaniste émérite
Jean Cimon, sociologue, urbaniste émérite
Serge Filion, urbaniste émérite
David Belgue, urbaniste

pratiquescontemporaines

» L'expression citoyenne et la pratique de l'urbanisme 42
François Goulet, urbaniste

» ENTREVUE AVEC MICHEL GARIÉPY, URBANISTE
Réflexions sur 50 ans de participation citoyenne 47
Propos recueillis par François Goulet, urbaniste

» Trois défis pour un urbanisme durable au Québec 50
Olivier Riffon et Claude Villeneuve

» L'aménagement du territoire et les Autochtones du Québec 54
André Boisvert, urbaniste

» Une expérience marquante de l'OUQ en coopération internationale 59
Jacques Besner, urbaniste et François Charbonneau

l'urbanismeaufutur

» Le profil idéal de l'urbaniste dans 10 ans 62
RETOUR SUR LES TABLES RONDES DU CONGRÈS 2012 - PENSONS AUTREMENT L'URBANISME
Pénélope Darcy avec la collaboration de Claude Beaulac

» Formation des urbanistes : questions d'avenir 64
LES RESPONSABLES DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES PRENNENT LA PAROLE
Propos recueillis par André Boisvert, urbaniste

» Des étudiants présentent une vision de leur future profession 68
Paul Arsenault, urbaniste

» La Loi sur le patrimoine culturel, nouvelles perspectives 69
Jérôme Hardy, urbaniste

» La ville intelligente 73
Pierre St-Cyr, urbaniste

» Régénérer la richesse des paysages urbains 76
Jean-Claude Marsan, urbaniste émérite

50ansderéalisations

» Écrire l'histoire 1300 mots à la fois 78
Pascal Lacasse, urbaniste

» Qui sont les urbanistes du Québec ? 82
Perrine Lapierre, urbaniste

» 50 projets qui ont marqué 50 années d'urbanisme au Québec 84
Luc Tittley, urbaniste

» Au cœur des villes 86
Clément Demers, urbaniste
Denis Ricard, urbaniste
Nathalie Prud'homme, urbaniste
Luc Tittley, urbaniste
Martin Adam

Nous faisons partie de votre paysage...

Grâce à l'excellence de leurs produits, Fertilec et ses partenaires participent à la qualité de vos paysages et ce, dans la perspective d'un développement durable.

GeoSkin®
Straw & Cotton Plant Material Hydromulch

HYDRACX²

Meilleur paillis hydraulique du marché et meilleure matrice applicable avec les machines adéquates pour l'hydro-ensemencement. Grâce au coton et autres intrants tout en un, rien à rajouter. Colles et colorant inclus.

fertilec
biodiversité

Distributeur le plus complet dans les semences spécialisées pour l'érosion, les engrais, etc. Contribue au Leed Council.

Et de votre quotidien.

permaloc
WORLD'S BEST LANDSCAPE EDGING

Bordures aluminium pour usage professionnel seulement. Le plus grand choix de modèles et couleurs du marché pour pavés unis, terrains de sports, asphalte, jardins, etc.

TerraCast

Choix de pots et vases de prestige de gros formats - 12 à 60 po - faits de polymère résistant et durable. Contribue au Leed Council.

fertilec
biodiversité

T : 1 888 831-1085
F : 1 888 836-1915
www.fertilec.com

50 ans de passion et d'engagement envers la compétence

L'année 2013 marque un jalon symbolique dans le développement de la profession d'urbaniste au Québec. En célébrant le 50e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec, nous célébrons de fait le 50e anniversaire de la reconnaissance légale par l'État québécois de la compétence unique des urbanistes et de la nécessité d'encadrer leur pratique professionnelle.

Depuis sa fondation, c'est essentiellement grâce au travail passionné et à l'engagement bénévole de centaines d'urbanistes que l'OUQ assume sa mission de protection du public et veille à la compétence et à l'intégrité des urbanistes. Je désire ici souligner l'importance de l'engagement bénévole de tous ceux et celles qui ont travaillé et travaillent toujours à mettre en place, à gérer et à améliorer les normes professionnelles et les procédures d'accréditation des urbanistes québécois.

À cet égard, il me faut souligner le haut niveau des standards professionnels auxquels répondent les urbanistes québécois. Pour preuve, les normes et procédures de qualification professionnelle des urbanistes québécois ont servi de modèle et d'étalon à l'Institut canadien des urbanistes et à ses affiliés provinciaux dans le cadre du vaste chantier entrepris en 2007 visant l'harmonisation des nouvelles normes professionnelles en urbanisme à l'échelle canadienne.

C'est toutefois sur le terrain, au quotidien, que les urbanistes ont acquis la confiance et le respect de la population, des élus et des autres professionnels. C'est là qu'ils démontrent chaque jour leur compétence à traiter les enjeux complexes du développement durable du territoire québécois.

On disait des urbanistes qu'ils étaient des idéalistes et des rêveurs. À la blague, on les a même qualifiés de « pelleteurs de nuages ». Aujourd'hui, tous reconnaissent leurs talents de rassembleurs, de communicateurs, de gestionnaires d'équipes multidisciplinaires et de médiateurs.

Visionnaires et tournés vers l'avenir, les urbanistes sont résolument engagés à relever le défi du développement durable du territoire au Québec, car ce dernier fait partie intégrante de notre engagement déontologique. En effet, notre code déontologique dicte que nous devons tenir compte de l'équilibre des milieux humains, socio-économiques et physiques et considérer l'environnement naturel et construit comme une ressource d'intérêt public limitée, fragile et irremplaçable.

Face aux défis que nous serons appelés à relever au cours des cinquante prochaines années, prenons une pause pour célébrer ce cinquantième anniversaire et mesurer le travail accompli par nos prédécesseurs et nous-mêmes au service de nos concitoyens, ici et ailleurs dans le monde.

Préparé dans cet esprit, le présent numéro de la revue *Urbanité* porte un regard sur notre passé, notre actualité et le futur qui s'ouvre à nous. Et, comme le suggère le thème de notre congrès, saurons-nous « civiliser le changement »?

Le président,
Robert Cooke, M.Sc., LL.M, urbaniste

présidents de l'OUQ depuis 1963

Durant ses 50 ans d'existence, l'Ordre a vu se succéder 18 présidents qui ont su apporter leur contribution quant à la valorisation de la pratique professionnelle de l'urbanisme.

1963 à 1966
Jean-Claude La Haye

1966 à 1969
Jacques Simard

1969 à 1970
Benoît Bégin

1971 à 1973
Claude Asselin

1973 à 1978
Benoît Bégin

1978 à 1980
Luc Tittley

1980 à 1983
Paul St-Jacques

1983
Pierre Bélanger

1983 à 1986
Claude Langlois

1986 à 1988
Loraine Tellier-Cohen

1988 à 1990
François Lapointe

1990 à 1992
Bruno Bergeron

1992 à 1998
Serge Filion

1998 à 2000
Jacques Chénier

2000 à 2006
Claude Beaulac

2006 à 2012
Robert Chicoine

2012
André Frenet

2012 à 2014
Robert Cooke

Le Québec recèle plusieurs sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. De la Gaspésie jusqu'en Abitibi, de la frontière sud jusqu'au-delà du 49e parallèle, nous avons d'extraordinaires réserves naturelles, de beaux parcs nationaux, des plans d'eau majestueux, des barrages hydroélectriques impressionnants et combien d'autres trésors! Pour faire ressortir les beautés de nos espaces, pour les préserver, les moderniser et les rendre accessibles sans porter atteinte à leur authenticité ou à leur intégrité, vous êtes là.

Chacune de nos villes, chacun de nos villages et chacune de nos campagnes possèdent des charmes et des attraits qui leur sont propres. Il va sans dire que notre histoire et les valeurs qui nous animent sont inscrites dans ce patrimoine urbain et rural. Où que nous soyons, où que nous regardions, votre action est visible. Votre talent et votre savoir-faire font partie de notre richesse collective.

Il y a 50 ans, l'Ordre des urbanistes du Québec a été créé pour encadrer officiellement votre profession, c'était une première en Amérique et dans la Francophonie. Depuis ce temps, il veille à la consolidation et au rayonnement de vos compétences professionnelles.

L'Ordre vous aide à bien jouer votre rôle dans la gestion des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales, de même que dans la création et le maintien de la vitalité des communautés locales. Au fil des ans, c'est en faisant preuve d'innovation, de souplesse et d'originalité que vous relevez sans cesse de nouveaux défis, en composant, notamment, avec les impératifs de la protection de l'environnement et les principes du développement durable.

Je profite de cet important anniversaire pour vous remercier de contribuer à la fierté des Québécoises et des Québécois. Félicitations, vous accomplissez un travail formidable!

Pauline Marois

Québec

À titre de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, je tenais à souligner les 50 ans d'engagement des urbanistes du Québec envers nos collectivités et la société québécoise. C'est en effet dès 1963 que la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec fut créée, regroupement qui deviendra par la suite l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec. Puis en 1974, l'entrée en vigueur du Code des professions vint réserver le titre d'urbaniste aux membres de l'Ordre et décrire un champ d'exercice professionnel.

Aujourd'hui, l'Ordre des urbanistes compte plus de 1 000 membres exerçant leur profession dans divers domaines, toujours dans le but de contribuer à assurer la qualité de vie des citoyens et l'harmonisation des activités des collectivités. Les interventions de ces professionnels de l'aménagement du territoire et de l'aménagement urbain demeurent souvent méconnues de la part du grand public qui, pourtant, en bénéficie au quotidien. C'est cet apport à notre collectivité que je veux saluer de manière toute particulière en vous témoignant, au nom de notre gouvernement, mon appréciation pour votre contribution à faire de notre environnement un cadre de vie mieux aménagé, adapté aux besoins des citoyens, plus harmonieux et soucieux du développement durable.

Je veux aussi souligner l'engagement des administrateurs et dirigeants de l'Ordre professionnel des urbanistes envers la mission de protection du public, mission première du système professionnel. Par votre action à veiller à ce que les membres de l'Ordre exercent la profession d'urbaniste avec compétence et intégrité, à permettre aux citoyens de bénéficier des droits et des recours offerts par le système professionnel et à rechercher l'excellence dans votre profession, vous contribuez au rayonnement du système professionnel bien au-delà de nos frontières.

À tous et à toutes de belles célébrations à l'occasion de ce 50e anniversaire !

Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice et Procureur général du Québec
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Québec

Voilà maintenant 50 ans que l'Ordre des urbanistes du Québec assure la pérennité des plus hauts standards de qualité et d'éthique auprès de ses membres qui œuvrent majoritairement au sein de nos instances municipales québécoises.

Depuis la toute première Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), adoptée en 1979, la profession d'urbaniste a su s'adapter avec rigueur et ingéniosité aux nombreux changements survenus, qu'ils soient climatiques, techniques ou scientifiques.

Grâce à l'engagement des élus envers les citoyens et à l'apport professionnel des urbanistes, il a été possible de créer des milieux de vie adaptés aux besoins des ménages québécois. Cette vision élaborée en collaboration avec les élus, les citoyens et les urbanistes permet de poser les jalons du développement futur de nos villes et municipalités.

L'entrée en vigueur des plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD) nous a montré à quel point la consultation des citoyens est un élément déterminant pour l'adhésion des acteurs à la réalisation de projets d'envergure. Nous assistons à une nouvelle convergence entre le politique, la société civile et les professionnels et je m'en réjouis.

Nous sommes à un moment charnière où nous devons prioriser des orientations qui permettront au Québec de réaliser un développement digne du 21e siècle. Le gouvernement est déjà engagé sur cette voie. Nous agissons audacieusement, notamment, en proposant de mieux intégrer la planification des transports et de l'aménagement dans la démarche d'élaboration de la prochaine Politique québécoise de mobilité durable. Nous entamons également la révision de la LAU dans cette perspective.

Je salue l'Ordre des urbanistes du Québec pour sa contribution à l'évolution des municipalités ainsi que pour sa vision globale et durable qui nous permet d'aborder avec confiance les défis à venir.

Joyeux anniversaire et salutations distinguées à tous les membres.

Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports

Québec

Pour un élu municipal, aucun autre défi n'est plus stimulant que celui de planifier le développement de son territoire. Les décisions qu'il prend en cette matière transcendent nécessairement toutes les autres, puisque ce sont celles qui laisseront des traces durables sur les milieux et cadres de vie de ses concitoyens. Dans cet esprit, il est le concepteur de l'avenir de sa communauté.

Plus que jamais, les élus municipaux doivent réfléchir à l'aménagement du territoire autrement, parce que le développement durable n'est plus un simple discours, il est devenu un impératif qui doit conditionner l'ensemble de nos décisions.

Comme en témoigne le Livre blanc municipal déposé à l'automne 2012, une vision renouvelée de l'aménagement du territoire au Québec doit nécessairement s'appuyer sur une fiscalité adaptée. Le milieu municipal est à la croisée des chemins. Il invite le gouvernement du Québec à outiller les municipalités afin u'elles puissent penser un développement responsable. J'invite les urbanistes de tout le Québec à joindre le concert de voix qui s'élèvent pour demander des changements profonds dans les relations Québec–Municipalités en procédant aux réformes nécessaires en matière de fiscalité et en dotant le Québec d'une Charte des municipalités.

Nous devrons aussi pouvoir compter sur un cadre législatif accordant une plus grande latitude aux décideurs locaux et s'appuyant sur la participation citoyenne. Une nouvelle *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* devra moderniser le cadre actuel afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

À mon avis, la professionnalisation de l'urbanisme justifie aujourd'hui que l'on formule une telle demande. Depuis cinquante ans, cette discipline a connu une évolution spectaculaire. Les exemples d'aménagement durable sur les territoires du Québec se multiplient, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Si les élus des régions métropolitaines peuvent désormais planifier le développement d'espaces conjuguant la mixité des fonctions résidentielles, commerciales et institutionnelles avec l'implantation des réseaux de transport collectif, c'est parce qu'ils bénéficient de services-conseils d'urbanistes compétents pour l'élaboration de ces ambitieux projets. Si les élus des régions peuvent concevoir un développement respectueux de leur patrimoine naturel, c'est parce qu'ils peuvent avoir recours à une expertise reconnue dans ce domaine.

Vous fêtez vos cinquante ans dans un contexte où le monde municipal prend un virage important. Les défis qui nous attendent sont nombreux. Pour les relever, les élus municipaux et urbanistes devront travailler de concert afin de faire émerger des solutions innovantes. Le cadre législatif devra stimuler cette innovation, non l'étouffer. Unissons nos forces et proposons une nouvelle loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui favorise et encourage les meilleures pratiques d'aménagement durable!

UMQ
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Éric Forest
Président de l'Union des municipalités du Québec

LOUISE LEBLANC

Chers membres de l'Ordre des urbanistes du Québec,

À titre de président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), c'est un réel plaisir pour moi de souligner le 50e anniversaire de votre ordre professionnel : 50 années d'urbanisme professionnel au Québec.

Tout d'abord, je tiens à souligner encore cette année, la remise du Prix Jean-Paul L'Allier qui reconnaît le rôle crucial des élus municipaux en urbanisme. Chaque année, des projets dynamiques et innovateurs voient le jour grâce au leadership et à la vision audacieuse d'élus québécois. Ce prix est donc une occasion unique de mettre sous les projecteurs ces personnes qui repoussent les limites de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

De plus, je tiens à profiter de cet anniversaire pour saluer la qualité et l'importance de la relation que l'Ordre des urbanistes du Québec entretient avec la FQM. Cette relation de proximité a permis la réalisation et l'avancement de grands projets entre autres, en termes d'aménagement du territoire au Québec.

En effet, ce partenariat durable apparaît des plus essentiels puisqu'il est primordial que nos deux organisations continuent d'allier leurs forces afin de poursuivre le travail accompli.

Véritables vecteurs de changement, au cours des années les urbanistes ont su, par leur grand professionnalisme, contribuer de façon concrète au développement du Québec d'aujourd'hui. C'est en effet entre autres grâce à leur travail acharné que le Québec peut maintenant bénéficier de grandes réalisations dans des domaines aussi nombreux que l'environnement, le développement durable, l'aménagement du territoire, les ressources naturelles et le patrimoine.

Bien que beaucoup de travail ait été effectué, plusieurs défis de taille restent à relever notamment avec la très attendue révision de la loi sur l'aménagement et de l'urbanisme (LAU) ainsi que la loi-cadre sur la décentralisation. Plusieurs autres projets tels qu'une possible politique sur la mobilité durable, le renouvellement de la politique nationale de la ruralité et la création d'une commission sur les enjeux énergétiques sont aussi présentement sur la table.

Tous ces projets auront certainement des impacts directs et provoqueront d'importants changements en matière d'aménagement du territoire au cours des prochaines années. La FQM compte donc sur le professionnalisme et l'expérience des urbanistes du Québec pour mener à bien ces nouveaux projets de façon à continuer à améliorer la qualité de la vitalité des territoires québécois.

L'urbanisme représente un secteur des plus importants et en constante évolution. Le rôle qu'occupe l'Ordre des urbanistes du Québec est donc, sans contredit, un rôle phare dans le développement du Québec de demain.

À tous, chers membres de l'Ordre, je vous souhaite un très joyeux 50e anniversaire.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Bernard Généreux
Président
Fédération québécoise des municipalités

message du président de l'Office des professions

Les urbanistes québécois soulignent avec fierté 50 années d'engagement envers les citoyens et les collectivités dans une perspective de protection du public. Présents au sein de nombreux organismes publics et d'entreprises privées, tant sur le plan local que régional, les Québécois et les Québécoises peuvent bénéficier des services compétents de plus de 1 000 urbanistes exerçant leur profession dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, l'environnement et le développement durable, les transports et les déplacements ainsi que dans le domaine de l'urbanisme municipal.

Je salue le travail accompli, au fil de ces cinq décennies, par tous ceux et celles qui se sont impliqués au sein des différentes instances, d'abord la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, devenue par la suite l'Ordre des urbanistes du Québec.

Les membres de l'Office des professions se joignent à moi pour vous féliciter tous et toutes, pour ces 50 ans de vie professionnelle des urbanistes du Québec, pour votre engagement et votre dynamisme à servir le public et à développer l'excellence de votre profession.

Jean Paul Dutrisac
Président

Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec, qui regroupe les 44 ordres professionnels, est fier de souligner le 50e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec. À titre de président du CIQ, je souhaite à l'Ordre et à ses quelque 1300 membres et stagiaires un bon anniversaire.

Protéger le public est un mandat exigeant. L'Ordre des urbanistes relève chaque jour ce défi et c'est pourquoi la population du Québec peut compter sur des professionnels de l'urbanisme compétents et responsables qui, à l'instar des 360 000 autres professionnels, contribuent au progrès de la société québécoise.

Je suis convaincu que cette contribution des urbanistes québécois tient largement au fait que la profession d'urbaniste est la première à être réglementée au Canada.

Notre environnement se transforme. Les attentes des citoyens en matière d'éthique, la mondialisation, les nouvelles technologies sont autant de défis qui interpellent les 360 000 professionnels et les ordres qui les encadrent. Ensemble, relevons ces défis afin d'accroître la confiance du public à notre égard.

Le président,
François Renauld, FCPA, FCMA, IAS.A

Conseil interprofessionnel du Québec

intelauto
LA FAÇON FUTÉE DE ROULER ET D'ÉCONOMISER

1 BRANCHEZ
2 CONDUISEZ
3 ÉCONOMISEZ
JUSQU'À 25 %

Ordre des Urbanistes du Québec

IntelautoMC est un programme d'assurance basé sur l'usage, **sans frais**, qui vous permet d'**économiser jusqu'à 25 %** sur votre assurance auto !

Commencez à économiser ! **Visitez intelauto.ca** 1 855 801-8830

laPersonnelle
Assureur de groupe auto et habitation

La bonne combinaison.

Certaines conditions s'appliquent. Intelauto est souscrit auprès de La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et auprès de La Personnelle, compagnie d'assurances en Ontario. MC Intelauto est une marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisée avec permission par La Personnelle, assurances générales inc. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances en Ontario. Intelauto est offert aux résidents de l'Ontario et du Québec seulement.

Un bel exemple d'organisation professionnelle

Nouveau membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis début 2012, grâce à l'ARM* que nous avons signé ensemble à Montréal en octobre 2010, j'ai ainsi la chance de recevoir la même information que vous par les courriels que l'Ordre m'adresse presque quotidiennement, et par votre (notre) belle revue *Urbanité*, dans laquelle je suis aujourd'hui invité à m'exprimer.

Alors, bien évidemment, et à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OUQ, j'ai envie de répondre à cette invitation par des compliments, car j'y constate au fil des jours une forte et extrêmement utile organisation.

Forte, parce qu'elle permet à notre métier d'urbaniste de rayonner dans tous les lieux où ce métier s'exerce ou devrait s'exercer. Le choix d'organisation que vous avez fait il y a maintenant 50 ans est indiscutablement le bon choix. Il a positionné le métier d'urbaniste au rang de la plupart des autres métiers connus, reconnus et organisés. Il a ainsi permis aux urbanistes québécois de devenir les partenaires naturels des autres acteurs de l'aménagement, élus et citoyens. Il a érigé la protection du public au rang premier de vos règles de conduite, plaçant ainsi l'urbaniste en responsabilité vis-à-vis de l'intérêt général. Il vous permet aujourd'hui de contribuer aux réflexions nécessaires pour accompagner les mutations, de plus en plus rapides, dans tous les domaines.

C'est ainsi que votre prochain Congrès ouvrira ses débats sur l'avenir des municipalités et leur fonctionnement démocratique. La question du rôle et de la place de l'urbaniste y est déterminante. Et c'est aussi ce que nous avons tenté de clarifier en France dans le cadre d'une charte que nous avons signée récemment avec l'association des maires de France. Peut-être une piste de travail pour vous aussi avec l'union des municipalités du Québec?

Extrêmement utile, car le développement durable des villes et des campagnes ne peut désormais plus se passer de compétences avérées en matière de planification et d'aménagement des territoires. Et pour cela, il faut des urbanistes bien formés, bien expérimentés et bien identifiés. Les sujets de fond que vous abordez aujourd'hui, sans tabous, sur l'état des villes dans le monde et sur l'accélération des déséquilibres à toutes les échelles des territoires, situent l'urbaniste à un niveau de réflexion qui rend sa position incontournable.

Trop d'erreurs ont été commises dans le passé par un déficit d'anticipation dans la transformation et dans la gestion des territoires. Parler aujourd'hui de développement durable c'est bien, mais le penser et le structurer c'est mieux. Et c'est bien le sens premier de l'urbanisme, une discipline devenue essentielle dans de nombreux domaines, pour civiliser le changement comme vous le dites si bien.

Bravo donc pour tout ce chemin parcouru! L'exemple québécois n'a pas fini d'inspirer nos réflexions en France et plus généralement en Europe en vue d'y harmoniser nos approches et nos organisations pour faire mieux exister ce généreux métier d'urbaniste que vous accompagnez si bien.

Louis Canizarès
Président de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes
Urbaniste OPQU et membre de l'OUQ

** Arrangement de Reconnaissance Mutuelle des qualifications d'urbanistes.*

Le 50e anniversaire de fondation de l'Ordre des urbanistes du Québec est une occasion unique de passer en revue les réalisations et l'apport de la profession aux collectivités québécoises. Il ne fait aucun doute que nos membres misent sur nos instituts professionnels pour créer un sentiment d'appartenance envers la profession et offrir des occasions de se familiariser avec les meilleures pratiques et les enjeux émergents en urbanisme.

Pour ma part, je continue d'éprouver une grande satisfaction dans mon travail à titre d'urbaniste principal pour le centre-ville de Vancouver et de professeur auxiliaire en politiques d'urbanisme à l'école d'urbanisme de l'Université de Vancouver. Cette semaine, j'ai eu l'occasion de m'adresser à un groupe d'étudiants qui amorçaient leur première année d'études en urbanisme. Il est très agréable de constater le solide engagement des jeunes urbanistes qui sera garant d'un avenir meilleur pour tous.

En qualité de président de l'ICU, je serai à l'affût des occasions de collaboration entre nos ordres professionnels. Nous avons en partage l'engagement à appuyer nos membres et à faire progresser l'exercice de la profession.

Au nom du conseil de l'ICU, et de nos 7 500 membres de partout au pays, je vous souhaite un congrès fructueux. Au plaisir de vous retrouver à Montréal.

CANADIAN INSTITUTE OF PLANNERS / INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Michael Gordon
Président de l'Institut canadien des urbanistes

exp.

exp.com
+1.800.567.6927

architecture du paysage • design de l'environnement • design et aménagement urbain • développements domiciliaires • intégration architecturale • revitalisation urbaine • réglementation • urbanisme • études patrimoniales aménagements d'écoquartiers

Nous collaborons avec nos clients afin d'atteindre les objectifs de projet à toutes les étapes de la planification, de la conception et de la mise en œuvre.

DRUMMONDVILLE • GATINEAU • GRANBY • LÉVIS • QUÉBEC
SHERBROOKE • VICTORIAVILLE

VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

RETISSER LA VILLE

[Ré]articuler urbanisation, densification et transport en commun

2 PUBLICATIONS

1 **POUR OUTILLER LE QUÉBEC**

Vivre en Ville propose huit pierres d'assise afin de retisser la ville. Un ouvrage solidement appuyer sur les meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs.

2 **POUR INSPIRER LE QUÉBEC**

À la suite de missions de recherche, Vivre en Ville dresse le portrait de cinq expériences de quartiers conçus selon les principes du TOD. Des résultats riches en apprentissages.

CONTACTEZ-NOUS

Conférences, ateliers de mise en oeuvre, ateliers de formation.

SUR MESURE

Pour plus d'information

vivreenville.org/retisser-la-ville | louise.levac@vivreenville.org

Perspectives **historiques**

CCNQ, PAUL DIONNE

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

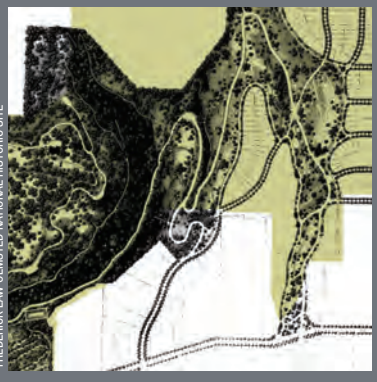

FREDERICK LAW OLMSTED NATIONAL HISTORIC SITE

Les jalons de l'urbanisme au Québec

L'histoire de l'urbanisme québécois n'est pas écrite. On peut toutefois reconnaître, dans l'évolution de nos pratiques d'aménagement, de nombreuses correspondances avec les tendances communes aux pays industrialisés. Il nous a paru utile, en ce 50e anniversaire de notre ordre professionnel, d'en proposer un survol sélectif. Sans prétendre à la rigueur qu'aurait le travail d'un historien, ce choix vise plus modestement à attirer l'attention sur cette dimension de notre histoire nationale. Peut-être inspirera-t-il à certains le goût d'aller plus loin.

» **JACQUES TRUDEL,** urbaniste

En remontant quelques siècles, il n'est évidemment pas question d'y trouver de « purs urbanistes ». C'est plutôt sous l'angle des pratiques et des résultats qu'il s'agit d'observer, quels qu'en soient les auteurs, les gestes ayant marqué durablement l'aménagement du territoire. En somme, la question est de savoir quels types d'actions ont exercé la plus grande influence sur l'implantation progressive des établissements humains en territoire québécois.

Les principaux types d'interventions « urbanistiques avant la lettre » qu'il y a lieu de considérer sont multiples et leurs auteurs sont rarement identifiés : dispositions réglementaires diverses, plans d'aménagement et de design urbain localisés, planification d'établissements à plus grande échelle, projets structurants d'une certaine ampleur découlant de stratégies d'acteurs sectoriels (comme les entreprises de transport). Tentons de les reconnaître dans les sources disponibles, selon les grandes étapes historiques qu'ont été le Régime français, le Régime britannique, la Révolution industrielle et le début de la modernité, soit au cours des trois siècles qui ont précédé l'institutionnalisation de l'urbanisme contemporain[1].

Frontenac ou Dollier de Casson, premier « urbaniste »?

Dans son ouvrage documentaire *La Nouvelle-France par les textes*[2], l'historien Marcel Trudel consacre un chapitre à « L'urbanisme », dans lequel il mentionne en premier lieu le texte d'une réglementation promulguée en 1673 par le gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac. S'agirait-il de la première intervention urbanistique personnalisée en sol québécois? Malgré sa facture d'abord normative, ce document, comprenant trente et un articles, est remarquable par la vision d'aménagement qui le rapproche d'un énoncé d'orientations.

À peu près au même moment, à Montréal, François Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens de Montréal, et de ce fait seigneur de l'île, entreprend de tracer les neuf premières rues de la ville naissante. Selon Marsan,[3] « [ce plan] *peut être considéré comme l'un des premiers plans d'urbanisme dont il soit fait mention dans l'histoire du Canada* ».

Doit-on considérer que ces deux gestes fondateurs auraient été précédés, en 1665, par la tentative de l'intendant Talon d'établir près de Québec des villages groupés selon une forme cadastrale radioconcentrique autour d'un trait-carré, dont Charlesbourg conserve les traces? Ce fut en réalité un échec; peu apprécié par les habitants, le modèle ne s'est aucunement imposé. Peut-être typique des projets utopiques, cet essai malheureux est loin d'avoir eu l'importance des gestes précités, qu'on ne saurait d'ailleurs facilement départager, témoignant chacun de dimensions majeures de notre discipline.

De cette époque date aussi l'instauration du cadastre seigneurial créant des terres étroites et profondes, perpendiculaires aux cours d'eau, le système des « côtes », puis des rangs qui ont perduré. Ce principe, qui découlait d'abord des contraintes d'occupation liées au transport par voie d'eau, a sans doute exercé l'influence la plus déterminante sur l'occupation du territoire québécois. À Montréal, ce même principe adapté aux terres de l'île a établi les bases d'un plan qui allait structurer le développement de la ville et dont les lignes essentielles sont encore largement reconnaissables aujourd'hui.

Dans le contexte absolutiste de l'époque, l'administration locale demeure entre les mains de hauts fonctionnaires, du gouverneur, de l'intendant et du grand voyer. Ce dernier jouera un rôle clé dans l'établissement des premières voies de communication terrestre qui structureront le territoire (le « Chemin du Roy »). Pour le reste, ce sont surtout les ordonnances des intendants successifs qui ont représenté l'encadrement minimal de l'occupation typique de l'époque – périmètre de la ville, largeur des rues, règles élémentaires de construction – comme l'illustre l'exemple des règlements à observer dans la construction des maisons à Montréal, établis par l'intendant Dupuy le 7 juin 1727[4].

Sous la commande des nouveaux maîtres politiques et économiques

Changement de régime, changement d'influence, il n'est pas surprenant de trouver chez les nouveaux maîtres du territoire l'ambition de retrouver les modèles familiers de structuration de l'espace, en particulier dans les lieux urbains en émergence qui sont aussi les lieux du pouvoir. La tradition britannique se reflétera dans l'architecture comme dans les espaces publics, notamment les fameux squares, instaurant des formes d'architecture et d'organisation dont les multiples témoignages perdureront jusqu'à nos jours et marqueront fortement nos paysages urbains.

1 Plusieurs passages du présent article s'inspirent librement de la thèse de doctorat de notre collègue André Boisvert, intitulée *Étude comparative des pratiques d'aménagement du territoire aux Pays-Bas et au Québec*, qu'on peut retrouver à l'adresse Web suivante : http://repository.ubn.ru.nl/bitstream/2066/83171/1/83171.pdf

2 Marcel TRUDEL, *La Nouvelle-France par les textes. Les Cadres de vie*, Éditions Hurtubise inc., 2003.

3 Jean Claude MARSAN, *Montréal en évolution. Historique du développement de l'architecture et de l'environnement montréalais*. Éditions du Méridien, 1994, p. 66.

4 E.-Z. MASSICOTTE, *Répertoire des arrêts, édits, mandements, ordonnances et règlements conservés dans les archives du Palais de justice de Montréal, 1640-1760*. G. Ducharme, libraire éditeur, 1919.

Le Parlement issu de l'Acte constitutionnel de 1791 établira en 1799 les pouvoirs qui permettront d'ordonnancer le développement de Québec et de Montréal, autorisant notamment « *la nomination d'un inspecteur chargé de dresser les plans de la ville et de ses abords, d'ouvrir des rues spacieuses et de réserver des terres en vue de l'aménagement de squares publics* »[5]. S'appuyant sur ces nouveaux pouvoirs, le « Plan des commissaires » (James McGill, John Richardson et J.-M. Mondelet) jouera un rôle clé à Montréal dès 1801, structurant de manière forte l'espace public urbain : esplanade le long du fleuve, rues principales, lieux et édifices publics. Les installations portuaires commenceront dès lors à former un réseau qui assurera les déplacements associés au commerce comme aux loisirs réservés aux élites. Hors des villes, l'occupation du territoire rural se poursuivra largement selon les modèles hérités de l'ancien régime seigneurial, parallèlement à l'implantation de cantons relevant d'une autre tradition.

La période comprise entre 1840 et 1870 est celle de l'organisation de l'administration municipale, accompagnée d'une révolution dans le domaine des transports durant laquelle sont rapidement jetées les bases de l'infrastructure industrielle. L'aménagement du canal de Lachine et la construction du pont Victoria font de Montréal et de son port un nœud de transport maritime et ferroviaire ainsi qu'un centre industriel majeur à l'échelle du nord-est du continent. La conjonction du port de Montréal et du canal de Lachine donna lieu à un vaste complexe industriel. Comme le dit Blanchard, « *Sur une longueur d'à peu près 27 km de front d'eau, l'industrie ne relâche guère son étreinte; c'est dire le prix qu'elle attache à la proximité de la voie navigable* »[6].

L'aspiration à l'urbanisme émerge de la Révolution industrielle

Très rapidement, les exigences de la nouvelle ère industrielle structurent l'ensemble de l'espace urbain. Les entrepreneurs des nouveaux modes de transport deviennent les « définisseurs » des formes d'urbanisation. Les compa – gnies ferroviaires établissent leurs

5 Jean Claude MARSAN, *op. cit.*, p. 135.
6 Raoul BLANCHARD, *Montréal, esquisse de géographie urbaine*. Édition préparée et présentée par Gilles Sénécal, VLB, 1992, p. 186.

FÉLICITATIONS À L'OUQ POUR SON
50e ANNIVERSAIRE!

NOUS SOMMES FIERS DE CONTRIBUER À L'ESSOR DE LA PRATIQUE EN URBANISME AU QUÉBEC.

DESIGN URBAIN | URBANISME
ARCHITECTURE DE PAYSAGE
ARCHITECTURE
DEVELOPPEMENT DURABLE
PLANIFICATION STRATÉGIQUE
RÉCRÉOTOURISME | ÉCOMOBILITÉ
PLANIFICATION DES TRANSPORTS

GROUPEIBI-CHBA.COM | GROUPEIBIDAA.COM

GROUPE IBI | CHBA | DAA

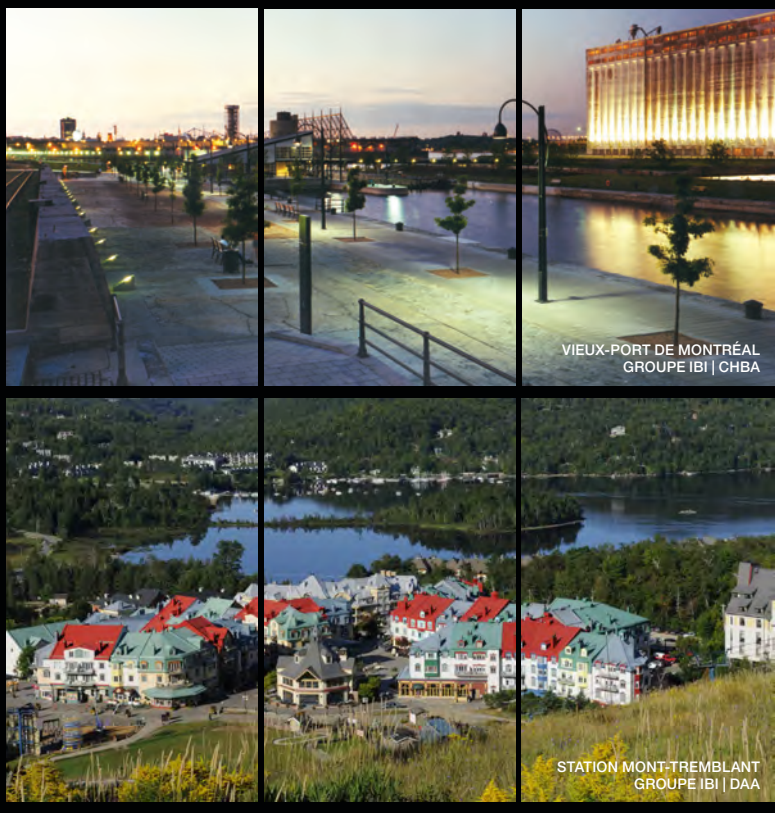
VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
GROUPE IBI | CHBA

STATION MONT-TREMBLANT
GROUPE IBI | DAA

réseaux concurrents où bon leur semble pour en assurer la rentabilité. À titre d'exemple, la gare Viger, par laquelle l'un des réseaux souhaitait s'approcher du centre de Montréal par l'est, avait d'abord été prévue au marché Bonsecours, ce qui, n'eût été la résistance des habitants, aurait conduit à la démolition de l'emblématique chapelle voisine[7]; premier exemple peut-être d'une contestation populaire réussie ! En parallèle, l'industrie commande l'établissement des agglomérations résidentielles ouvrières s'installant à proximité des voies ferrées. Les tramways, eux aussi promus par l'initiative privée, structurent les axes urbains et y relient les noyaux périphériques. En cela, aucune planification autre que sectorielle. Les transports sont aux commandes et l'industrie a priorité. Les premiers établissements planifiés seront le fait d'entreprises ferroviaires (Ville Mont-Royal) et industrielles (Shawinigan Falls, Témiscaming, Arvida).

Les pouvoirs municipaux sont à la remorque des promoteurs qui, notamment, n'hésitent pas à créer des gouffres financiers, endettant les municipalités pour financer les infrastructures, ce qui conduit à des fusions imposées. Le zonage hiérarchique importé des États-Unis, idéalisant et isolant la maison unifamiliale, privilégie les quartiers riches, mais offre peu de protection aux ouvriers qui doivent cohabiter avec l'industrie. Cette dernière catégorie de zonage fourre-tout subsistera longtemps, et le mélange d'occupation qu'elle a laissé dans certains quartiers retrouve aujourd'hui un certain attrait multifonctionnel.

Le début du 20e siècle se présente au Québec comme ailleurs sous un jour à la fois marqué par l'engouement pour le progrès industriel et les graves problèmes urbains engendrés par cette même croissance industrielle. Les élites du temps n'y sont pas insensibles et la prise de conscience de l'urbanisme comme voie nécessaire d'organisation du développement y apparaît à peu près au même moment. En témoigne, entre autres, le « Plan des architectes » mis de l'avant par l'Association des architectes de la province de Québec en 1909, inspiré du fameux plan de Chicago proposé par Burnham la même année. Ce plan, comme plusieurs autres interventions plus ponctuelles en matière d'aménagement urbain, manifeste le rôle prépondérant que jouent à cette époque les architectes, anglophones et francophones, dans l'introduction des préoccupations urbanistiques à Montréal, parmi lesquels ressort particulièrement la personnalité de l'architecte Percy Erskine Nobbs[8].

L'événement très particulier que constitue la parution d'un numéro spécial de la Revue municipale sur l'urbanisme en 1927, sur l'initiative de la commission d'urbanisme de la Ligue de progrès civique de Montréal, animée par Nobbs, est remarquable surtout en ce qu'il reflète le bouillonnement des idées qui y ont conduit. On y voit que les élites québécoises du temps, des milieux tant professionnels que d'affaires sont conscientes et bien informées à la fois des enjeux de l'urbanisation issue de la révolution industrielle et des solutions qui apparaissent alors dans les nouvelles sociétés urbaines.

Cependant, l'influence états-unienne proche, fortement marquée par l'idéologie du laisser-faire, prédomine en matière d'organisation municipale; c'est sans doute elle qui inspire la formule mise de l'avant d'une « Commission municipale » qui aurait pour mission de planifier le développement de l'île. Cette instance est vue alors comme une créature extrapolitique, financée par les municipalités, mais échappant à leur pouvoir de décision, la prétention étant d'assurer une planification placée au dessus des intérêts locaux et peu contraignante pour les instigateurs du développement, à l'image des plans indicatifs qui prévalaient outre-frontière. Que cette proposition ait fait long feu à l'époque ne devrait pas surprendre. Le « bon ententisme » qu'elle manifeste n'aura pas survécu au clivage des inté - rêts et des cultures qui marque inévitablement la politique réelle du temps.

L'urbanisme québécois aujourd'hui, une pratique bien structurée

Il importe toutefois, malgré les délais encourus par la suite, de relativiser la résistance que la société québécoise aurait opposée à la structuration de l'urbanisme. Qu'on ait tardé à adopter un encadrement législatif n'est aucunement exceptionnel; bien au contraire, la législation québécoise est d'emblée devenue l'une des plus avancées du continent. Qu'un Jean Drapeau, par exemple, encouragé en cela par certains courants urbanistiques de l'époque, ait résisté à l'imposition à Montréal de l'obligation d'adopter un plan d'urbanisme et que les réticences au regroupement des territoires métropolitains, à Montréal comme à Québec, ait longtemps retardé l'adoption de plans d'aménagement et de développement régional, tout cela fait partie de tensions qui ont en leur temps divisé la société québécoise.

« Qu'on ait tardé à adopter un encadrement législatif n'est aucunement exceptionnel; bien au contraire, la législation québécoise est d'emblée devenue l'une des plus avancées du continent. [...] »

Pour autant, les lois et les instruments d'urbanisme dont le Québec s'est finalement doté n'ont rien à envier à ceux de la plupart des pays. Qui plus est, le modèle québécois d'urbanisation s'avère aujourd'hui plus adéquat qu'ailleurs en Amérique du Nord, en regard des préoccupations environnementales du monde actuel. Les grands enjeux auxquels la société québécoise est maintenant confrontée sont universels; nous avons tout ce qu'il faut pour y faire face et occuper d'emblée, dans ce domaine comme dans bien d'autres, la place qui nous revient.

7 Relaté par E.-Z. Massicotte, dans « Quelques rues et faubourgs du vieux Montréal », *Les Cahiers des Dix*, N° 1, 1936, p. 110.
8 Voir notamment : France VANLEATHEM, « Embellir ou moderniser la ville », *Montréal métropole, 1880-1930*, Centre canadien d'architecture et Boréal, 1998.

Consultation publique et urbanisme

Démocratie et urbanisme sont des sujets connexes. Depuis l'antiquité, la *polis* est le berceau de la démocratie; la citoyenneté est ancrée dans l'autarcie urbaine. Aujourd'hui, les processus de prise de décision sont un enjeu central de l'urbanisme, et l'urbanisme est un enjeu central de la politique municipale. Le présent article examine le lien historique entre la consultation publique et l'urbanisme, donc entre la constitution de la démocratie et la construction des villes, de façon à mieux comprendre l'évolution de la participation citoyenne à l'urbanisme et ses enjeux actuels[1].

» **RAPHAËL FISCHLER,** urbaniste

Pour situer la consultation publique dans une perspective historique, il faut aussi la situer dans le contexte politique du gouvernement municipal. Ce niveau de gouvernement a deux caractéristiques importantes. La première est la proximité entre les élus et les citoyens. Cette proximité varie selon l'échelle, mais en général, le gouvernement municipal est proche du citoyen et lui donne une prise relativement directe sur la définition et la résolution des problèmes de la communauté. La deuxième caractéristique est le fait que le territoire, le foncier, est l'atout majeur d'une ville. La gestion de l'usage du sol est son principal moyen d'action pour assurer sa santé fiscale, son développement économique et même son bien-être social. Ces deux caractéristiques expliquent une bonne partie des constats que l'on peut faire quand on observe l'histoire de l'urbanisme moderne.

Retour sur l'histoire de la participation publique[2]

Quand on étudie l'histoire de l'urbanisme, on peut se sentir satisfait des progrès de la participation publique au cours des dernières décennies. En particulier, on serait tenté de penser que nous sommes passés d'un état où l'expert avait beaucoup de pouvoir et le citoyen très peu, à un état où le rapport de pouvoir est renversé. Cette perception est partielle et peu précise. Car si on étudie l'urbanisme en Amérique du Nord à ses débuts, au 19e siècle et au commencement du 20e siècle, on s'aperçoit que certains citoyens sont très actifs, d'abord en tant que promoteurs de l'urbanisme comme fonction municipale, et ensuite en tant que parties prenantes dans des dossiers spécifiques.

L'avènement de l'urbanisme est le produit d'un mouvement social de réforme politique et institutionnelle, porté par divers acteurs, issu essentiellement des classes supérieures, du patronat et des professions. À Chicago, c'est le Commercial Club qui commande à Daniel Burnham et ses collègues la rédaction du *Plan of Chicago* de 1909, que de nombreux historiens voient comme le premier plan d'urbanisme moderne en Amérique du Nord. À Montréal, ce sont aussi les élites d'affaires et les élites professionnelles qui promeuvent l'embellissement de la ville et l'amélioration de ses équipements. En cette même année de 1909, elles fondent la Ligue du Progrès civique (City Improvement League) et proposent l'adoption d'un plan d'urbanisme pour la ville.

L'implication des gens d'affaires et des réformateurs dans l'urbanisme d'avant la Seconde Guerre mondiale ne doit pas étonner : c'est la société civile, bien plus que le gouvernement, qui a les moyens financiers et surtout intellectuels de produire des études spécialisées. C'est elle qui a accès à cette nouvelle classe d'experts indépendants, l'expert-conseil, qui avise les gouvernements et

1 Cet article reprend des éléments d'une conférence présentée lors du colloque « Ma ville ma voix », organisé à l'occasion du dixième anniversaire de l'Office de consultation publique de Montréal, le 25 octobre 2012.
2 Dans les passages qui suivent, l'auteur utilise les termes « consultation » et « participation » de manière interchangeable, bien qu'ils n'aient pas exactement la même signification; il reviendra plus loin sur cette différence.

les promoteurs. Cette classe d'experts ne s'ouvrira véritablement aux classes moyennes et ne trouvera le chemin des services municipaux que vers le milieu du vingtième siècle. Ce n'est qu'en 1941 que Montréal se dote d'un service de l'urbanisme.

Si l'homme d'affaires réformateur est la première figure du citoyen impliqué dans l'urbanisme à ses débuts, la seconde figure est celle du propriétaire foncier. Souvenons-nous que l'urbanisme moderne, dès ses débuts au 19e siècle, se déploie dans un contexte de libéralisme économique. Il est façonné dans un champ de tension entre le pouvoir de l'État et celui de la bourgeoisie, entre le désir de contrôle et la liberté d'entreprendre et d'acquérir. Encore aujourd'hui, l'enjeu politique central de l'urbanisme est l'équilibre entre le pouvoir public et la liberté individuelle. Au 19e siècle, la question de la liberté individuelle se pose d'abord et avant tout comme une question de droit à la propriété, du droit de jouir et de disposer de sa propriété.

Dès le milieu du 19e siècle, les grandes villes doivent préparer un plan de leurs rues et de leurs places publiques. Mais elles doivent faire preuve de modestie et de prudence dans cet exercice et permettre aux propriétaires de donner leur avis sur ce plan; elles doivent leur donner la possibilité, en particulier, de s'opposer à toute atteinte à la valeur d'usage ou la valeur d'échange de leur propriété et de demander des accommodements pour atteindre un meilleur équilibre entre bien public et bien privé.

Modestie et prudence sont aussi de mise dans l'adoption des premiers règlements sur l'utilisation du sol. Ces règlements ont d'abord pour but de réduire les dangers et nuisances produits par certaines activités industrielles et commerciales. Les tanneries, par exemple, sont proscrites dans certaines municipalités ou dans certaines parties de leur territoire. Les tavernes ne sont pas exclues, mais pour qu'elles soient admises, les propriétaires locaux doivent être consultés et doivent donner leur approbation. Cette forme de consultation publique se retrouve dans divers types de règlements. En fait, pendant de nombreuses années, et dans une certaine mesure jusqu'à maintenant, l'urbanisme est un service municipal rendu sur demande. La participation du public est donc une partie intégrante de l'urbanisme dès ses débuts, mais ce ne sont pas tous les citoyens qui sont impliqués. Ce sont en général les membres des élites et les propriétaires.

Après un siècle de consultation publique fortement influencée par la classe sociale, le véritable enjeu de la consultation publique à partir des années 1960, et encore aujourd'hui, est celui de la démocratisation de la participation du public. La question n'est pas de savoir si des citoyens contribuent à la prise de décision au niveau municipal, ils l'ont

NOTARIUS
Au service des professionnels

L'évolution de votre
SIGNATURE

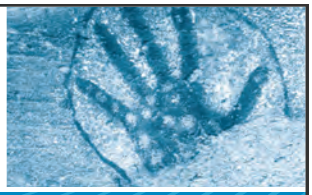

LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DE NOTARIUS :
POUR UNE VILLE SANS PAPIER!

Signez numériquement vos documents et vos plans d'urbaniste et passez de l'impression et l'archivage de documents papier à une authentification et une archive numérique!

Pour une présentation en ligne ou en personne de notre Trousse de signature numérique, appelez-nous au 1 888 588-0011.

www.notarius.com/OUQ

Ordre des Urbanistes du Québec

toujours fait. La question est plutôt de savoir quels citoyens et combien de citoyens le font et comment ils le font.

La consultation publique institutionnalisée

Les premières grandes avancées en matière de consultation publique, dans les années 1970, sont celles qui permettent au public de s'exprimer sur les impacts environnementaux de projets publics. Aux États-Unis, ces années voient l'instauration des premières lois sur les études d'impacts environnementaux. Au Québec, elles voient la naissance du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui instaura un modèle de consultation en deux temps, avec des séances d'information suivies de séances de consultation à proprement parler. Ce modèle inspirera notamment les modalités de fonctionnement du Bureau de consultation de Montréal (BCM), créé en 1989, puis de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), remis sur pied en 2002.

L'OCPM a pour mandat de consulter les citoyens quand la Ville projette de réviser son plan d'urbanisme et lorsqu'elle entend approuver un projet relevant de l'article 89 de la Charte, soit un projet qui n'est pas soumis aux règlements d'urbanisme existants et qui ne peut faire l'objet d'un référendum. La Charte lui donne aussi le mandat de tenir des audiences publiques « *sur tout projet désigné par le Conseil ou le Comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre* »[3]. On voit que l'Office est obligatoirement saisi de dossiers qui concernent l'urbanisme, mais n'est que potentiellement saisi de dossiers qui concernent d'autres domaines. Pourquoi?

L'histoire nous permet de répondre à cette question. Le cœur de la politique municipale, c'est la gestion de l'usage des sols, donc l'urbanisme. Et le cœur politique de l'urbanisme, c'est la gestion de la tension entre bien public et bien privé. Si nous avons des exigences légales en matière d'urbanisme et d'aménagement, et non dans d'autres domaines, c'est à cause du statut tout particulier de l'usage du sol dans la politique municipale.

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Séance d'information de la consultation publique sur le projet de développement de la Maison de Radio-Canada en 2008

Le mandat officiel de l'OCPM dit aussi que le Comité exécutif ou le Conseil peut lui confier tout projet qu'il désire soumettre à la consultation publique. Par exemple, en 2011, l'Opération Carte Blanche a impliqué l'Office dans la préparation des célébrations du 375e anniversaire de Montréal et en 2012, la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal a consacré l'OCPM comme instrument de la politique sur le droit d'initiative. Ces exemples montrent que la consultation publique s'étend de plus en plus à des domaines en dehors du champ de l'urbanisme et touche des questions au-delà de l'usage du sol et de la valeur du foncier.

De la consultation à la participation

Alors que d'autres champs s'ouvrent à la consultation publique, les urbanistes ont pour leur part davantage recours à la participation publique dans leur pratique professionnelle. En particulier, ils essaient de donner un rôle proactif, plutôt que réactif, à la population. Cet effort prend sa source dans les mouvements sociaux des années 1960, période de mobilisation communautaire et de politiques d'équité sociale. Mais l'expérience sur le terrain démontre que la démocratie participative est bien plus facile en théorie qu'en pratique.

En 1965, dans son analyse politique de l'urbanisme dans la région métropolitaine de Minneapolis – St. Paul, Alan Altschuler identifie le dilemme qui est au cœur de la participation du public à la prise de décision en urbanisme[4]. Alors que cette participation est particulièrement importante, en théorie, dans les premières étapes du processus de prise de décision, là où l'on définit les enjeux et les orientations, elle a lieu, en pratique, surtout dans les dernières phases du processus, là où la mise en œuvre rend tangibles les effets sur le cadre de vie matérielle des gens. La première motivation des citoyens qui s'engagent dans un processus participatif est la défense de leur qualité de vie et de la valeur de leur propriété. Il est plus facile de mobiliser la population en parlant des impacts matériels d'un projet qu'en les entretenant des bénéfices généraux d'un plan sur le long terme.

Mais pour rendre la planification urbaine ou régionale encore plus démocratique, on voudra passer de la consultation à la participation. En particulier, il s'agira d'impliquer la population dans la définition des défis et des priorités. Bien poser le problème, c'est déjà le résoudre à moitié; énoncer ses valeurs, c'est indiquer ses préférences en matière d'objectifs et de moyens de mise en œuvre. Ce type de participation fut visé par les urbanistes du Québec et d'autres provinces dans les années 1980 et 1990. Les rédacteurs du premier Plan d'urbanisme de Montréal, qui fut adopté en 1992, invitèrent la population à leur soumettre leurs idées par divers moyens. Leurs collègues de Vancouver eurent l'ambition peu après de faire de

3 http://ocpm.qc.ca/locpm, accédé le 7 juillet 2013.

4 Alan Altschuler, *The City Planning Process: A Political Analysis*. Ithaca, New York: Cornell University Press, 1965.

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Consultation publique sur le Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville en 2011.

chaque citoyen un urbaniste amateur qui participerait à la rédaction du *CityPlan*.

De plus en plus, les urbanistes impliquent les citoyens et les organismes locaux dans des processus de planification ou de design, en particulier par l'entremise de charrettes ou autres exercices de concertation publique sur les atouts et les potentiels, les défauts et les défis de quartiers ou secteurs et sur les mesures à prendre pour les mettre en valeur. Un cas probant récent est l'exercice de concertation entrepris par la Ville de Montréal en partenariat avec des groupes locaux dans l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour le secteur à l'est du campus projeté de l'Université de Montréal à Outremont, dans l'axe de l'avenue du Parc.

Ce qui est frappant ici, ce n'est pas l'implication de citoyens dans le processus de planification, ni même le fait que l'initiative vienne parfois de la société civile. Cette implication et cette initiative remontent aux tout débuts de l'urbanisme moderne. Ce qui frappe, plutôt, c'est le fait que les individus et les groupes impliqués sont bien plus divers qu'auparavant. Ils n'appartiennent pas seulement aux classes dirigeantes et possédantes; en fait, ils représentent aussi des groupes plus marginaux et des valeurs plus radicales.

Un dilemme pour l'urbaniste

Au premier dilemme de la participation publique, entre la valeur et la difficulté de la consultation en amont de la planification, s'ajoute un second dilemme, pour l'urbaniste lui-même, entre la valeur et la difficulté d'agir à titre d'expert. Le professionnel de l'urbanisme est un spécialiste mandaté pour traduire l'intérêt commun en plans de développement ou de mise en valeur. À l'ère de la participation, depuis les années 1960, ce rôle d'expert est dénoncé comme un abus de pouvoir et on exige de l'urbaniste qu'il joue plutôt un rôle de facilitateur, dont la mission est d'aider le public à définir lui-même les orientations, les objectifs et les actions inscrits dans les plans.

À ce titre, l'histoire de l'urbanisme et de la consultation publique à Montréal ne décrit pas l'arc entier qui va de l'expertise à la facilitation. Depuis les années 1940 et jusqu'à maintenant, nos urbanistes assument fièrement le rôle de l'expert, tout en promouvant la consultation publique. Leur approche, de manière générale, repose sur les principes suivants :

- il revient aux urbanistes de rédiger les plans municipaux et régionaux; cette activité est leur spécialité professionnelle;
- il leur est bénéfique, pour augmenter la légitimité et la qualité de leurs plans, de permettre à la société civile de participer à leur rédaction;
- cette contribution de public sera plus facile à obtenir et sera de plus grande utilité si le public est invité à réagir à une proposition cohérente que s'il est invité à formuler ses propres propositions;
- les urbanistes sauront revoir leurs plans de manière à refléter les recommandations du public.

Ces principes, qui sont crédibles, reflètent une conception traditionnelle de l'urbaniste en tant qu'expert plutôt qu'en tant que facilitateur. Ils reflètent aussi la division générale du travail de consultation publique à Montréal, où des facilitateurs professionnels (ceux de l'OCPM ou de firmes spécialisées) suscitent et recueillent les avis du public sur les plans préparés par les experts de la Ville ou de firmes-conseils.

Il est important de noter que cette division est relative. Si l'OCPM, par exemple, a contribué à améliorer les projets de développement et les plans municipaux, s'il a gagné le respect des élus et de la population et s'il a contribué au développement de la démocratie participative à Montréal, ce n'est pas seulement parce que ses commissaires font bien leur travail au niveau des mécanismes de consultation et que ces mécanismes sont « crédibles, transparents et efficaces »[5]. C'est aussi parce qu'ils maîtrisent bien les questions d'urbanisme qu'ils sont appelés à étudier. De manière plus générale, l'urbaniste qui sait mobiliser le public dans un effort collectif de planification ou de mise en valeur est celui ou celle qui sait communiquer avec lui de manière claire et qui sait l'écouter attentivement. Le facilitateur doit donc posséder une certaine expertise au niveau du contenu (et non seulement au niveau du processus) et l'expert doit aussi avoir de bonnes aptitudes en communication et en gestion des processus d'interaction.

Le fait que l'expertise soit nécessaire devrait réconforter ceux qui ont peur que la démocratie participative n'entraîne un nivellement par le bas. Comme on l'a vu, il serait faux de penser que nous sommes passés d'un état de fait où les experts dominent le processus de planification urbaine à un état de fait où le citoyen domine ce processus. D'une part, malgré le manque de consultation publique, les citoyens des 19e et 20e siècles, du moins certains d'entre eux, avaient un pouvoir d'influence dans la planification et dans l'octroi de permis de développement. D'autre part, malgré l'implication d'un beaucoup plus large éventail de citoyens dans la préparation et dans l'évaluation de plans et de projets au 21e siècle, le professionnel reste indispensable au processus de prise de décision. On a toujours besoin des conseils de l'urbaniste en sa capacité de chercheur et concepteur, de spécialiste de la ville, de sa dynamique et de son devenir, de même qu'en sa capacité de créateur de nouveaux milieux urbains.

Le défi de l'urbaniste demeure celui de concilier ces rôles d'expert et de créateur avec ceux de facilitateur et de pédagogue. Et s'il n'est pas toujours possible de réaliser cette conciliation en une seule et même personne, il est généralement possible, comme l'expérience montréalaise nous le montre, de le faire au sein d'une équipe municipale.

Raphaël Fischler, urbaniste, est directeur de l'École d'urbanisme de l'Université McGill.

5 Selon les termes du mandat de l'OCPM.

Brève histoire du système professionnel québécois

» RÉSUMÉ RÉDIGÉ PAR CLAUDE BEAULAC,
directeur général de l'OUQ, à partir d'éléments tirés de « Le système professionnel québécois », Conseil interprofessionnel du Québec, mars 2007

La division sociale du travail existe à l'intérieur de toutes les sociétés humaines et elle constitue même l'un des principes fondamentaux de leur organisation. La codification et l'encadrement des métiers et professions apparaissent donc très tôt dans l'histoire.

Les premières références écrites encadrant les pratiques de la médecine, de l'architecture et de la médecine vétérinaire remontent aux Sumériens. En effet, vers 1750 av. J.-C., le Code d'Hammourabi prescrit les honoraires, de même que les punitions ou réparations, en cas de pratique inadéquate de ces professions.

Plus près de nous, en Nouvelle-France, des déclarations et ordonnances royales émises entre 1717 et 1733 établissent certaines modalités de conservation, de validité et d'exécutions d'actes de notaires dans la colonie. Le premier texte réglementant la pratique de la médecine et de la chirurgie fut un édit de l'intendant Bigot en 1755.

En 1785, sous le régime britannique, une ordonnance du Conseil législatif divise et institutionnalise les professions d'avocat et de notaire, mais défend à ces derniers d'être en même temps arpenteurs. Les arpenteurs obtiennent de ce fait un statut professionnel distinct.

En 1788, une autre ordonnance réglemente la pratique de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie et de l'accouchement. L'État autorise directement l'exercice de ces professions en accordant des permissions.

Les corporations professionnelles

Les premières corporations professionnelles sont apparues vers le milieu du XIXe siècle. À l'époque, le regroupement des membres de ces professions dans une corporation répondait à un besoin urgent de protéger leur clientèle et de garantir la réputation de la profession contre les imposteurs. Les corporations des notaires, des médecins et des avocats deviennent les symboles du professionnalisme.

Avec les années 1960-70, de nombreux groupements formés des personnes travaillant dans un même secteur demandèrent au gouvernement leur constitution en corporations professionnelles.

C'est dans cette mouvance qu'est créée la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec en 1963.

La réforme de 1973-1974 : le Code des professions

En 1970, la Commission d'enquête Castonguay-Nepveu constatait l'inadaptation du corporatisme professionnel aux nouvelles conditions sociales et économiques et critiquait la multiplication désordonnée de nouvelles corporations professionnelles de même que l'incohérence des lois, des institutions et des processus qui en résultait.

En réponse aux recommandations de cette commission, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le Code des professions en 1973, en même temps qu'il adoptait ou modifiait 21 lois professionnelles.

Le système professionnel se voyait alors assigné l'objectif principal de la protection du public à l'égard de certaines activités comportant des risques de préjudice à l'intégrité physique, psychologique et patrimoniale.

Le Code des professions assure depuis une cohérence législative et réglementaire en soumettant l'ensemble des ordres à des principes communs d'organisation adaptés aux conditions de la société contemporaine et aux besoins actuels des usagers de services professionnels.

Voir tous les défis du développement urbain durable

Venez nous rencontrer au congrès 2013 de l'OUQ au kiosque #700

Diplôme de 2e cycle en gestion de l'environnement
Possibilité de poursuivre à la maîtrise en environnement

Offerts à Longueuil uniquement :
Microprogramme de 2e cycle en vérification environnementale

Microprogramme de 2e cycle de perfectionnement en environnement I

Centre universitaire de formation en environnement et développement durable

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | *Voir* au futur

Formation offerte à Longueuil, Gatineau et Baie-Comeau, ou ailleurs selon la demande

À temps partiel, horaires adaptés pour les personnes sur le marché du travail

Étudiants provenant de disciplines variées

SOIRÉES D'INFORMATION
Gatineau : 1er et 22 octobre 2013, 19 h
Longueuil : 9 octobre 2013, 19 h

DÉTAILS ET INSCRIPTION
USherbrooke.ca/Environnement
1 866 821-7933

L'émergence de l'Ordre des urbanistes du Québec

Toute évolution d'une société requiert des circonstances favorables, mais elle repose aussi nécessairement sur l'action d'agents de changement qui s'emploient à mettre en application de nouvelles idées. La structuration du domaine de l'urbanisme, au Québec comme ailleurs, aussi bien sur le plan de son encadrement juridique et administratif que sur celui de l'organisation professionnelle, a résulté de cette double exigence. C'est ce processus complexe qui a conduit à la pleine reconnaissance de la profession d'urbaniste, il y a maintenant 50 ans.

» **ANDRÉ BOISVERT,** urbaniste

Le Québec de la première moitié du XXe siècle avait vu une étonnante diversité de réalisations qui permettait d'anticiper une progression de l'aménagement et de l'urbanisme. Souvent reliées à des investissements industriels et ferroviaires d'initiative privée, inspirées d'influences états-uniennes ou britanniques, ces interventions n'ont pas pour autant, à cette époque, été accompagnées de la mise en place d'un encadrement législatif complet de l'aménagement et de l'urbanisme, même si les municipalités québécoises disposaient, comme ailleurs, de certaines compétences juridiques, notamment en matière de zonage.

À compter des années 1940, la conjugaison de deux tendances enclenchera un processus de changement. Alors que le gouvernement canadien intervenait de plus en plus en aménagement par le biais du logement, et plus tard du développement régional, les ferments du changement s'activaient déjà, au Québec, dans la mouvance qui allait déclencher la Révolution tranquille.

Les initiatives du gouvernement canadien

Au Canada anglais, la promotion de l'urbanisme a surtout été reliée au travail des progressistes qui ont poussé le gouvernement canadien à intervenir dans le domaine du logement. Des quartiers pauvres, où prédominaient taudis et conditions de vie malsaines, se retrouvaient dans toutes les grandes villes canadiennes. Au début du XXe siècle, plusieurs élus jugeaient ces inégalités sociales inévitables et s'opposaient à l'intervention de l'État, sauf pour promouvoir l'accession à la propriété. La fin de la Seconde Guerre mondiale coïncide avec un fort accroissement de la demande de logements et une recrudescence de l'urbanisation dans toutes les régions du Canada. Cette situation amène le gouvernement fédéral à affermir ses interventions en matière hypothécaire. Ainsi, en 1944, il adopte la Loi nationale sur l'habitation (LNH) et crée la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL). L'objectif consiste à favoriser l'accès à la propriété et à permettre aux plus démunis — aînés, ménages à faible revenu, malades chroniques — de se loger décemment.

Les témoignages s'accordent sur le fait que Humphrey Carver, un architecte d'origine britannique arrivé au Canada en 1930, a exercé une influence notable sur le gouvernement canadien et sur les orientations de la SCHL. Carver trouve des appuis chez les progressistes et les réformistes, pour qui la politique de logement doit aller au-delà des aspects financiers et physiques. Des principes d'urbanisme s'imposent pour favoriser la formation de communautés répondant prioritairement aux besoins humains et sociaux.

Cette vision d'avenir n'est pas sans difficulté. Selon la constitution canadienne, l'aménagement relève des provinces et celles-ci manifestent certaines réticences à intervenir. Le Québec, pour sa part, y voit un empiétement sur ses compétences et privilégie plutôt l'accession à la propriété en adoptant, en 1948, la Loi sur l'habitation familiale. Par ailleurs, le Canada connaît une pénurie d'urbanistes et de personnel qualifié dans le domaine, que vient encore aggraver l'état embryonnaire des moyens pour en former. Les universités canadiennes n'offrent toujours pas de programme complet menant à un diplôme en urbanisme. La SCHL adopte une stratégie de mise en place, dans chaque province, de structures destinées à regrouper les élus et les populations locales autour des questions d'urbanisme. Sur le plan professionnel, elle encourage la formation de sections provinciales du Town Planning Institute of Canada.

Les structures de l'urbanisme

Au début des années 1950, les structures organisationnelles de l'urbanisme au Canada s'appuyaient sur deux formations dont les effectifs proviennent de publics différents. On trouve d'une part, du côté des praticiens, le Town Planning Institute of Canada qui adoptera plus tard aussi la dénomination française d'Institut canadien des urbanistes (ICU). D'autre part, l'Association canadienne d'urbanisme (ACU)[1], fondée en 1946 par la SCHL qui la soutient financièrement, recrute ses adhérents principalement chez les élus et les membres des commissions d'urbanisme. Par ce moyen, la SCHL entend promouvoir cette activité dans les villes canadiennes et susciter la participation du public et des élus. Elle vise à créer des sections provinciales qui fonctionnent grâce à une subvention statutaire. De plus, elle organise une conférence tenue chaque année dans une ville du Canada.

En 1953, le congrès annuel de l'ACU a lieu au Château Frontenac. Cette année-là, on confie son organisation à Jean-Claude La Haye, nouvellement diplômé de la Harvard School of Design. Pour lui, l'importance de cet évènement demeure indiscutable. « *C'était la première fois, disait-il, que l'on disposait vraiment d'un programme détaillé et d'une brochette de conférenciers pour étudier systématiquement l'ensemble des questions*

1 En anglais : Community Planning Association of Canada (CPAC).

urbanistiques de l'heure. Je me souviens d'y avoir invité Yves Dubé, professeur en économie de l'Université Laval ainsi que Guy Rocher, sociologue éminent, qui avait terminé ses études à Harvard en même temps que moi. J'avais aussi invité Gérard Pelletier, Humphrey Carver et plusieurs autres hauts fonctionnaires d'Ottawa. Benoît Bégin était aussi du groupe.[2] »

Pour sa part, le Town Planning Institute of Canada, fondé en 1919 à Ottawa sous la présidence de l'urbaniste britannique Thomas Adams, avait connu une croissance soutenue. Des 29 membres du début, les effectifs passent à 130 en 1922 et à 367 en 1930. La crise de 1929 met un terme à cette croissance et entraîne pratiquement l'interruption de ses activités. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'organisme avait entrepris de se réorganiser et d'instaurer des sections provinciales avec l'appui de la SCHL.

Le recrutement d'urbanistes britanniques

Pour combler la pénurie d'urbanistes, la SCHL lance une campagne de recrutement en Grande-Bretagne qui amène, à la fin de 1954, une cinquantaine de diplômés au Canada. En janvier 1955, après les avoir sensibilisés à la réalité canadienne, la SCHL choisit huit candidats pour occuper des postes d'urbanistes dans les diverses régions du pays. Celui qu'elle retient pour le Québec se nomme Rolf Latté, un diplômé en architecture et en urbanisme de l'université de Manchester. Sa tâche consiste à assurer la bonne marche des opérations de la SCHL au Québec.

En plus de ses responsabilités à la SCHL, Rolf Latté accepte une mission de la part de Humphrey Carver. Ce dernier tenait à faire progresser le volet social de la Loi nationale sur l'habitation. Il lui demande de regrouper les urbanistes afin d'officialiser la section québécoise de l'ICU, y voyant un moyen de promouvoir le logement social au Québec où cet aspect de la Loi n'avait encore suscité que peu d'intérêt.

Une mouvance qui annonce la Révolution tranquille

Qui sont les urbanistes œuvrant au Québec en 1956? Les conditions de l'après-guerre ont permis à la jeune génération de s'ouvrir à de nouvelles idées et d'investir de nouveaux domaines. Ils s'intéressent à l'architecture moderne, aux maîtres du Bauhaus, aux Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), à la Charte d'Athènes, à Le Corbusier et à l'urbanisme. Encore peu nombreux, ils se retrouvent à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal. Compte tenu des conditions de l'époque, leur formation est variable : certains ont étudié en urbanisme aux États-Unis ou en Europe et d'autres, après une formation disciplinaire, ont suivi au moins un stage à l'étranger. Ils sont membres de la fonction publique et quelques-uns sont consultants.

À Québec

Rattaché au ministère des Affaires municipales, le Service provincial de l'urbanisme était formé d'une équipe restreinte, et sa marge de manœuvre l'était tout autant. Il était dirigé par Burroughs Pelletier, antérieurement ingénieur à la Ville de Chicoutimi, et son adjoint était le colonel Jean Pinault. Jean-Claude La Haye en fait partie de même que Jean Cimon qui, après ses études en sociologie à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et après avoir travaillé à Ottawa, a poursuivi ses études en Suède.

Roland Bédard, formé à l'Université Columbia, a été le premier directeur d'un groupe de travail informel qui, à compter de 1948, tenait lieu de Service de l'urbanisme à la Ville de Québec. Il est décédé en début de carrière.

Il y avait aussi à Québec, l'architecte urbaniste Édouard Fiset, diplômé en 1940 de l'École supérieure des beaux-arts de Paris, collaborateur de l'urbaniste français Jacques Gréber pour la préparation du plan d'aménagement d'Ottawa. Au début des années 1950, il conçoit à Québec le plan du futur campus de l'Université Laval et quelques autres projets, dont l'aménagement de la colline parlementaire.

À Trois-Rivières

Benoît Bégin est diplômé de l'Université Cornell et récipiendaire d'une bourse du gouvernement des Pays-Bas qui lui permet d'étudier une année à l'université de Delft. Il fonde à Trois-Rivières sa propre agence d'urbanisme et d'architecture du paysage. En 1956, il recrute Georges Robert qu'il fait venir de Tunisie et à qui il s'associe pour former, en 1958, l'Agence d'urbanisme Bégin & Robert, dont la clientèle comprend plusieurs municipalités dans plusieurs régions. À l'invitation de Benoît Bégin, l'urbaniste belge Charles Carlier se joint à l'agence en 1959.

À Montréal

Aimé Cousineau dirige le Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal, assisté par Charles-Édouard Campeau. Tous deux ingénieurs de formation, ils avaient suivi un stage en urbanisme au Massachusetts Institute of Technology.

Dans le domaine de l'enseignement universitaire, le professeur Harold Spence-Sales, initiateur du premier programme d'enseignement de l'urbanisme à l'Université McGill, est le premier à avoir enseigné l'urbanisme à Montréal, et ce, dès 1946. En février 1957, Claude Langlois vient de terminer la maîtrise en urbanisme de McGill, lorsqu'il se joint au bureau montréalais de la SCHL. Il est le seul francophone dans une équipe d'urbanistes britanniques unilingues, dont fait partie Goldyn Sunderland.

Très intéressé par les questions d'urbanisme, Jacques Simard participait aux activités de l'ACU. Suivant les conseils du professeur Harold Spence-Sales, il conçoit le plan de la ville nouvelle de Préville (fusionnée à Saint-Lambert en 1969). L'architecte et urbaniste David K. Linden, d'origine hongroise et formé en Angleterre, travaillait alors comme consultant.

À la fin de 1956, le couple Van Ginkel, nouvellement marié, s'installe à Montréal et fonde une agence d'urbanisme. Blanche Lemco Van Ginkel y retrouve sa famille ainsi que la ville où elle a commencé ses études et obtenu son diplôme d'architecture à l'Université McGill, avant de poursuivre une maîtrise à l'Université de Pennsylvanie. Sandy Van Ginkel, originaire des Pays-Bas, a étudié en architecture et en sociologie; il a acquis son expérience dans son pays, ainsi qu'en Suède et en Irlande. Les Van Ginkel joueront un rôle majeur non seulement dans la fondation de l'Ordre des urbanistes, mais également dans l'évolution de l'urbanisme au Québec.

2 André BOISVERT, « Une entrevue avec Jean-Claude La Haye, urbaniste fondateur de l'Ordre des urbanistes du Québec, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal », *Urbanité*, vol. 2, Nº 4, 1998

L'Association des urbanistes professionnels du Québec

Après avoir rencontré individuellement les urbanistes œuvrant au Québec, Rolf Latté les convoque à son bureau, pour un week-end de travail et de débat. De cette réunion naît l'Association des urbanistes professionnels du Québec (AUPQ), dont les lettres patentes datées du 1er février 1957 portent les signatures de Charles-Édouard Campeau, de Rolf Latté et de David K. Linden.

Jean-Claude La Haye se fait remarquer et on lui confie le poste de vice-président. Charles Édouard Campeau occupe officiellement la présidence, mais il s'intéresse peu au groupe de sorte que Jean-Claude La Haye devient le président de fait. Les membres créent un fonds de démarrage en versant une cotisation annuelle d'une cinquantaine de dollars. On travaille bénévolement avec peu de moyens. Pour jeter les bases de la profession, il fallait, suivant les conseils de leurs avocats, mettre sur pied un regroupement actif d'urbanistes possédant les qualifications requises, établir une permanence, préparer des comptes rendus des délibérations.

Rolf Latté devient secrétaire et David K. Linden, trésorier. Benoît Bégin, le penseur du groupe, dirige une recherche documentaire sur la pratique de l'urbanisme dans le monde et sur les législations afférentes dans les pays d'origine des membres : le Royaume-Uni, la Norvège, la Hongrie, les Pays-Bas, etc. Une fois les bases de l'AUPQ bien établies, l'accroissement des membres se poursuit à un rythme soutenu.

L'établissement d'un plan d'action

À partir de 1956, les délibérations des membres de l'AUPQ mènent à l'établissement d'un plan d'action structuré autour des trois axes suivants :

- *faire de l'urbanisme une profession;*
- *prendre les moyens pour qu'un cursus universitaire complet en urbanisme soit offert en langue française au Québec;*
- *amener l'État québécois à instaurer un cadre juridico-administratif de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.*

Tout en étant une étape cruciale vers la création d'un ordre professionnel, l'AUPQ demeurait une fraternité, une sorte de société savante qui n'offrait pas de véritables pouvoirs aux urbanistes. À la même époque, l'ICU s'était fixé l'objectif de créer au Québec une section provinciale, comme dans les autres provinces. En fait, une majorité des praticiens québécois, notamment Burroughs Pelletier et Jacques Simard, participaient à ses activités.

Dès le départ, les membres de l'AUPQ tiennent une position différente de celle de l'ICU sur la question de la professionnalisation. Les relations demeurent cordiales et la plupart des membres de l'AUPQ adhèrent à l'ICU, mais le but qu'ils se fixent est plus ambitieux. La profession qu'envisage l'AUPQ s'exerce dans un champ de pratique exclusif reconnu par une Loi. Pour porter le titre d'urbaniste, pour en accomplir les actes exclusifs et signer les documents relevant de sa compétence, le ou la titulaire devra posséder une formation et des connaissances reconnues et répondre aux conditions d'admission de l'ordre professionnel.

Il faut souligner qu'il n'y avait pas unanimité. Jean-Claude La Haye jugeait cette position irréaliste et contraire à sa conception de l'urbanisme. Pour lui, le contrôle du titre allait permettre d'atteindre des résultats équivalents. Lorsque les Van Ginkel entrent en scène, ils deviennent membres de l'ICU et participent à son congrès national annuel de 1957 à Beauport. Ils s'engagent aussi dans l'AUPQ. Tout comme Jean-Claude La Haye, ils n'adhéraient pas à l'idée d'un champ

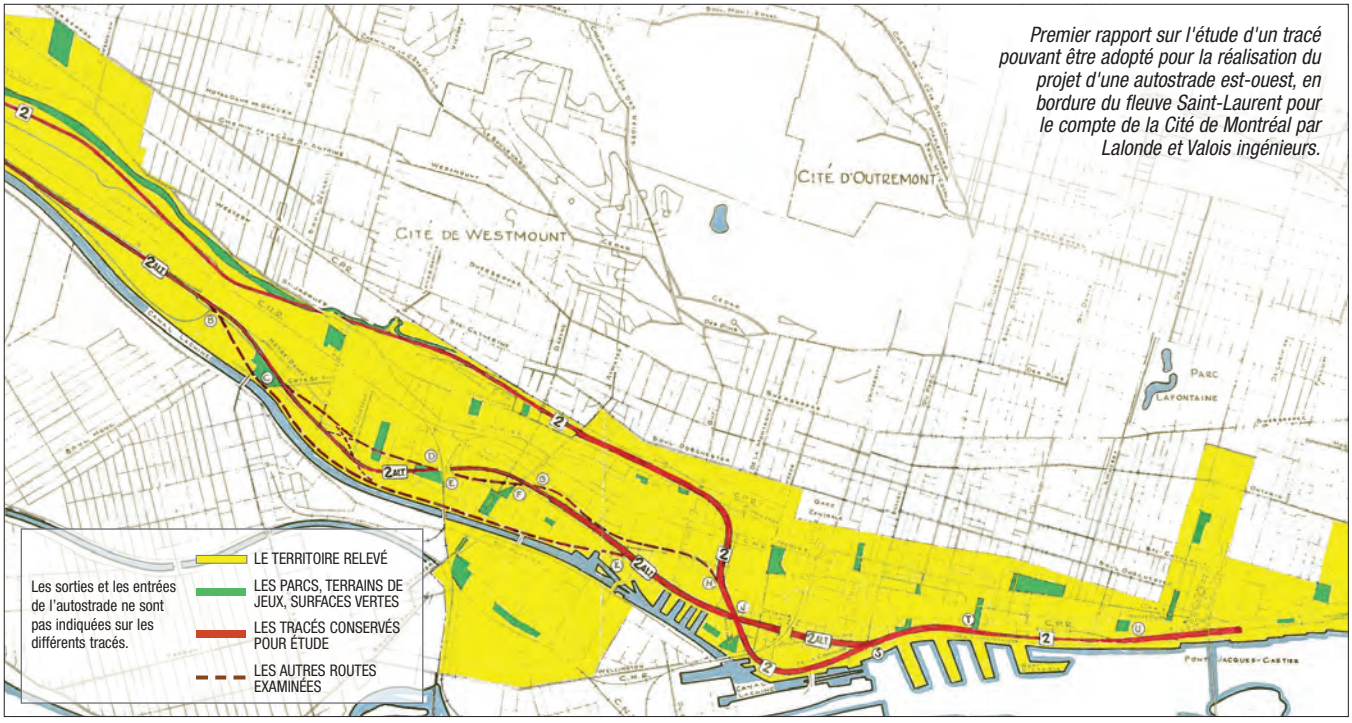

Premier rapport sur l'étude d'un tracé pouvant être adopté pour la réalisation du projet d'une autostrade est-ouest, en bordure du fleuve Saint-Laurent pour le compte de la Cité de Montréal par Lalonde et Valois ingénieurs.

de pratique réservé, n'y voyant pas la garantie d'une meilleure profession. Sandy Van Ginkel faisait valoir qu'aux Pays-Bas, où même les architectes ne pouvaient pas compter sur une telle exclusivité, on maintenait néanmoins des critères de qualité élevés en matière d'architecture.

Un concours de circonstances inattendu fait tourner le vent et force l'AUPQ à obtenir rapidement un statut professionnel, selon une formule unique en Amérique du Nord.

Une autoroute surélevée dans l'axe de la rue de la Commune...

Le journal *The Gazette* du 18 mars 1958 rapporte un débat orageux qui avait eu lieu la veille au Conseil municipal au sujet d'un projet d'autoroute que la Ville de Montréal entendait réaliser le long du port. Chose étonnante, comme le soulignait Blanche Van Ginkel, ce débat ne portait que sur les aspects financiers[3]. Il est vrai que l'opération se conformait à un plan couvrant l'actuel Vieux-Montréal. Le Service de l'urbanisme avait préparé ce plan, en 1953, avec la participation de l'urbaniste français Jacques Gréber, agissant comme consultant. En 1956, le Service recommande l'homologation de l'espace compris entre la place Royale, les rues Saint-Paul et de la Commune pour y ériger un segment d'autoroute. La démolition des bâtiments devenait nécessaire à l'exception du marché Bonsecours et de la chapelle Notre Dame-de-Bon-Secours. On semblait reconnaître l'intérêt patrimonial de certains monuments, sans voir dans le Vieux-Montréal une entité irremplaçable.

La Ville de Montréal mandate donc la firme d'ingénierie Lalonde et Valois pour préparer les plans. Ce projet, en lequel beaucoup de gens voyaient une marque de progrès, ne soulevait que peu d'objections. D'ailleurs, dans plusieurs agglomérations nord-américaines, presque toutes nées de la navigation fluviale, on avait déjà construit plusieurs voies rapides sur les berges de cours d'eau.

Le tracé que révèlent les journaux, en mars 1960, paraît anodin, sauf pour ceux qui connaissaient la construction autoroutière, une spécialité rare à l'époque. Le plan montre un trait et deux points pour les entrées et sorties : un à l'est et l'autre à l'ouest du Vieux Montréal. Il aurait fallu démolir une partie du Vieux-Montréal tout simplement pour faire place aux rampes d'accès, tout en ignorant les impacts négatifs sur le tissu urbain adjacent découlant d'une autoroute à grand débit.

« Il faut absolument empêcher ça! »

Le projet déclenche un même réflexe chez les Van Ginkel et quelques autres personnes : « *Il faut absolument empêcher ça! Nous devons opposer un argumentaire solide au leitmotiv voulant que l'autoroute est-ouest soit indispensable à cet endroit* ».

Dans cette démarche, les Van Ginkel entrent en contact avec Michel Chevalier[4], un homme d'affaires quidirigeait, avec son frère, une petite société de gestion. À ce titre, il était secrétaire et gestionnaire de diverses organisations qui le mettaient en relation avec le monde des affaires et de la politique. Il était notamment secrétaire du Conseil du port de Montréal qui regroupait les gestionnaires du port, des représentants des armateurs et des membres du Comité exécutif de la Ville de Montréal. Les implications négatives sur le port de Montréal de ce projet à cet endroit ne lui avaient pas échappé. Sandy Van Ginkel, originaire d'un pays de vieille tradition maritime, le convainc de commanditer une étude du port de Montréal. Michel Chevalier accepte l'idée et obtient les approbations requises, ce qui permet aux associés Van Ginkel, en collaboration avec Jacques Simard, de réaliser l'étude dans un court délai — de juin à décembre 1960. Le rapport arrivait à point nommé, car l'inauguration récente de la Voie maritime du Saint-Laurent avait soulevé quelques appréhensions sur l'avenir du port.

3 Blanche LEMCO VAN GINKEL, « Planning Action by Indirection », *Environments*, Vol. 20, No. 3, 1990, pp. 52-56.
4 Par la suite, Michel Chevalier fit des études en urbanisme à l'Université de Pennsylvanie et enseigna durant quelques années à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

En plus d'une analyse des installations, l'étude examine la relation entre les opérations portuaires et la rive : les voies ferrées, le réseau routier et le milieu urbain adjacent. Elle démontre qu'une autoroute surélevée à l'endroit proposé allait nuire non seulement au port, mais aussi à la ville historique et à une partie du centre-ville. Les journaux publient les principales conclusions du rapport dont la première consiste à recommander d'annuler le projet.

Pratique illégale du génie?

La Ville de Montréal abandonne le projet dans sa forme initiale, un revirement en partie attribuable au retour de Jean Drapeau à la mairie. Toutefois, le large consensus quant au besoin d'une autoroute est-ouest se maintient. Michel Chevalier prend les moyens pour que le Montreal Citizens Committee[5] accorde à l'agence Van Ginkel le mandat d'étudier la circulation routière à Montréal et de proposer un plan du réseau régional. Ce plan a jeté les bases urbanistiques de Montréal, ce que le Service d'urbanisme n'avait pas entrepris jusqu'alors. On recommande notamment de localiser l'autoroute au nord du Vieux-Montréal, au pied de la terrasse dans une rupture naturelle du tissu urbain.

L'annulation du projet vaut à l'agence Van Ginkel une menace de poursuite de la part de la firme Lalonde et Valois sous le motif de pratique du génie sans la reconnaissance professionnelle requise. L'agence avait formulé des recommandations concernant le tracé d'une autoroute. C'était là une source d'ennuis majeurs. À la même époque, Jean-Claude La Haye et David K. Linden faisaient face, chacun de leur côté, à des menaces similaires dans des projets différents. Jean-Claude La Haye avait recommandé des améliorations d'intersections et des profils de rues, dans le cadre du plan directeur de la Ville de Sherbrooke.

L'AUPQ devait agir impérativement pour sortir ses membres de ce guêpier. Dans ce contexte, les points de vue s'harmonisent afin de créer une profession. On convient que les urbanistes doivent être habilités à poser les gestes pour lesquels ils possèdent les compétences. Blanche Van Ginkel souligne que Jean-Claude La Haye a pris le leadership là-dessus, « *même si*, dit-elle, *ses relations personnelles lui auraient permis de se tirer d'affaire sans trop d'inconvénients.*[6] »

La Corporation professionnelle des urbanistes du Québec

La création d'une corporation professionnelle, selon la terminologie du temps, passait nécessairement par

5 Une organisation de gens d'affaires dont Michel Chevalier était aussi le secrétaire.

6 André BOISVERT, « Une entrevue avec Blanche Lemco Van Ginkel, cofondatrice de l'Ordre des urbanistes du Québec », *Urbanité*, vol. 4, Nº 1, 1998.

Depuis un demi-siècle, l'Ordre des urbanistes du Québec a été aux premières lignes de la grande aventure qu'est l'urbanisme. L'Ordre a défendu les intérêts des urbanistes et de la profession, établi des normes techniques et d'accréditation des établissements d'enseignement, sensibilisé le public à l'importance de l'urbanisme pour la société et aidé à créer des collectivités durables où il fait bon vivre un peu partout au Québec.

L'Institut canadien des urbanistes est fier d'être votre partenaire dans cette grande aventure. Nous vous souhaitons chers amis, collègues et partenaires de l'OUQ un très heureux 50e anniversaire! Et à la bonne vôtre pour les 50 prochaines années!

cip-icu.ca

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
Bâtir nos communautés Pour un Canada viable

Ordre des Urbanistes du Québec

une législation. Pour ce faire, il fallait être d'autant mieux préparé qu'il s'agissait d'un précédent. Il n'y avait pas en Amérique du Nord de corporation professionnelle réglementée dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire[7].

Jean-Claude La Haye se joint à Yves Pratte, un des avocats les plus en vue à Québec qui était aussi dans les bonnes grâces de Jean Lesage. Jusqu'aux petites heures du matin, à l'aide de la Xerox, alors un tout nouveau gadget, ils rédigent le projet de loi constituant la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec (CPUQ). Il fallait ensuite s'assurer que les corporations professionnelles avec lesquelles ils avaient maille à partir ne s'opposent pas au projet de loi et retirent leurs poursuites.

Faire la paix avec les ingénieurs, les architectes et les arpenteurs-géomètres

Toujours en compagnie d'Yves Pratte, Jean-Claude La Haye entreprend de rencontrer les corporations professionnelles. Guy Favreau était alors l'avocat-conseil de la Corporation des ingénieurs professionnels du Québec. Une discussion « *entre personnes intelligentes* », comme le rapporte Jean-Claude La Haye, a mené à la levée des poursuites et à l'assurance qu'on ne soulèvera pas d'objection à la loi des urbanistes.

Jean-Claude La Haye faisait l'objet de poursuites pour pratique illégale de la part des arpenteurs-géomètres. Ces derniers demeuraient intraitables parce qu'ils préparaient des plans de subdivision et prétendaient en détenir le droit exclusif, en vertu de leur loi constituante. Il fallait donc établir la différence entre un plan de subdivision et un projet de lotissement, en leur faisant comprendre que l'urbaniste réalise un projet de lotissement et que l'arpenteur procède à la subdivision. Encore une fois, ce contentieux a pu être réglé grâce au dialogue et à la concertation. À titre de professeur d'urbanisme à la Faculté d'arpentage, Jean-Claude La Haye pouvait compter sur l'appui du doyen ainsi que sur celui de ses étudiants diplômés.

La discussion avec l'Association des architectes de la province de Québec a pris une autre forme. Plusieurs membres savaient qu'ils devraient faire une place à l'urbanisme. Plusieurs pensaient en être. Le climat était plus favorable et il a été plus aisé d'obtenir l'assurance qu'il n'y aurait pas d'objection à la loi créant la CPUQ. Yves Pratte soumet alors le projet de loi à Jean Lesage et ce dernier l'appuie, ce qui fit dire à Jean-Claude La Haye que « *c'était un précédent extraordinaire* ».

Le projet de loi privé 215, sanctionné par l'Assemblée législative du Québec le 4 avril 1963, crée officiellement la CPUQ. Les personnes dont les noms sont cités dans le paragraphe introductif de la Loi sont : Jean-Claude La Haye, Rolf Latté, Benoît J. Bégin, Charles-Édouard Campeau, David K. Linden, Isaac Miron, Jacques Simard et Blanche Van Ginkel.

Un progrès déterminant pour l'urbanisme québécois

Il est remarquable qu'un des gestes fondateurs de l'urbanisme québécois ait consisté, pour les membres de l'AUPQ, à s'opposer à un projet d'autoroute et à prendre les moyens pour contrer sa réalisation. Peut-on imaginer une attitude plus audacieuse, pour cette poignée de jeunes professionnels, que de tenir tête à de puissants intérêts et à un large consensus? Voilà un acte qui visait à protéger le public contre une décision dont la concrétisation aurait produit des effets hautement dysfonctionnels.

La création de la CPUQ, devenue l'Ordre des urbanistes du Québec en 1994, est l'œuvre d'un noyau de personnes qui, tout en défendant leurs intérêts propres, croyaient à la nécessité de mettre en place un processus démocratique d'organisation spatiale des villes et des régions. La professionnalisation demeure un maillon important de leur action, mais souvenons-nous que ce groupe a aussi ouvert le vaste chantier de l'aménagement et de l'urbanisme. En agissant pour rendre disponible une formation universitaire en français et construire le cadre juridico-administratif de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ils ont grandement contribué à la modernisation de la société québécoise.

D'après les témoignages recueillis, Jean-Claude La Haye est véritablement le père de l'urbanisme au Québec. Ne serait-il pas important de faire mieux connaître sa contribution? Il ne manquait pas d'ambition, il voyait et pensait grand. Il n'a pas hésité à consacrer une partie de ses énergies à cette cause. Lorsqu'il prenait position, il était tenace et admettait mal qu'on le contredise. Il reconnaissait lui-même son « mauvais caractère » et il n'est pas surprenant qu'il ait pu susciter quelques rancoeurs.

Malgré les accomplissements et les réalisations de ces pionniers et pionnières, la construction d'une culture de l'aménagement au Québec a été et demeure un processus long et beaucoup reste à faire pour sensibiliser la population afin d'affronter les défis de l'avenir. L'esprit de ces pionniers et pionnières ne peut être qu'une inspiration pour l'avenir de la profession.

André Boisvert, PhD, urbaniste retraité, a fait carrière principalement à Hydro-Québec. Il a aussi œuvré à Sainte-Foy et à Saint-Jérôme, de même qu'au ministère des Affaires municipales. Collaborateur régulier d'*Urbanité* pendant plusieurs années, il s'est notamment distingué par la publication dans la revue de nombreuses entrevues de pionniers de l'urbanisme au Québec.

7 Mise à part la tentative du New Jersey où, comme le rappelait Jean-Claude La Haye, une demande d'adhésion de la part d'un architecte, d'un ingénieur ou d'un arpenteur, était automatiquement acceptée.

Entre 1996 et 2011, l'auteur a eu l'occasion de recueillir les témoignages de plusieurs des personnes qui, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, ont engagé le Québec dans le vaste chantier de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. En s'inspirant de ces propos dans le présent article, il a cherché à présenter un tableau fidèle des circonstances et des faits qui ont mené à la création de l'Ordre des urbanistes du Québec. Ces témoignages font aussi l'objet d'un ouvrage à paraître prochainement.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a 33 ans

Adoptée en décembre 1979, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) a établi au Québec un système cohérent de plans et de règlements obligatoires d'aménagement et d'urbanisme qui sont liés les uns aux autres. Par la suite, la LAU a évolué et a intégré des changements importants. À la veille de l'adoption prévue d'une nouvelle loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme[1], qu'en retenons-nous?

» **MARIE-ODILE TRÉPANIER,** urbaniste

Auparavant, le Québec avait un régime juridique basé sur des plans d'urbanisme sans portée juridique et donc sur la suprématie du zonage[2], comme de nombreux États nord-américains. Au Canada et dans quelques États américains, la vague d'intérêt autour des enjeux urbains, notamment pour une coordination régionale et un meilleur contrôle de l'urbanisation, a fait émerger plusieurs nouvelles lois en la matière durant les années 1970[3]. La rédaction de la loi québécoise s'est inscrite dans ce contexte et a bénéficié de ces expériences.

On peut résumer l'évolution de la LAU sous trois angles d'innovation, soit, au moment de son adoption, la création des MRC et les schémas d'aménagement, ensuite une planification plus stratégique, y compris les plans métropolitains, et finalement, l'introduction des outils discrétionnaires[4].

La première mouture de la LAU et la création des MRC

La LAU a été une des dernières grandes réformes de la Révolution tranquille. Après celle de l'éducation et celle de la santé et des affaires sociales, le gouvernement québécois a mis l'accent sur le territoire. Déjà, les années 1970 avaient connu l'adoption de lois importantes comme celles sur les communautés urbaines, la Loi sur les biens culturels (1972), la Loi de la qualité de l'environnement (1972) et l'établissement du BAPE en 1978, une nouvelle Loi sur les parcs (1977), et la cruciale Loi sur la protection du territoire agricole (1978). En termes de réforme globale, après les tentatives infructueuses du gouvernement libéral suite au Rapport La Haye, le Parti Québécois de René Lévesque, arrivé au pouvoir en 1976, a mis de l'avant un grand projet d'aménagement du territoire et de décentralisation qui comprenait la réforme des institutions municipales et l'urbanisme[5].

À la suite de consultations soutenues avec le monde municipal, plusieurs mesures ont été introduites dans la législation municipale, mais c'est au sein de la LAU que s'est opérée la quintessence de cette réforme, par la création des MRC. En effet, les MRC devenaient la pierre angulaire du nouveau système de planification, par la synthèse qu'elles devaient produire, dans leur schéma d'aménagement, à la fois des politiques gouvernementales sur leur territoire et des plans de leurs municipalités. Ce processus original à l'époque, basé sur « la concertation et la conciliation des choix et des actions »[6], devait favoriser, à travers le dialogue, une meilleure coordination intergouvernementale ainsi qu'une plus grande implication des municipalités dans l'aménagement du territoire. En même temps, les MRC redéfinissaient les anciens conseils de comté pour devenir un réceptacle possible d'une éventuelle décentralisation, le

1 Le projet de loi 47, *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*, déposé en décembre 2011. Voir plus loin.
2 *Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme*, présidée par J.-C. La Haye, Québec, 1968.
3 Voir : J. BARRY CULLINGWORTH, *Urban and Regional Planning in Canada*, Transaction Books. New Jersey, 1987 et John M. DEGROVE, *Land, Growth and Politics*, APA. 1984.
4 Voir aussi Marie-Odile TRÉPANIER, « Le cadre juridique de l'urbanisme québécois en mouvement : 1961-2001 », *L'Institut d'urbanisme 1961-2001. Un urbanisme ouvert sur le monde*, dir. G. Beaudet, TRAMES, Université de Montréal, 2004, p. 59-72.
5 Voir les fascicules préparés pour la conférence Québec – Municipalités de 1978 par le ministère des Affaires municipales et le Secrétariat à l'Aménagement et à la Décentralisation : *Revalorisation du pouvoir municipal et La décentralisation, une perspective communautaire nouvelle.*

ORGANISATION SPATIALE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU QUÉBEC

SHUTTERSTOCK

10 000 AD — Arrivée des premiers Amérindiens au Québec

À partir du XIVe siècle — Présence de pêcheurs basques, normands et bretons dans le golfe

Établissements temporaires liés aux pêcheries et à la chasse à la baleine

SHUTTERSTOCK

1534-1535 — Reconnaissance par Jacques Cartier de l'aménagement des bourgades iroquoiennes

Plan stylisé de la bourgade d'Hochelaga par Gian Baptista Ramusio à partir des écrits de Cartier

1541-1543 — Fondation par Cartier de Charlesbourg-Royal, en amont de Stadaconé

Échec dû aux difficultés d'hivernement

1608 — Fondation de Québec par Champlain

SHUTTERSTOCK

Début de la colonie française

1626-1627 — Instauration du régime seigneurial

La Compagnie des Cent-Associés commence à concéder des seigneuries

pari étant qu'à force de travailler ensemble sur leur schéma, les municipalités locales développeraient le goût des mises en commun au sein des MRC.

Avec le temps, on peut constater que la décentralisation ne s'est réalisée que partiellement, malgré de nombreuses tentatives[7], et que plus souvent qu'autrement, les municipalités se sont vu imposer des tâches qu'elles n'avaient pas nécessairement souhaitées[8]. Même la concertation prévue dans la LAU à son origine fut loin d'une partie de plaisir, et les tensions furent multiples dans les négociations intergouvernementales à propos des schémas[9].

La planification stratégique

La révision des schémas d'aménagement, prévue tous les cinq ans par la LAU, a relancé la réflexion sur les schémas et occasionné une révision de leurs modalités à partir de 1993. Cette révision a permis de penser davantage les schémas de façon stratégique. D'abord en termes de contenus : les préoccupations de gestion de l'urbanisation, de transport et d'environnement ont été renforcées; de même, par la modification du titre du schéma en 2002, on a voulu encourager les MRC à mieux penser l'articulation entre aménagement et développement. Ensuite, la conception des schémas a été enrichie par des outils qui en permettent une planification progressive, d'abord par un plan d'action (1993), afin d'inciter les MRC et leurs partenaires à concrétiser leurs objectifs dans des engagements plus précis, puis par une vision stratégique (2002), invitant à une réflexion d'ensemble préalable à la révision d'un schéma. Ainsi, les schémas ne devaient plus être considérés comme des résultats figés dans le temps, mais plutôt comme des instruments de planification continue et évolutive.

Le caractère opérationnel des schémas est également renforcé par une révision des pouvoirs à caractère normatif ou réglementaire des MRC, notamment une reformulation du contrôle intérimaire et un renforcement du document complémentaire, afin d'assurer une continuité entre les orientations, objectifs, actions et règles entre les MRC et les municipalités, mais aussi une harmonisation des règlements au sein de la MRC. Ainsi, les règles environnementales devront se retrouver dans les documents complémentaires, et ces derniers pourront aussi prescrire des règles et des critères de base pour les outils discrétionnaires.

Les plans métropolitains d'aménagement et de développement constituent sans doute le dernier volet de planification stratégique introduit dans la LAU (2010). Les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, créées en 2000 et en 2001, avaient pour mission d'adopter un schéma métropolitain. Avec le temps et les discussions, on en est venu à une approche qui distingue plus clairement les plans métropolitains, à caractère plus stratégique, des schémas d'aménagement et de développement des MRC, ces derniers comportant plus explicitement une dimension opérationnelle et réglementaire. La loi inscrit ce plan métropolitain sous le signe du développement durable et prévoit notamment, pour ce plan, des outils de gestion de l'urbanisation comme la fixation de seuils minimaux de densité, la planification intégrée du transport et de l'aménagement, la définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace. Ainsi, à la Communauté métropolitaine de Montréal, on s'est entendu sur l'utilisation du concept de TOD (*Transit oriented development*) pour identifier en priorité des lieux d'aménagement ciblés le long des axes de transport en commun, autour des gares et des stations principales.

Le raffinement des outils d'urbanisme

Si la LAU de 1979 a généré une systématisation de l'urbanisme au Québec avec l'obligation généralisée d'adopter des schémas d'aménagement à l'échelle des MRC, des plans d'urbanisme dans toutes les municipalités, suivis de règlements d'urbanisme couvrant pratiquement tout le territoire, les outils de mise en œuvre demeuraient essentiellement basés sur les outils classiques que sont le zonage et le lotissement. L'innovation dans les outils viendra progressivement par la suite, principalement par les outils dis-

6 L'un des quatre grands principes énoncés dans *L'aménagement et l'urbanisme*, fascicule 3, de la série : *La décentralisation, une perspective communautaire nouvelle*. Ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec. 1978.

7 Voir notamment : Gouvernement du Québec (1995), ministère du Conseil exécutif. *Décentralisation, un choix de société*. Livre vert sur la décentralisation.

8 J.-P ST-AMOUR, « Les interventions gouvernementales et la LAU » (2000-2001) 31 R.D.U.S. 341

9 Voir aussi : Ministère des Affaires municipales, 1992, *Bilan des schémas d'aménagement et perspectives de révision*; et P.-Y GUAY, 2005, « La dérive technocratique de l'urbanisme québécois » dans P. DELORME (dir.), *La ville autrement*, PUQ.

SHUTTERSTOCK

SHUTTERSTOCK

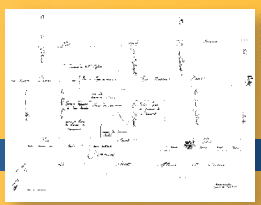
WIKIPEDIA

1634 Fondation de Trois-Rivières par Laviolette

1642 Fondation de Montréal par Maisonneuve

1642 Fortification autour de la Place royale

1657 Création du poste de grand voyer en Nouvelle-France

1657 Responsable de la construction des routes et ponts ainsi que de l'alignement des maisons.

1663 Établissement du système des « côtes », à l'origine des rangs

1663 Les premières côtes sont inventoriées le long du Saint-Laurent en 1663

1665 Projet de villages de Jean Talon, à Charlesbourg, près de Québec

1665 Les villages groupés selon un cadastre radioconcentriques ont peu de succès

1672 Tracé de neuf rues par Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens

1672 Premier plan d'« urbanisme » de Montréal; suivi de l'établissement des « côtes » sur l'île.

crétionnaires. Ceux-ci ont justement pour but de compenser pour le caractère rigide des règlements de zonage classique, en permettant l'adaptation à des circonstances particulières, la négociation avec les propriétaires et promoteurs et, en définitive, une plus grande flexibilité favorisant la créativité et l'innovation.

Ainsi furent introduits dans la LAU les dérogations mineures (1985), les plans d'aménagement d'ensemble (1987), les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1989), qui devaient permettre l'adaptation au contexte québécois des outils flexibles développés en Amérique du Nord que sont les procédures d'ajustement, les plans d'ensemble ou *planned unit developments*, et la révision architecturale. On ouvrait ainsi la porte à l'aménagement intégré, à l'évaluation qualitative et à l'approche par projet. Le succès des PIIA est incontestable et nombreuses sont les municipalités qui les ont adoptés. L'utilisation des PAE est toutefois demeurée timide, car elle requiert un degré plus élevé de planification et de prévision à plus long terme.

Pour une planification plus temporelle et plus intégrée, les municipalités possèdent aussi d'autres outils, comme les PPU et les outils qui les accompagnent, tels que les programmes d'acquisition d'immeubles et les réserves foncières, ou les ententes avec les promoteurs (1994). Certains se souviendront que la complémentarité des outils fonciers avec les PPU avait été établie à la faveur des programmes d'aide à la revitalisation des centres-villes dans les années 1980. Il semble toutefois que les municipalités qui les utilisent avec aisance sont demeurées peu nombreuses.

Dans les années 2000, quelques outils plus sophistiqués seront ajoutés, comme l'usage conditionnel, le contingentement et les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeubles (PPCMOI). Ces approches avaient été explorées dans les villes de Québec et de Montréal, et leur succès a incité le législateur à les offrir à toutes les municipalités.

Certains se plaignent de la lourdeur procédurale. Or, il faut comprendre que la flexibilité dans les règles normatives a été compensée par une augmentation des exigences procédurales. C'est l'équilibre maintenant classique prôné en théorie de l'urbanisme, depuis Faludi[10], et reconnu dans la plupart des régimes juridiques. Il y a sans doute place à l'amélioration, mais seulement jusqu'à un certain point, dans un contexte où il est devenu essentiel d'associer toutes les parties prenantes, dont les citoyens, à la prise de décision.

Vers une nouvelle loi?

Avec notamment l'objectif d'alléger et de simplifier les règles, le MAMROT a préparé une nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, présentée à l'Assemblée nationale en décembre 2011. Le monde municipal et les milieux de l'urbanisme ont été invités à collaborer à cette démarche. Parmi les éléments marquants de cette réforme, on peut signaler l'intérêt d'asseoir la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme sur de grands principes, tels que des énoncés clairs sur les liens entre aménagement et développement durable (déjà préfigurés par leur inscription dans les PMAD), la poursuite de l'intégration d'une planification à caractère stratégique, l'introduction de mesures de suivi, l'amélioration des mécanismes d'information et de consultation des citoyens. La nouvelle loi devait améliorer ces aspects, tout en promettant notamment des orientations gouvernementales établies en consultation avec le milieu local.

Dans son ensemble, le projet de loi a suscité une large adhésion. Toutefois, une pierre d'achoppement est apparue concernant les zones franches d'approbation référendaire, fortement réclamées par les municipalités, mais rejetées par un grand nombre d'organismes citoyens. Pourra-t-on trouver une formule satisfaisante pour tous? Espérons-le, car il est manifeste aujourd'hui qu'il faut trouver des moyens de rapprochement entre les élus et les citoyens, notamment par des processus plus transparents.

Marie-Odile Trépanier, urbaniste à la retraite, est professeure honoraire de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

10 Andreas Faludi, *Planning Theory*, Oxford, Pergamon Press, 1973.

ORGANISATION SPATIALE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU QUÉBEC

HOMMAGE À JEAN ROUSSEAU (1933-2011)

Plus d'honneur que d'honneurs

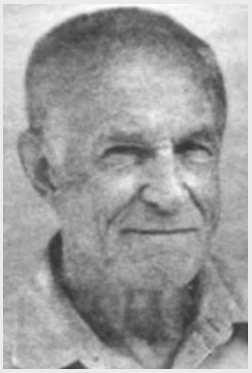

Le 15 juin 2011, Jean Rousseau nous quittait. Homme cultivé, modeste dans son comportement, parfois même volontairement effacé, il aura été pour ses collègues, confrères et amis un exemple de droiture. C'est déjà beaucoup. À cette qualité, il ajoutait sa compétence, assortie d'un professionnalisme reconnu, et sa grande patience dans sa capacité d'écoute. Elle était égale à l'endroit de ses patrons politiciens tout autant qu'aux *desiderata* des citoyens contribuables. Pour parfaire ce tableau minimaliste, reconnaissons qu'il fut un fervent défenseur de la nature, la Grande, la Vraie, qu'il admirait au même titre que la foresterie urbaine et les ensembles fleuris. De son goût pour les fleurs, les herbes et les bosquets, il nous laisse l'image d'un imperturbable urbaniste doublé d'un jardinier attentionné. C'est-à-dire, un homme de goût. Et de talent.

L'hommage que nous rendons à notre confrère place donc au tout premier rang l'intégrité du personnage. Jean Rousseau, le directeur du Service d'urbanisme de la Ville de Québec, a eu comme ligne de conduite de se tenir loin des partis et des coteries. Seul comptait pour lui, et c'était son souci permanent, faire de la ville de Québec un milieu de vie toujours plus satisfaisant et toujours plus agréable pour les citoyennes, les citoyens et les visiteurs.

Nous l'avons vu évoluer dans de nombreuses circonstances, parfois difficiles; il restait le même, le fonctionnaire, serviteur public. Il en avait la noblesse. Peut-être bien que dans quelque coin secret de sa pensée, il avait fait sienne la devise des princes de Lignes : « Plus d'honneur que d'honneurs ». Aujourd'hui, nous, ses confrères, confirmons qu'il est digne d'une telle maxime.

De gauche à droite : Marcel Junius, Jean Cimon et Jean Rousseau lors d'un voyage à Washington.

» **MARCEL JUNIUS,** ARCHITECTE, URBANISTE ÉMÉRITE
» **JEAN CIMON,** SOCIOLOGUE, URBANISTE ÉMÉRITE
» **SERGE FILION,** URBANISTE ÉMÉRITE
» **DAVID BELGUE,** URBANISTE

QUÉBEC, LE 7 DÉCEMBRE 2012

1821-1825
Construction du canal de Lachine
Berceau de l'industrialisation de Montréal

1831
Incorporation des villes de Montréal et de Québec
Les premières chartes expirent en 1836

1837-1838
Révolte des patriotes

1840
Premières lois municipales
Incorporation des paroisses et townships de plus de 300 habitants; Montréal et Québec sont réincorporées.

1841
Plan directeur de John Ostell, architecte et arpenteur
Premier plan complet de la ville de Montréal

1854
Abolition du régime seigneurial

1877
Plan du parc du Mont-Royal de Frederic Law Olmsted

FREDERICK LAW OLMSTED NATIONAL HISTORIC SITE

HOMMAGE À JEAN ROUSSEAU

Urbaniste, jardinier-fleuriste

» **MARCEL JUNIUS,** architecte et urbaniste émérite

Ma rencontre avec Jean Rousseau date de la fin des années 1960. Je rejoignais Québec, le siège de la Société d'habitation du Québec, en qualité de directeur de la Rénovation urbaine et de l'Architecture. Les programmes d'habitation sociale lancés par la Ville de Québec ont facilité, par de nombreuses rencontres entre nos administrations, une meilleure connaissance de chacun de nous. L'amitié est venue sans effort, naturelle, comme allant de soi.

Ce qui me plaisait dans l'approche de l'urbaniste municipal C'était sa recherche de solutions par la voie de la créativité des architectes œuvrant sur les projets d'habitation et autres. Pourtant, nos idéaux communs pour une architecture nouvelle, inspirée des réalisations finlandaises, suédoises ou allemandes, n'ont pas réussi à passer, à percer la carapace des argentiers et des administrateurs publics. Nous fumes alors réduits, bien malgré nous, à l'architecture des promoteurs, a l'exception de l'une ou l'autre rare réalisation plus honorable. Nous étions désespérés, mais nous restions vaillants et obstinés. Ce qui nous a aidés à passer ce cap est sans contredit le flegme apparent, parfois déconcertant, accompagné de l'esquisse d'un sourire en coin.

Nous connaîtrons cependant quelques années de grâce et un certain succès attribuable aux autorités municipales bien conseillées, avec aplomb et compétence par Jean Rousseau, Directeur du service de l'urbanisme de la Ville, qui favorisera la formation d'une équipe de tout premier plan avec la participation effective de l'architecte Jacques de Blois, de l'architecte et urbaniste André Robitaille, de l'urbaniste émérite Jean Cimon, la compétence en économie urbaine de Jean-Paul Gravel et l'expérience de Michel Gaumond pour l'archéologie. J'ai eu le bonheur d'être de cette épopée stimulante dont le mandat était d'étudier un « concept général de réaménagement du Vieux-Québec ». Travail excitant, porteur surtout d'un idéal qui fut, après analyse, fort riche en enseignement. Jean Rousseau apporta avec lui la leçon anglaise par l'expérience acquise lors de ses études a l'Université de Leeds. Le Concept déposé en 1970 fut un grand moment dont nous espérions beaucoup. Trop, peut-être. Nous étions fiers comme ces combattants arrachant après bien des souffrances le but ultime, la victoire par nos convictions. Elle fut cependant pour toute l'équipe restée soudée une joie de courte durée, devenant amère avec le temps. Par l'oubli. Les autorités laissant ce document dépérir sur les tablettes poussiéreuses du gouvernement et de la Ville, Cette étude fort bien structurée devait servir, et le pourrait encore aujourd'hui, ne fut-ce que pour les principes urbanistiques esquissés et les possibilités immenses de l'architecture nouvelle en milieu ancien. Cette étude était en avance sur son temps. Ce n'est pas une forfanterie, nous l'avons constaté à la lecture des chartes internationales sur le patrimoine qui ont suivi depuis 1975. Ce document, si les autorités en place aujourd'hui le voulaient, rendrait de grands services à la communauté par sa pertinence. Les croquis évocateurs des possibilités offertes pour conserver à ce territoire sa beauté sans dénaturer son caractère, donc son identité, sont tout aussi pertinents.

J'ai revu Jean Rousseau après cet épisode, en tant que collègue et ami. Il me reste de lui le souvenir d'un homme peu enclin aux bravades et aux coups d'éclat, soucieux avant tout de servir le bien commun. Faut-il, en terminant, rappeler qu'à son crédit les berges de la rivière Saint-Charles furent valorisées. La création d'un petit centre nautique, un bijou de facture moderne dû à sa collaboration avec Jacques de Blois, devait être un signal de renouveau. Il aurait dû être terminé et entretenu avec soin par l'administration municipale; on l'a plutôt laissé à l'abandon. Espérons qu'en souvenir de l'imagination poétique de nos confrères, ce coin de paradis renaisse un jour pour le bonheur de tous.

ORGANISATION SPATIALE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU QUÉBEC

1884 — Réserve des trois chaînes

Protection des berges des cours d'eau

1897 — *The City below the Hill*, de Hubert Brown Ames, industriel, animateur du mouvement de réforme municipale à Montréal

1901 — Plan de la ville de Shawinigan Falls, initiative de l'industrie

1909 — *Plan des architectes* proposé par l'Association des architectes de la province de Québec pour Montréal, inspiré du Plan de Chicago de Burnham

1910 — Législation créant la Commission métropolitaine des parcs chargée de prévoir la création d'un système de parcs [illegible] l'île de Montréal et l'île Jésus

1912 — Plan de Town of Mount-Royal par Frederick Todd, initiative du CNR inspirée par la cité-jardin d'Howard et par le mouvement City Beautiful

MACKENZIE, MANN & CO. LTD

HOMMAGE À JEAN ROUSSEAU

Urbaniste et diplomate

» **JEAN CIMON,** sociologue et urbaniste émérite

Jean Rousseau fut l'un de mes étudiants les plus remarquables, alors que j'étais chargé du cours « Théorie de l'urbanisme » à la faculté d'Arpentage et de Génie forestier de l'Université Laval au milieu des années 1950. Devenu arpenteur-géomètre (comme on disait alors), Jean Rousseau s'en alla étudier l'urbanisme à l'Université de Leeds dans le nord de l'Angleterre. Il s'y trouve en effet, une école réputée en urbanisme.

Toujours est-il que Jean Rousseau, des son arrivée a Leeds, m'adressa de longues lettres sur l'enseignement théorique et pratique qu'il suivait. La teneur de celles-ci fut jugée si importante qu'elle me permit d'enrichir ma conception de l'urbanisme. Ajoutons ici que ma correspondance avec mon collègue a été versée aux Archives privées, fonds Jean Cimon, de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec. À ma connaissance, Jean Rousseau fut le premier arpenteur-géomètre diplômé de l'Université Laval à devenir urbaniste professionnel et membre de l'Ordre des urbanistes du Québec. Notre confrère eut une longue et fructueuse carrière professionnelle comme urbaniste en chef de la Ville de Québec connut l'euphorie « urbaniste » de la Révolution tranquille. Les « misères » de Jean Rousseau ont commencé lorsqu'il s'est retrouvé, malgré lui, assis entre deux chaises, celle d'urbaniste de la Ville de Québec et celle de vice-président de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec. Or, la Ville et la Communauté étaient à couteaux tirés dans une guerre de pouvoir, et c'est la Commission qui écopait, car son plan d'agglomération empiétait sur le plan directeur de la Ville de Québec. La situation devint intenable pour Jean Rousseau, et c'est a force de diplomatie et de sa haute tenue professionnelle qu'il a réussi a préserver l'intégrité de notre profession en ces temps héroïques du bétonnage de la rivière Saint-Charles... et des mentalités du moment.

HOMMAGE À JEAN ROUSSEAU

ou « Le rêve brisé »

» **SERGE FILION,** urbaniste

S'il est un membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec qui aurait dû depuis longtemps être reconnu comme tel par ses pairs, ou qui devrait l'être de façon posthume, c'est bien l'urbaniste Jean Rousseau, ex-directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Québec au cours des aimées 1960 jusqu'au début des années 1980.

Ce que nous retenons de lui, c'est justement sa grande culture, son humanisme, sa détermination à changer le monde, en commençant par sa ville. Jean était arpenteur-géomètre de par sa première formation, vous savez ces professionnels qui, les premiers, façonnent des paysages de façon indélébile en créant les cadastres originels. Ce sont eux qui ont marqué à jamais le paysage québécois en établissant le système de plus de 10 000 rangs de colonisation sous le régime français. Mais cela ne lui a pas suffi. Il voulut parfaire ses études d'urbanisme à Leeds en Angleterre – ce pays de culture, de verdure et d'architecture de conquérants. Il fut marqué à jamais par la beauté des paysages anglais dont il aurait voulu inculquer aux Québécois la façon de faire acquise au fil des siècles. En plus de posséder un français impeccable, Jean maîtrisait parfaitement la langue allemande et parlait un anglais de type « british ». Tout cela contribua à lui conférer une sorte de noblesse dans la pensée, la parole et l'agir.

Il n'en fallait pas plus pour susciter une forte rivalité entre lui et le maire tout-puissant de la Ville de Québec, M. Gilles Lamontagne, ancien pilote de guerre et ex-prisonnier des camps de concentration nazis où il survécut de façon héroïque. Monsieur le maire ne plaisantait pas avec sa volonté acharnée du changement et de la modernisation de la ville. Le conflit était inévitable entre ces deux hommes dont l'un détenait le pouvoir politique et l'autre le pouvoir du savoir.

1918 — Plan de la ville de Témiscaming, initiative de l'industrie

1922 — Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art

1925 — Plan de la ville modèle d'Arvida, initiative de l'Aluminum Company of America

1927 — Numéro spécial de la Revue municipale sur l'urbanisme édité par la Ligue de Progrès civique

1935 — *A Report on Housing and Slum Clearance for Montreal*, Rapport conjoint du Montreal Board of Trade et de la Ligue du progrès civique qui anticipe la rénovation urbaine à venir

1941 — Premier service d'urbanisme de la Ville de Montréal, sous la direction d'Aimé Cousineau

Première loi sur les biens culturels adoptée par une province canadienne

Proposition d'une législation provinciale sur l'urbanisme et d'une commission d'urbanisme pour Montréal

CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

HOMMAGE À JEAN ROUSSEAU

Monsieur Lamontagne jouissait du pouvoir politique absolu en ayant fait élire son équipe à tous les postes de conseillers; c'est le Service de l'urbanisme qui devint rapidement l'opposition « officieuse » à l'Hôtel de Ville. Et cela était très mauvais pour son directeur. Il prit une année sabbatique en Europe en mi-carrière, question de parfaire ses connaissances. Entretemps, les coudées franches du maire au Conseil lui permirent de lancer plusieurs projets controversés comme la colline Parlementaire, le plan Jean-Claude Lahaye (architecture moderniste et brutaliste) plutôt que l'option d'Edouard Fiset (urbanisme plutôt Haussmannien), la rénovation du quartier Saint-Roch par la démolition reconstruction, la Grande Place qui ne s'est jamais réalisée, les projets autoroutiers qui découpaient la vile en cadrans isolés les uns des autres... Mais, à la décharge de M. le maire, c'est lui aussi qui avait lance le « Concept général de réaménagement du Vieux-Québec » — 1970 (comité présidé par le conseiller municipal Jules Blanchet dont les urbanistes Jean Rousseau et Jean Cimon, les architectes Jacques de Blois et André Robitaille sans oublier l'archéologue Michel Gaumond, furent les auteurs et les propagandistes infatigables, aidés en cela par le directeur de la Chambre de commerce Pierre Talbot, notre collègue Marcel Junius de la Société d'habitation du Québec et Paul Henri Roy du ministère des Affaires culturelles), les programmes de restauration des logements des quartiers centraux, l'annexion de quatre banlieues et la production d'une réserve foncière pour la ville nouvelle de Lebourgneuf. Un maire qui pouvait aussi être progressiste.

Mais à son retour, une autre surprise attendait notre ami et collègue Jean. Voila qu'une vraie opposition se structurait face à l'autorité incontestée du parti du maire, le Progrès civique. Alimentée en idées et en énergie par une batterie d'universitaires de haut niveau, la contestation s'organisait en prenant indistinctement pour cible les élus et les fonctionnaires de la Ville, parfois qualifies « d'agents à la solde du capitalisme international ». Cela blessait profondément Jean Rousseau qui décida alors de poursuivre plus discrètement sa carrière au ministère des Affaires municipales du Québec, là où les fonctionnaires étalent beaucoup plus loin des feux de la rampe et du fait même beaucoup moins ciblés dans la joute politique.

Je garde de Jean Rousseau le souvenir d'un homme cultivé, polyglotte, raffiné, érudit, habile « débatteur », travailleur acharné, progressiste... avalé dans un débat qui le dépassait dans l'exercice de ses fonctions normales. Un homme blessé, oui, parce qu'injustement attaqué par les pugilistes des deux côtés mais jamais abattu ni servile en face de telles contrariétés. Cela démontre sa très grande sensibilité et son grand courage.

II y a plus d'un an déjà, le Québec a perdu un fier combattant dédié au triomphe de la beauté des paysages construits, de la gestion raisonnable de l'urbanité et de l'équité sociale tout à la fois. Honorons l'un des pères fondateurs de l'urbanisme à Québec.

« Ce que nous retenons de lui, c'est justement sa grande culture, son humanisme, sa détermination à changer le monde, en commençant par sa ville. [...] »

ORGANISATION SPATIALE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU QUÉBEC

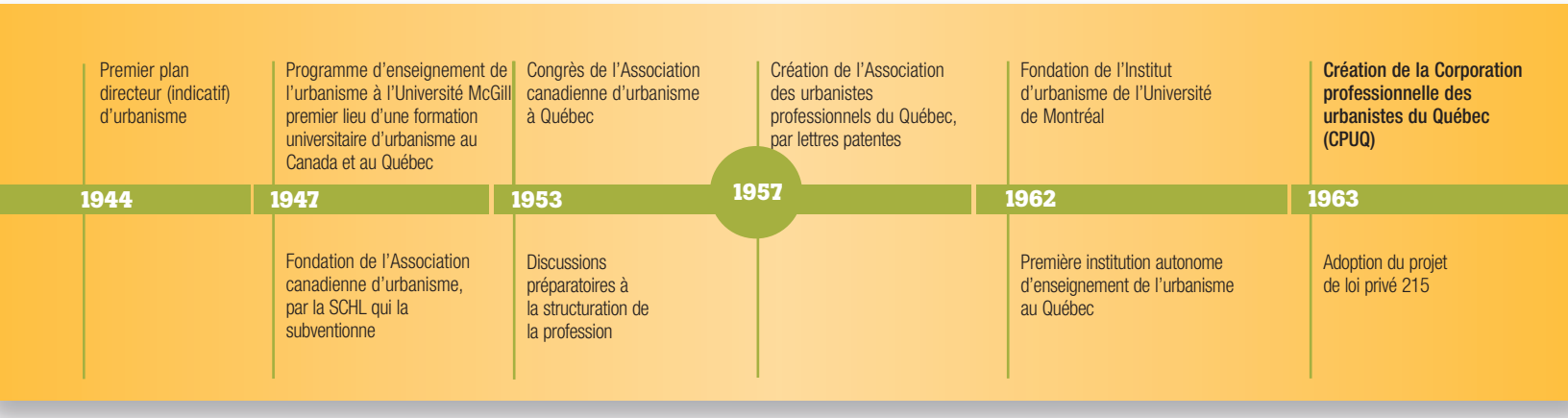

HOMMAGE À JEAN ROUSSEAU

Urbaniste, diffuseur de savoirs

» **DAVID BELGUE,** urbaniste

Lorsque Jean Rousseau s'est joint en 1981 a la Direction générale de l'urbanisrne et de l'aménagement du territoire (DGUAT) du ministère des Affaires municipales (MAM), la pratique de l'urbanisme et l'aménagement était encore à ses premiers balbutiements l'échelle du Québec. La mise en œuvre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, adoptée en 1979, était à peine amorcée et l'engagement d'une cinquantaine de jeunes urbanistes, dont moi-même, ainsi que la création de la DGUAT au sein du vénérable MAM marquaient un tournant important.

L'arrivée de Jean Rousseau dans cette marmite bouillante a apporté une bonne dose de réalisme, d'abord grâce a ses années d'expérience à la Ville de Québec mais aussi grâce à sa grande culture de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Comme directeur du Service des études et projets, M. Rousseau avait le mandat de faire avancer la pratique par l'acquisition et la diffusion des connaissances.

À l'époque, les célèbres « cahiers noirs » décrivaient en détail les dispositions de la LAU avec moult références aux articles et graphiques décrivant les procédures d'adoption et de modification des schémas d'aménagement, des plans et des réglements d'urbanisme. Heureusement, sous la direction de Jean Rousseau, le Service des études et projets a misé sur la production de guides proposant des approches novatrices à la revitalisation des centres-villes, l'aménagement des entrées de village, la mise en valeur des paysages routiers et l'aménagement et la sécurité publique, entre autres sujets.

C'est grâce à la préoccupation de Jean Rousseau a l'égard de la qualité des milieux urbains et ruraux que des ressources professionnelles en architecture et architecture de paysage se sont ajoutées au Service. Cette préoccupation était toujours présente dans ses interventions. Ainsi, pour lui, l'urbanisme était beaucoup plus que la réglementation, et l'aménagement du territoire autre chose que la conformité entre schéma – plan d'urbanisme – règlements d'urbanisme. Selon lui, toute démarche devait viser, avant tout, la qualité des projets de développement.

Sous sa gouverne, j'ai eu l'opportunité de travailler sur l'élaboration et l'intégration dans la LAU des outils souples d'urbanisme que sont la dérogation mineure, les plans d'aménagement d'ensemble et les plans d'aménagement et d'intégration architecturale. Je peux confirmer que les talents de persuasion de M. Rousseau étaient requis souvent afin de convaincre les autorités que ces outils à caractère discrétionnaire étaient essentiels à la réalisation de projets de qualité.

Enfin, la grande curiosité de Jean Rousseau, ses études à l'étranger et ses nombreux voyages dans les villes à l'extérieur du Québec ont toujours alimenté sa volonté de faire autrement l'urbanisme au Québec.

Pour ma part, et certainement pour beaucoup d'autres qui ont eu l'opportunité de le côtoyer dans leur vie professionnelle, les questionnements de Jean Rousseau à l'égard de nos propositions nous obligeaient à creuser davantage nos dossiers, à regarder ailleurs et à trouver des solutions novatrices. C'est ce constant regard critique de sa part qui, à mon avis, a fait que son passage de près de 10 ans au MAM, jusqu'à sa retraite en 1990, a certainement contribué à faire évoluer la pratique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au Québec.

UTILISATION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE

série 200

7 7/8 × 7 7/8 × 3 15/16 (po)
200 × 200 × 100 (mm)

7 7/8 × 15 3/4 × 3 15/16 (po)
200 × 400 × 100 (mm)

série 300

11 13/16 × 3 15/16 × 3 15/16 (po)
300 × 100 × 100 (mm)

11 13/16 × 5 7/8 × 3 15/16 (po)
300 × 150 × 100 (mm)

11 13/16 × 11 13/16 × 3 15/16 (po)
300 × 300 × 100 (mm)

série 600

23 5/8 × 3 15/16 × 3 15/16 (po)
600 × 100 × 100 (mm)

23 5/8 × 11 13/16 × 3 15/16 (po)
600 × 300 × 100 (mm)

23 5/8 × 7 7/8 × 3 15/16 (po)
600 × 200 × 100 (mm)

23 5/8 × 23 5/8 × 3 15/16 (po)
600 × 600 × 100 (mm)

dalle

23 5/8 × 23 5/8 × 2 3/8 (po)
600 × 600 × 60 (mm)

Couleurs : gris, charbon, noir onyx, nickel • **Textures :** lisse, meulé, granitex

www.techo-bloc.com | 1 • 877 • 832 4625

Visitez notre site web ou contactez-nous sans frais pour trouver votre ENTREPRENEUR Techo-Pro, un distributeur autorisé ou pour obtenir votre catalogue de produits 2013.

YouTube

Pratiques **contemporaines**

DENYS HOUDE © CMM

GROUPE IBI / DAA

NATHALIE PRUD'HOMME

L'expression citoyenne et la pratique de l'urbanisme

À l'occasion des 50 ans de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a demandé à trois urbanistes, aux pratiques bien distinctes, de témoigner de leurs expériences en matière de participation citoyenne. On constate que l'intérêt de la population pour les projets d'urbanisme est en croissance, et qu'il y a une redéfinition des rôles des urbanistes : vulgarisateurs, médiateurs, relationnistes de presse… et parfois même webmestres.

» **FRANÇOIS GOULET,** urbaniste

À Sept-Îles, décentraliser et informer

Dans sa pratique quotidienne, l'urbaniste Denis Tétreault constate que le développement des communautés et des villes intéresse de plus en plus les citoyens de tous âges. « *On voit de plus en plus de citoyens faire des demandes d'accès à l'information, venir s'informer auprès des gestionnaires de service et requérir des documents afin de prendre connaissance de la chose municipale et de l'urbanisme en général* », explique celui qui dirige le Service d'urbanisme de la Ville de Sept-Îles.

Les projets qui ont un impact sur la qualité de vie, la santé ou la sécurité des citoyens prennent une place et mobilisent davantage les citoyens. Cependant, la question de l'esthétisme et de l'aménagement de lieux significatifs pour les citoyens suscite également beaucoup d'intérêt. M. Tétreault donne en exemple les nouveaux aménagements réalisés au parc du Vieux-Quai de Sept-Îles.

GROUPE IBI/DAA

Concept d'aménagement du parc du Vieux-Quai de Sept-Îles.

ORGANISATION SPATIALE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU QUÉBEC

1963
Création de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec (CPUQ)
Adoption du projet de loi privé 215

1963-1966
Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ)
Première expérience de planification territoriale intégrée

1965
Métro de Montréal

1967
Expo 67; *Plan témoin Montréal Horizon 2000*

Première tentative de planification métropolitaine du Grand Montréal

1968
Dépôt du rapport de la Commission provinciale d'urbanisme
Élaboration consécutive d'avant-projets et de projets de loi jusqu'à l'adoption de la LAU

1969
Communautés urbaines de Montréal et de Québec; Communauté régionale de l'Outaouais
Compétence en aménagement du territoire; préparation de schémas d'aménagement régional

Aménagement du parc du Vieux-Quai de Sept-Îles.

« *Dans ce projet, la municipalité a décentralisé le processus d'aménagement et formé un comité mixte composé de représentants d'associations touristiques et économiques, de commerçants et d'aînés* », explique M. Tétreault. « *Même des représentants d'associations étudiantes étaient invités. Ce comité a tenu deux consultations populaires pour concevoir et valider l'aménagement de cet espace.* »

En mai 2013, ce projet s'est vu décerner un prix du réseau Les Arts et la Ville. Ses qualités esthétiques et son intégration ont retenu l'attention du jury, mais aussi l'importance de la consultation et de la concertation dans la réalisation du projet, ainsi que le caractère rassembleur et intergénérationnel du lieu.

La production d'information et la diffusion de celle-ci occupent de plus en plus de place dans la pratique de l'urbanisme, constate Denis Tétreault. « *Notre travail auprès de la population demande de produire de l'information de qualité et bien vulgarisée auprès des utilisateurs de cette information. La diffusion complète d'informations claires permet un dialogue beaucoup plus enrichissant sur les différentes visions de développement.* »

M. Tétreault illustre cette idée avec un autre exemple qui concerne un projet d'exploitation d'une mine à ciel ouvert à l'intérieur des limites de la ville de Sept-Îles. Le projet de Mine Arnaud a été déposé en décembre 2010, et Mine Arnaud a rendu publique son étude d'impact en mars 2013, à la suite de plusieurs études et consultations en amont. Pour éclairer sa prise de décision, le conseil municipal de Sept-Îles souhaitait que ce projet soit analysé sous l'angle du développement durable. Le conseil souhaitait également implanter une culture et des compétences de développement durable pour l'analyse d'autres projets à venir. Dans un premier temps, un comité a été nommé par la Ville de Sept-Îles pour éclairer les décisions des élus par rapport à ce projet. Ce comité est formé de représentants de divers groupes en environnement et en développement économique. Un mandat a ensuite été donné à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour accompagner ce comité. Cet organisme a développé une grille d'analyse du développement durable et a tenu des séances pour former les membres du comité sur l'utilisation de la grille. Il a aussi développé un guide d'accompagnement destiné aux citoyens leur permettant de participer activement au processus de participation publique, notamment devant le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

1970
- Rapport de la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau
- La commission recommande de faire de l'eau une ressource collective

1972
- Loi sur les biens culturels
- Loi sur la qualité de l'environnement

1973
- Code des professions
- Adoption ou modification de 21 lois professionnelles

1978
- Loi sur la protection du territoire agricole
- Création du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1979
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Création des MRC; début de la généralisation des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme

1981-1985
- Étude du Projet Archipel de Montréal
- Reconnaissance des liens entre la ville et l'eau

Dans la MRC D'Arthabaska, gérer la contestation

Dans les MRC, ce sont les dossiers concernant la zone agricole qui mobilisent le plus les citoyens. Dans la MRC d'Arthabaska, l'urbaniste Caroline Marchand, directrice de l'aménagement se souvient que la participation citoyenne a été particulière marquante dans le dossier des cannebergières. En 2012, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine a adopté un règlement de zonage prohibant, dans la majorité des zones, l'implantation de nouvelles fermes de culture de petits fruits. La MRC a désapprouvé le règlement de zonage le 12 décembre 2012. Au cours de l'analyse de conformité au schéma d'aménagement, la MRC a déterminé que cette disposition n'était pas conforme à ses objectifs en matière d'agriculture.

Les résidents de la municipalité étaient très divisés sur la question. « *Tout au long de l'analyse de conformité, nous avons dû répondre à de multiples questions provenant de chacune des parties, parfois assez émotives.*», explique Caroline Marchand. « *Dans ces dossiers, qui ont un impact plus direct sur le milieu de vie des gens, une partie importante de notre travail d'urbaniste est de gérer la contestation. Cela signifie répondre à une plus grande quantité de questions, adapter nos interventions publiques en pensant aux médias, prévoir une préparation plus grande des consultations publiques, notamment.* »

Dans le dossier des cannebergières en particulier, la MRC a dû gérer l'aspect médiatique. « *Une attention toute particulière devait être apportée à ce point et nous avons dû préparer des documents pour les médias régionaux*», explique Mme Marchand.

TOURISME VICTORIAVILLE ET SA RÉGION

Cannebergière

Tous les dossiers ne touchent pas les gens d'aussi près. Dans les MRC, une bonne part des dossiers en urbanisme sont liés au schéma d'aménagement et à ses modifications. « *Dans ces dossiers, nous devons régulièrement organiser des consultations publiques prévues à la LAU, où il n'y personne dans la salle* », déplore Mme Marchand. « *Je crois que c'est parce que ce niveau de planification est plus éloigné des préoccupations quotidiennes des citoyens. De plus, la formulation très juridique des avis publics dans les journaux n'aide peut-être pas à la compréhension des enjeux.* »

Dans un autre ordre d'idée, Caroline Marchand déplore certaines lacunes dans le processus de consultation publique prévu dans la LAU pour les élevages porcins (articles 165.4.5 et suivants). Cette consultation consiste uniquement à informer les citoyens de la nature du projet et à leur permettre de donner leur opinion. « *Le problème dans tout ça, c'est que le projet est déjà autorisé au moment où les citoyens sont impliqués* », constate Mme Marchand. « *Le seul facteur sur lequel les citoyens peuvent avoir une influence, c'est sur l'imposition de mesures de mitigation, parmi les cinq prévues à la LAU. Dans un contexte où les citoyens veulent avoir le contrôle sur leur milieu de vie, cela génère des frustrations. Et ces dispositions de la LAU ne semblent pas avoir été modifiées dans le projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme [LADTU]…* »

ORGANISATION SPATIALE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU QUÉBEC

1989

Création du Bureau de consultation de Montréal

Première instance municipale de consultation publique en aménagement

1990

Plan d'aménagement du Vieux-Port de Montréal

1994

La CPUQ devient l'Ordre des urbanistes du Québec

Modifications au Code des professions

1994

Orientations gouvernementales d'aménagement pour guider la révision des schémas d'aménagement

1998

Plan de revitalisation urbaine du quartier Saint-Roch à Québec

2000

Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec

Compétence exclusive en aménagement régional; préparation d'un schéma régional

Pour la CMM, mobiliser et interagir

Sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les dernières expériences de participation publique sur des questions d'aménagement régionales n'ont pas fait salle vide, au contraire. La participation observée en 2012 lors de la consultation publique sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) a atteint des niveaux record. « *Au total, 344 mémoires ont été déposés et près de 1 400 personnes sont venues assister aux audiences publiques* », déclare l'urbaniste Michel Rochefort, coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain au sein de la CMM. En comparaison, lors de la consultation publique de 2005, sur le projet de schéma métropolitain, 312 participants s'étaient présentés et 61 mémoires avaient été déposés.

C'est ce qui fait dire à Michel Rochefort que les citoyens ne semblent plus uniquement préoccupés par leur environnement immédiat, mais également par les grandes questions qui touchent la planification des régions urbaines comme le développement durable, les changements climatiques et la protection de la biodiversité, et ce, malgré l'échelle de la planification métropolitaine qui peut sembler abstraite et éloignée des préoccupations des citoyens.

Il apparaissait important à la Communauté métropolitaine de Montréal d'impliquer les citoyens et la société civile dans l'élaboration du PMAD. Michel Rochefort explique que pour ce

DENYS HOUDE © CMM

faire, plusieurs efforts ont été consentis afin d'informer et de sensibiliser les citoyens et les groupes de la région au contenu du PMAD. « *Dès l'adoption du projet de PMAD, un site Web entièrement consacré au projet a ainsi été mis en ligne. Les médias ont également été mis à contribution pour à la fois informer le public, faire connaître la consultation publique et relayer les interventions des citoyens et des groupes pendant la consultation. De nombreux communiqués de presse ont été diffusés pour attirer l'attention des médias sur la consultation publique, et ce, avant, pendant et après les audiences publiques. De plus, les médias sociaux (Facebook et Twitter) ont été mis à contribution, notamment au moment des audiences publiques, afin de relayer rapidement les informations circulant sur le Web et de susciter l'intérêt des usagers de la Toile.* »

L'ensemble de ces moyens de communication ont été maintenus actifs à l'étape de la mise en œuvre du PMAD, pour sensibiliser, informer et interagir avec la société civile. « *La participation de la société civile au suivi du PMAD est un élément nouveau par rapport aux pratiques habituelles en matière d'urbanisme* », estime Michel Rochefort, qui explique que pour ce suivi de mise en œuvre, la CMM soutient une Agora métropolitaine regroupant élus et citoyens. « *La première Agora métropolitaine, tenue en mars dernier, a rassemblé près de 700 personnes pour échanger, débattre et proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD.* »

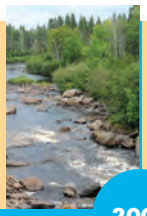

2002
Politique nationale de l'eau

Suite aux travaux de la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec

2004
Quartier international de Montréal

Inauguration du complexe planifié de façon à recouvrir l'autoroute Ville-Marie

2006
Loi sur le développement durable

2009
Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau

Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau

2012
Plans métropolitains d'aménagement et de développement de Montréal et Québec

2012
Loi sur le patrimoine culturel

Ajouts majeurs à la Loi sur les biens culturels de 1972

2012
Projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme

Adoption en suspens

Un intérêt certain

Pour nos trois urbanistes, il est indéniable que les questions d'urbanisme intéressent davantage la population. « *On remarque de plus en plus une expression citoyenne* via *les médias sociaux et les nouveaux modes de communication de masse* », constate Denis Tétreault, qui ajoute que les émissions d'intérêts publics ont aussi un effet canalisateur en éveillant la population sur des dossiers d'aménagement.

« *La présence d'associations, de groupes ou d'organismes à but non lucratif dans les domaines touchant de près ou de loin à l'urbanisme (Équiterre, Vivre en ville, Collectif de recherche sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable, etc.) encourage également cette interaction et facilite l'accès à l'information* », ajoute pour sa part Michel Rochefort.

« *Les préoccupations grandissantes à l'égard de l'environnement et du développement durable amènent les gens à s'intéresser à l'urbanisme* », estime Caroline Marchand. « *Malheureusement, je constate que pour une part de la population, des citoyens comme des élus, l'urbanisme est encore perçu comme une façon de brimer les gens, de les priver de leur droit de propriété en les empêchant de faire ce qu'ils veulent sur leur terrain.* »

François Goulet est urbaniste à la Ville de Montréal. Collaborateur de longue date d'*Urbanité*, il enseigne également la participation publique et la négociation à l'Institut d'urbanisme de Montréal.

ENTREVUE AVEC MICHEL GARIÉPY, URBANISTE

Réflexions sur 50 ans de participation citoyenne

OCPM

Michel Gariépy, ingénieur et urbaniste, a fait carrière à l'Institut d'urbanisme qu'il a dirigé pendant quelques années, avant de devenir doyen de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. En juin 2012, il était nommé professeur émérite. Sa carrière de professeur a été consacrée à la recherche et à l'enseignement des mécanismes d'évaluation environnementale d'abord, puis de participation publique. Une de ses plus récentes publications est une collaboration au livre *Débattre pour transformer l'action urbaine. Participation publique, planification métropolitaine et développement durable à Grenoble, Lyon et Montréal*[1]. *Urbanité* a recueilli ses réflexions sur 50 ans de participation citoyenne au Québec en aménagement.

» PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS GOULET, urbaniste

Comment a évolué la perception publique de l'aménagement au cours des dernières décennies?
Les questions d'aménagement sont perçues d'une façon beaucoup plus critique depuis les années 70, ou depuis les « Trente glorieuses », comme disent les Français. Nous sommes passés d'une posture d'optimisme et de foi débridés en la toute-puissance de la technologie, à une période où incertitudes et risques sont au cœur des démarches et débats, où l'acceptabilité environnementale, puis plus récemment l'acceptabilité sociale sont devenues des critères de faisabilité, où les principes de précaution et de réversibilité devraient inspirer, voire régir les démarches. D'une part, les citoyens sont de plus en plus conscients des impacts positifs, mais aussi négatifs provoqués par des aménagements, quels qu'ils soient. D'autre part, la prétention des professionnels et experts à avoir réponse à tout, à pouvoir tout modéliser, tout comme la croyance en l'existence d'une solution optimale ont été invalidées. Aussi, en corollaire, les citoyens ont pris connaissance de la validité et de la pertinence de leur point de vue.

Qu'est-ce qui a fait évoluer la nature et la place qu'occupe la participation citoyenne en aménagement?
Je distingue plusieurs phases avant, puis après l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et la création du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Avant, soit jusqu'à la fin des années 70, la participation citoyenne était inexistante ou marginale. L'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) constitue une exception notable, une expérience poussée de planification concertée, mais qui portait sur un territoire excentrique.

1 COMBE, L., GARIÉPY, M., GAUTHIER, M., PAULHIAC-SCHERRER, F., Scherrer, F., *Débattre pour transformer l'action urbaine. Participation publique, planification métropolitaine et développement durable à Grenoble, Lyon et Montréal*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2012, 244 p.)

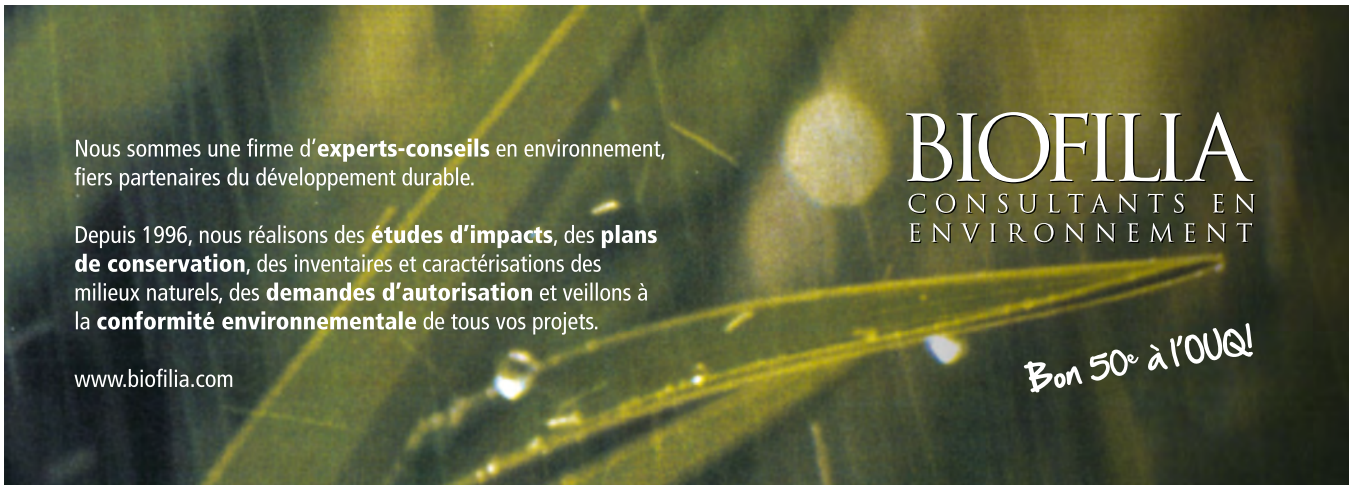

Une deuxième phase s'étend globalement de la fin des années 70 à la fin des années 90. La fin des années 70 voit l'adoption des modifications à la Loi de la qualité de l'environnement pour exiger la réalisation d'évaluations d'impact sur l'environnement avant d'autoriser les infrastructures majeures, et mettre en place le BAPE pour tenir les audiences publiques, et l'adoption de la LAU. La participation citoyenne entre alors dans les mœurs, et ce, selon deux grandes orientations.

D'un côté, l'approche du BAPE et des audiences publiques se cristallise rapidement et les choix effectués donnent rapidement valeur de modèle à l'expérience. L'environnement comme contrainte régit l'implantation des grands équipements. La participation citoyenne consiste alors en validation des études, en réaction à des projets déjà planifiés, souvent en syndrome NIMBY ou « *pas dans ma cour* », mais avec une appropriation progressive de la logique de planification des grands équipements et l'émergence d'attentes et de règles quant à l'éthique ainsi qu'au déroulement de la participation.

D'un autre côté, en rapport avec la LAU, et ce, même si cette dernière avait comme principes constitutifs que l'aménagement est un processus politique et que les citoyens doivent être directement impliqués, l'implication citoyenne se fait de façon plus diffuse, par tâtons, selon des exigences minimales, plus floues, en comparaison avec ce qui prend place devant le BAPE. Il faut aussi mentionner des expériences marquantes en milieu urbain, comme les audiences sur l'avenue McGill College ou celles sur l'avenir du Vieux-Port de Montréal, puis la création du Bureau de consultation de Montréal (BCM), des expériences qui ont été fortement inspirées par la démarche du BAPE.

Et comment décrivez-vous la situation actuelle?

Je distingue une troisième phase qui démarre, plus ou moins, au tournant du siècle et qui est toujours en cours. Elle est marquée, selon moi, en plus de la poursuite dans ses grandes lignes de l'expérience BAPE et LQE, par trois phénomènes. Il y a d'abord la consolidation de l'approche de consultation à Montréal, depuis la création de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en 2002; son inscription dans la Charte de Montréal devrait contribuer à le pérenniser, sinon à le soustraire à certains aléas politiques. Il y a ensuite des insatisfactions croissantes qui se manifestent à l'égard des audiences tenues selon la LAU avec, en corollaire, la nécessité de la réformer; d'où le Projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (PLADTU) déposé sous le gouvernement précédent et que le ministre actuel des Affaires municipales a mentionné vouloir relancer l'automne prochain; toutefois, beaucoup d'ambiguïtés subsistent quant aux avenues à emprunter, en particulier pour la participation publique dans les municipalités rurales ou de petites tailles. Enfin, troisième phénomène, on constate une implication des citoyens de plus en plus fréquente en amont, dès les démarches de conception des projets d'aménagement, une implication initiée par certains promoteurs eux-mêmes ou par des organismes de consultation tels l'OCPM, et ce, afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent en position réactive lors des consultations formelles.

Les urbanistes font maintenant une large place à la participation publique dans leur pratique professionnelle : ils sont devenus, dans une large mesure, les gestionnaires de la communication reliée à l'aménagement. Toutefois, on ne peut manquer d'observer un comportement inquiétant chez certains urbanistes qui ressentent comme une menace cette importance que la participation publique a prise, qui y voient une usurpation de leur rôle professionnel : dans certains contextes ont été observées des stratégies pour restreindre ou confiner l'implication des publics ou pour se définir des sphères où leur maîtrise du technique assure la prépondérance de leur point de vue[2].

L'enseignement et la recherche en urbanisme ont-ils suivi une évolution semblable?

Aux trois phases décrites plus haut auront correspondu des changements dans l'enseignement de l'urbanisme en général et, à un niveau plus personnel, des changements dans le noyau central de mon enseignement et des travaux de recherche que je mène à l'Institut. Avant les années 70, la formation des urbanistes tout comme la recherche faisaient peu de place à la participation. De la fin des années 70 à la fin des années 90 (ce qui correspond à la deuxième phase présentée ci-haut), la formation à l'évaluation environnementale a occupé une place de plus en plus importante, le secteur générant régulièrement, durant cette période, de l'ordre du tiers des emplois des nouveaux diplômés. La formation en regard à la participation publique était cependant plutôt accessoire pendant cette phase, reliée à une étape particulière de la procédure d'évaluation.

Aujourd'hui, la participation citoyenne, sa planification et sa gestion occupent une place nette et importante dans la formation des urbanistes : des cours spécifiques lui sont consacrés. Et beaucoup de recherches, dont les miennes, se penchent sur les exigences, les effets et la portée de la participation citoyenne.

Quels sont les types de projets d'aménagement qui mobilisent le plus les citoyens?

Tout d'abord, je dirais que globalement, à la différence des enjeux de démocratie et de gestion urbaine[3], les questions d'aménagement passionnent par leur effet sur l'environnement et les cadres de vie, et ce, à la fois les riverains des interventions projetées, mais aussi la population en général.

Les projets d'aménagement, règle générale, arrivent à l'étape de la consultation publique déjà bien définis. Aussi, l'attitude des riverains, des groupes et organismes qui vont s'impliquer, est-elle d'abord en mode réactif, prêtant le flanc à une stigmatisation de type « *pas dans ma cour* » ou NIMBY. Par contre, les

2 LEBLANC-VANNESTE, S., GARIÉPY, M., GAUTHIER, M., « La cohérence dans l'urbanisme montréalais : entre planification et mise en débat », Géocarrefour, numéro spécial « Vers de nouvelles articulations entre plan territorial, plan d'urbanisme et projets urbains », Vol. 87-2, 2012, pp. 87-100.

3 Cf., p. ex., Boisvert Y. dans *La Presse*, 090513.

participants sont maintenant à même de formuler non seulement des requêtes pour l'amélioration des projets, mais également des options et des alternatives d'aménagement. Les exigences sont également devenues beaucoup plus élevées à l'égard des maîtres d'ouvrage, plaçant souvent ces derniers en mode réactif, à leur tour. Un bon exemple de cette situation constitue le projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant le réaménagement de l'échangeur Turcot.

Par contre, l'implication dans des plans ou documents d'urbanisme reste plus diffuse. D'où des requêtes d'ordre général, ayant fréquemment trait à la cohérence et à l'aménagement intégré, puis une volonté d'implication en amont (cf. Gariépy et Gauthier 2009). Les expériences de l'OCPM d'implication en amont dans plusieurs dossiers sont révélatrices de cette attitude.

La participation publique ne demeure-t-elle pas l'apanage d'un petit nombre d'acteurs organisés?

Contrairement à une opinion largement répandue, les tribunes des consultations publiques ne sont pas monopolisées par les habitués, les intervenants récurrents[4]. Une recension faite par l'OCPM révèle que 79 % des participants à ces audiences n'y auraient fait qu'une représentation.

Tant les participants d'une seule fois que les acteurs récurrents semblent maintenant bien conscients des exigences pour une participation crédible et relativement à l'aise dans l'expression d'avis ou de préférences sur les actions d'aménagement. Les acteurs récurrents, il est vrai, se sont souvent dotés d'une compétence professionnelle pour étoffer leurs représentations. Et ces derniers déploient de plus en plus leurs interventions sur différentes tribunes, où ils vont porter systématiquement leurs requêtes, où ils sont à même de réclamer des instances publiques une mise en cohérence qui prend de plus en plus appui sur des visions réfléchies des territoires. Ce sera d'ailleurs l'objet d'une prochaine publication de ma part.

Il y a toutefois lieu de se préoccuper des exigences placées sur la société civile par les multiples arènes où son « *input* » est sollicité ou requis. C'est une question qui me préoccupe depuis quelque temps et que j'aborde dans mes recherches : n'y a-t-il pas risque d'essoufflement, d'incapacité concrète à suivre le rythme?

Les évaluations et débats sont-ils devenus plus rigoureux?

À bien des égards, des progrès considérables ont été accomplis. En résumé, les dispositifs mis en place pour recueillir l'avis des populations ont gagné en crédibilité et en professionnalisme. Beaucoup de promoteurs ont appris à se mettre en mode concertation dès l'amorce de la planification d'un projet. « L'impératif délibératif » fait maintenant partie de la sphère de l'action publique[5], et l'intérêt général ne constitue plus une donnée transcendante que les pouvoirs publics ne feraient qu'appliquer, mais un « construit social » émanant précisément de la confrontation de différents points de vue[6]. Par contre, il existe encore et malheureusement, même chez nos élites soi-disant « lucides », des tenants du développement à tout prix, nostalgiques de la période où la décision de réaliser un projet était le fait du roi, qui fustigent et jettent l'anathème sur tout questionnement comme du refus du changement ou de « l'immobilisme »[7]. À suivre.

4 Dans une communication personnelle du 10 mai 2013, Mme Louise Roy, présidente de l'OCPM, fait état d'une recension faite par l'OCPM selon laquelle 79 % des participants à ses audiences n'auraient fait qu'une représentation.

5 BLONDIAUX, L. et SINTOMER, Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, no 57

6 LASCOUMES, P. et LE BOURHIS, J.-P., 1998, «Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, no 42.

7 En octobre 2005, 15 personnalités, dont un ancien premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, ont publié un manifeste, « *Pour un Québec lucide* ». Dans les médias québécois, les signataires ont subséquemment été identifiés comme « les lucides ».

Trois défis pour un urbanisme durable au Québec

Depuis son entrée dans le vocabulaire, le concept de développement durable s'est imposé dans les discours politiques, corporatifs et environnementaux. Le concept, d'abord proposé et promu lors de grandes rencontres internationales tenues sous l'égide de l'ONU, a évolué avec la pratique dans les divers secteurs de l'activité humaine et à diverses échelles territoriales. L'intérêt grandissant pour ce concept trouve également écho, depuis près de deux décennies, dans les pratiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

» OLIVIER RIFFON ET
» CLAUDE VILLENEUVE

La Loi québécoise sur le développement durable (LQDD), qui s'applique à l'appareil gouvernemental depuis son adoption en 2006, prévoit d'ailleurs, à l'article 4, son élargissement éventuel aux administrations municipales pour qu'elles participent à l'effort de mise en œuvre du développement durable. La stratégie québécoise de développement durable (2008-2013), qui précise les enjeux, les orientations et les objectifs du gouvernement, élève même l'aménagement et le développement durable des territoires au rang de priorité[1]. Or, malgré une volonté politique manifeste, trois défis doivent être relevés avant que le Québec puisse devenir un modèle en matière d'urbanisme durable.

PEGGY HENRY

Café de conversation sur le thème de l'aménagement durable du territoire lors de l'évènement Éco-conseil, Saguenay, janvier 2013.

Une intégration systématique et systémique des pratiques

De nombreuses organisations, tant à l'échelle locale qu'internationale – pensons seulement au travail réalisé par l'ICLEI – ont contribué à la réflexion, à l'amélioration des pratiques, ainsi qu'à la mise au point d'outils pour faciliter l'application des principes de développement durable dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme. De nouveaux courants intégrant ces principes ont émergé, dont le Nouvel urbanisme, la Croissance intelligente (*Smart Growth*) ou le Développement autour des pôles de transports collectifs (*Transit-oriented development*). Ces pratiques sont basées sur des principes qui tiennent compte à la fois d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux (voir l'encadré en page 52).

Plusieurs villes québécoises intègrent partiellement ces nouvelles pratiques dans leurs exercices de planification territoriale. C'est le cas par exemple de la ville de Québec, où l'application de ces principes a mené, entre autres, à la réalisation de projets de densification urbaine près du centre-ville et à l'émergence de projets d'écoquartiers (Pointe aux-Lièvres et Pointe d'Estimauville).

Toutefois, force est de constater que peu de municipalités appliquent globalement, à l'échelle de leur territoire, les pratiques de l'urbanisme durable. Les pratiques urbanistiques qui, à long terme, ont des conséquences néfastes sur les plans tant social et économique qu'environnemental sont encore légion : étalement urbain, déstructuration des territoires agricoles, fragmentation des usages, trop grande place accordée à l'automobile, etc.

Voilà le premier défi pour un urbanisme durable. Au-delà de la volonté politique, les principes et pratiques qui s'en inspirent doivent être intégrés systématiquement dans les exercices de planification territoriale. Ils doivent aussi être partagés au sein des divers services municipaux pour assurer la cohérence de leur intégration systémique. L'aboutissement du processus de modernisation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) constitue probablement le premier jalon pour y parvenir, à condition que l'inclusion des principes de développement durable dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme y soit fortement affirmée. Tant les urbanistes que les élus locaux devront par la suite les intégrer dans les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement et de développement.

Un besoin de cohérence dans les documents de planification

Les municipalités québécoises n'ont pas attendu de cadre réglementaire pour se doter de leurs propres outils de développement durable. Depuis 2005, plusieurs municipalités ont entrepris la mise en œuvre de plans d'action ou de démarches allant dans ce sens, en expérimentant différents processus et différentes approches : *Agenda 21 Local,*

1 Les trois orientations prioritaires du gouvernement sont : 1) informer, sensibiliser, éduquer, innover; 2) produire et consommer de façon responsable; 3) aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée. Voir : *Stratégie gouvernementale de développement durable (2008-2013).*

planification stratégique, *The Natural Step*, etc. Ces processus sont considérés comme des cadres d'application générale qui orientent les démarches et leur mise en œuvre au niveau territorial. Ils comprennent généralement un cadre de référence et une méthodologie de mise en œuvre. Ils peuvent mobiliser différents instruments, dont les outils de planification territoriale.

Ces processus proposent une démarche pertinente pour les collectivités québécoises, entre autres par l'opportunité qu'ils offrent d'effectuer une réflexion globale et transversale sur les enjeux territoriaux. Ils sont habituellement de portée plus globale que les processus de planification territoriale : ils comprennent par exemple des enjeux socio-communautaires et économiques, ils abordent des défis planétaires comme les changements climatiques, à la fois dans ses aspects de réduction des émissions, de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation aux impacts. Ces processus permettent également de dépasser la simple juxtaposition d'actions, en favorisant une gestion plus intégrée des enjeux de développement durable (voir la figure 1). Ils tentent ainsi

Figure 1 : Utilisation d'une politique et d'un plan d'action de développement durable comme outils de planification globale et intégrée.

UNE FENÊTRE SUR LES PROJETS VERTS
UN OUTIL DE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE

nouveau!

PROJETS VERTS
LA VITRINE DE L'ARCHITECTURE DURABLE AU QUÉBEC

Publiez vos réalisations
projetsverts.voirvert.ca

UN SITE DE VOIRVERT.ca

Version mobile

de briser le fonctionnement en silo de compétences et visent une plus grande transversalité des services municipaux.

Toutefois, la mise en œuvre de telles démarches par les municipalités entraîne un dédoublement des processus de planification déjà existants, en particulier avec les schémas d'aménagement des MRC qui, même s'ils n'ont pas été conçus dans cette perspective, ont le potentiel d'évoluer très positivement si on leur applique certains critères et principes, comme le fait actuellement la Ville de Gatineau.

De plus, ces démarches ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur les pratiques d'urbanisme. Le danger du travail en silo demeure, ce qui peut se traduire par des contradictions entre les mesures proposées dans les plans d'action de développement durable et les documents de planification territoriale. Des mécanismes doivent être mis en place pour favoriser l'intégration des principes en amont des projets et des politiques. Soulignons à cet égard l'initiative de la Ville de Sept-Îles qui s'est dotée d'un comité d'analyse pour passer au crible sur cette base les projets qui sont proposés sur son territoire. Le premier dossier traité avec la grille d'analyse de développement durable de la Chaire en écoconseil a été celui de la Mine Arnaud.

Voilà le second défi. Il faut assurer la cohérence entre les démarches de développement durable des municipalités et les pratiques d'urbanisme. L'assujettissement éventuel des administrations municipales à la LQDD ainsi que la modernisation de la LAU, s'ils sont menés de façon concertée et cohérente, devraient offrir les repères nécessaires pour effectuer cette harmonisation. Du côté des administrations locales, le défi sera d'amener la réflexion en amont des processus de gestion et de gouvernance municipales, plutôt que de tenter une harmonisation tardive, ou pire, une greffe des mesures de développement durable dans des processus de planification déjà entamés.

La gouvernance participative

L'importance d'une gouvernance participative est confirmée par plusieurs auteurs, qui y voient non seulement une opportunité, mais une nécessité, afin que les démarches de développement durable puissent être qualifiées de coordonnées, de responsables et de solidaires. Les signataires de la déclaration de Rio y voient même la solution des problèmes environnementaux[2]. Cette participation devrait viser des citoyens actifs dans tous les milieux, y compris des acteurs non locaux, qui ont des intérêts multiples et légitimes, et dont les actions ont des impacts sur le développement urbain ou territorial.

Au Québec, les démarches municipales de développement durable ont été des laboratoires pertinents en termes de pratiques participatives, en donnant voix à de nombreux acteurs tout au long de la démarche (tant pour le diagnostic territorial que pour la proposition de projets ou de pistes de solutions) et en ayant recours à des mécanismes participatifs innovants[3]. Dans le cadre de ces démarches, les municipalités ont recours à des formes de participation qui se distinguent des habituelles consultations publiques, lesquelles portent souvent

Quelques principes d'urbanisme durable[4]

- Concentration de la croissance des villes dans des centres urbains compacts, autour de pôles de transports collectifs, dans lesquels il est facile de circuler à pied et à vélo.
- Priorité accordée à la construction sur des terrains intercalaires, au réaménagement et à la protection des espaces verts.
- Mixité des usages, des modes de transport, des services, des types d'habitation, des populations et des cultures.
- Accessibilité à la propriété, ainsi qu'aux espaces et aux bâtiments publics.
- Développement d'une architecture soignée et de qualité qui met en valeur le contexte local.
- Utilisation efficace des infrastructures et des services publics.
- Distribution équitable des coûts et des bénéfices du développement.
- Collaboration de la communauté et des acteurs territoriaux dans des processus ouverts et transparents.
- Considération du contexte régional et des territoires périphériques dans une perspective d'action intégrée.
- Vision à long terme couplée à des actions à court terme.
- Reconnaissance des liens qui existent entre l'aménagement, la protection de l'environnement, la qualité de vie et la santé.

4 Sources : Nouvel urbanisme http://www.cnu.org/sites/www.cnu.org/files/Charte-francais.pdf
Croissance intelligente (Conseil du bâtiment durable du Canada) :
http://www.cagbc.org/AM/Template.cfm?Section=La_croissance_intelligente
Transit-oriented develoment (Université du Québec à Montréal) :
http://www.forumurba2015.com/4_urbatod/4.2_urbatod_2006/tod/Transit_Oriented_Development.pdf

2 Le principe 10 de la déclaration de Rio en 1992 : « *le meilleur moyen de traiter des problèmes environnementaux est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient. Chaque individu doit avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision* » (ONU, 1992).

sur des documents techniques complexes, préparés et défendus par des experts, et dans lesquelles les citoyens se sentent souvent dépourvus. Ils laissent davantage place à l'expression et à l'écoute des attentes et des idées citoyennes.

Voilà le troisième défi. Identifier de nouveaux mécanismes pour favoriser l'expression citoyenne dans les processus d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire. Il faudrait également assurer une participation citoyenne non seulement en amont des projets urbanistiques, mais également tout au long de leur mise en œuvre. Ainsi, la participation du public pourrait faire émerger de nouveaux idéaux, qui donnent envie aux citoyens de rêver leur ville et de s'y investir.

Trois défis partagés

Les bonnes pratiques en cette matière sont de plus en plus reconnues et la volonté d'œuvrer en ce sens semble manifeste à toutes les échelles gouvernementales. L'intégration systématique des principes et pratiques, la cohérence entre les différents processus de planification et la participation citoyenne : voilà sur quoi devrait maintenant porter l'essentiel des efforts pour favoriser l'émergence d'un urbanisme durable à l'échelle des municipalités québécoises.

Ces trois défis ne reposent pas que sur les épaules des urbanistes. Le gouvernement provincial, les gouvernements locaux, les professionnels de l'urbanisme, l'ensemble des services municipaux et les citoyens sont tous interpellés dans la mise en œuvre de pratiques d'aménagement durable du territoire. C'est le travail concerté de tous qui va permettre une réelle amélioration de la qualité de vie, tout en favorisant le développement économique des territoires québécois, dans le respect des gens, de la culture et de l'environnement.

Olivier Riffon est chercheur à la Chaire en éco-conseil et chargé de cours à l'UQAC. Doctorant en développement régional à l'UQAC, il possède une formation d'ingénieur géologue et est détenteur d'une maîtrise en sciences appliquées. Il est éco-conseiller diplômé et consultant indépendant.

Claude Villeneuve est professeur titulaire au département des sciences fondamentales de l'UQAC et dirige la Chaire en éco-conseil. Actif dans le domaine depuis une trentaine d'années, il siège au conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable.

3 Voir à ce propos le document de la fondation du Roi Beaudoin : *Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur* : www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_MethodesParticipatives.pdf

L'ESPACE DE TOUTES VOS IDÉES.

Au cœur du *Midtown* de Montréal, découvrez des bureaux lofts de 1 500 à 20 000 pieds carrés, au design branché, modernes et débordants de lumière naturelle, dans un immeuble complètement rénové. Un environnement propice à la création. Situés au 225 rue Chabanel, à proximité des grands axes routiers et desservis par un vaste réseau de transport en commun. À 13 $ le pied carré, incluant les améliorations locatives, le 225 vous offre une occasion unique.

COCRÉEZ|225 par GROUPE DAYAN

514 849.1351 x231
david@groupedayan.com
www.groupedayan.com

L'aménagement du territoire et les Autochtones du Québec

Depuis les années 1970, les Autochtones du Québec ont davantage manifesté leur présence et leur identité. Ce phénomène s'est affirmé particulièrement lorsque leur mode d'utilisation traditionnelle des terres s'est trouvé confronté aux activités liées aux aménagements hydroélectriques et à l'exploitation des ressources forestières et minières. Les délibérations qui ont suivi ont marqué un nouveau départ et entraîné une évolution des rapports avec la nation québécoise. L'utilisation et l'organisation spatiale des territoires occupent le cœur de toute cette problématique et provoquent des résonances dans l'ordre de la culture, de l'histoire, de l'économie, de la politique et du droit.

ANDRÉ BOISVERT

» **ANDRÉ BOISVERT,** urbaniste

Après un demi-siècle de professionnalisation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, il convient de prendre acte du chemin parcouru et d'établir les principes d'une vision d'avenir que partageraient ensemble les nations en présence. L'enjeu majeur consiste à construire un mode harmonieux et solidaire d'occupation de l'espace québécois, dans une communauté de destin des nations en présence.

Une cohabitation souvent difficile

Dès leur arrivée dans le Nouveau Monde, il y a plus de quatre siècles, les premiers Européens ont côtoyé les peuples abori - gènes, habitant ces lieux depuis des temps immémoriaux. Leur relation au territoire se basait sur des prémisses différentes, sinon opposées, de celles des Européens. La propriété humaine du sol contraste avec l'idée de l'apparte - nance des humains à la Terre mère, dans un fort lien spirituel avec les générations passées et futures.

Les nouveaux arrivants se trouvèrent grandement redevables aux Premières Nations de moyens appropriés pour se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, se déplacer et s'orienter en forêt. Les déplacements en canot sur « les chemins qui marchent » — le fleuve et ses affluents — donneront lieu au système de rang qui trame le territoire de la vallée du Saint-Laurent. Les débuts donnèrent lieu à des échanges de techniques, à un certain métissage, et à quelques conflits jusqu'à la Grande Paix de 1701. Généralement cordiaux, les rapports avec les peuples du Nouveau Monde s'enrobent dans un ethnocentrisme latent. Ne rêvait-on pas de les évangéliser et d'en faire des paysans? Cette attitude s'est perpétuée et même amplifiée après la conquête et la révolution industrielle, où dans l'esprit des colonisateurs, rien ne pouvait faire obstacle au progrès technique et matériel.

Il y a encore quelques générations, les Québécois se complaisaient dans des tableaux folkloriques et tronqués des Premières Nations provenant en partie de leurs manuels d'histoire. Les artistes ont aussi contribué aux représentations des autochtones dans l'imaginaire des Québécois. Au XIXe siècle, la bourgeoisie anglo-saxonne raffolait des œuvres du peintre Cornelius Krieghoff, qui présentait les natives comme des êtres primitifs, sans expression, sans individualité. L'élite canadienne de cette époque a imaginé la Loi sur les Indiens, elle a créé les réserves et mis en application une politique d'acculturation systématique. Claude-Henri Grignon dans la série radiophonique et télévisée — tirée de son roman *Un homme et son péché* (1933) — dépeignait le personnage de Bill Wabo, comme une incarnation du gentil et énigmatique sauvage, pourtant condamné pour braconnage et opération d'un alambic clandestin. Jusqu'aux années 1970, ce personnage était devenu l'icône de l'ignorance populaire à l'égard des Premières Nations.

Plus proches de nous, le ton et le propos ont radicalement changé dans les œuvres littéraires et cinématogra - phiques. Des écrivains comme Louis

Hamelin dans *Cowboy* (1993) et Lucie Lachapelle dans *Rivière Mékistan* (2010) présentent les conséquences — sur des communautés et sur les individus — du choc des cultures et de la rencontre de deux modes d'occupation du territoire. À partir des années 1960, Arthur Lamothe a produit plusieurs films très révélateurs sur le mode de vie des Premières Nations. Et que dire des films documentaires *L'erreur boréale* (1999) et *Le peuple invisible* (2007) de Richard Desjardins et de Robert Monderie? Ne s'agit-il pas d'une prise de conscience du fait que nos rapports avec ces peuples n'ont pas toujours été à notre honneur? L'image des Québécois se confond avec celle de colonisateurs dont les interventions souvent unilatérales sont motivées par le profit à court terme.

Deux évènements historiques ont contribué à briser les préjugés et à secouer l'indifférence des Québécois à l'égard des Premières Nations. La mise en valeur du potentiel hydro-électrique de la baie James durant les années 1970 ainsi que la crise d'Oka en 1990 — issue d'un différend sur une certaine forme d'utilisation du sol — provoquent une succession de tempêtes médiatiques. Une diffusion inouïe d'informations sur la question autochtone apporte un éclairage nouveau.

Le mode de vie traditionnel des peuples aborigènes du Québec a pratiquement disparu à partir du XIXe siècle, et plusieurs ont adopté depuis lors des habitudes qui coïncident avec celles du reste de la population. Il n'en reste pas moins que malgré des décennies de politiques officielles visant leur assimilation, chacune de ces nations tient à garder son identité propre — la langue, les croyances, les légendes, etc. Tout en accédant à la modernité, on cherche à conserver et à transmettre leur héritage aux jeunes générations. Cet héritage comprend notamment les techniques ainsi que les connaissances des lieux, des plantes et des animaux qui ont permis à leurs ancêtres de vivre en équilibre avec la nature, dans une utilisation extensive du territoire.

L'Hôtel musée des Premières Nations de Wendake

L'Hôtel-Musée Premières Nations de Wendake a été inauguré en 2008 à l'occasion du 400e anniversaire de Québec. Le bâtiment principal est inspiré de la maison longue traditionnelle des Wendat. Le bâtiment de forme tronconique abrite le musée consacré aux principaux aspects de la culture amérindienne. Séparé des berges de la rivière Saint-Charles par une zone boisée, cet aménagement et les activités qui s'y pratiquent permettent de faire mieux connaître la Nation Huron-Wendat ainsi que les autres nations autochtones du Québec.

Les voies de la réconciliation

Il convient de rappeler que les rapports du gouvernement du Québec avec les autorités des Premières nations et des Inuits ont évolué sur une toile de fond internationale. La question des droits des peuples autochtones a pris une dimension internationale à compter des années 1950.

En 1957, l'Organisation internationale du Travail (OIT) adopte une convention relative aux populations aborigènes et tribales, puis une autre en 1989, entièrement renouvelée sur le même sujet et qui supprime l'orientation antérieure visant l'assimilation. Dans les années 1960, le Red Power avait attiré l'attention sur l'héritage et la civilisation des Amérindiens. Le 13 septembre 2007, après une vingtaine d'années de délibérations, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*, par 143 voix pour, 4 contre (États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) et 11 abstentions. Le gouvernement du Canada a finalement adopté cette déclaration le 12 novembre 2010.

Le 20 mars 1983, à la suite d'une proposition du premier ministre René Lévesque, l'Assemblée nationale du Québec adopte une résolution pour

ÉCOGESTION SOLUTIONS

INTÉGRATION DE LA
GESTION DE L'EAU
ET DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DANS VOS OUTILS
D'URBANISME.

et tous les autres
services traditionnels
en urbanisme.

URBANISME ENVIRONNEMENT GESTION DE L'EAU

www.ecogestion.ca

reconnaitre les droits des nations autochtones du Québec. Cette résolution peut être considéré historique du fait qu'elle a valeur de traité. La résolution presse le gouvernement de poursuivre les négociations avec les Premières Nations et de conclure avec celles qui le désirent ou l'une ou l'autre des communautés qui les constituent des ententes leur assurant l'exercice de leur droit :

- à l'autonomie au sein du Québec;
- à leur culture, à leur langue, à leur tradition;
- de posséder et de contrôler des terres;
- de chasser, de pêcher, de piéger, de récolter et de participer à la gestion de la ressource faunique;
- de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier.

L'exercice de ces droits leur permet de se développer en tant que nations distinctes possédant leur propre identité et exerçant leurs droits au sein du Québec.

Depuis lors, dans un processus d'entente de nation à nation, les Premières Nations du Québec et leurs communautés ont signé avec le gouvernement, une *Déclaration de compréhension et de respect mutuel*. Ces documents encadrent, le cas échéant, les discussions en cours visant à obtenir plus d'autonomie et des territoires plus grands ainsi qu'à sauvegarder leur identité et leur culture.

La dernière décennie a vu se développer un processus d'ententes spécifiques de nation à nation avec la plupart des communautés autochtones, sur l'ensemble du territoire québécois. Ces ententes concernent divers sujets qui vont de la gestion de la faune à la concertation en matière de développement économique et d'organisation des services. Le Fonds d'initiative autochtones II (2013), offre des moyens de financement dans le domaine du développement économique, social et communautaire.

Plusieurs modèles d'occupation du territoire

Selon le Secrétariat aux affaires autochtones, la population autochtone du Québec totalisait 98 731 personnes en 2012. De ce nombre, 11 640 Inuits habitent dans la partie septentrionale du territoire et forment 15 villages distribués sur la côte de la baie James, de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava. Les nations amérindiennes représentent 87 091 personnes et appartiennent à deux familles linguistiques — l'iroquoienne (Mohawk et Huron-Wendat) et l'algonkienne (Abénakis, Algonkins, Attikamekw, Cris, Innus, Malécites, Micmacs, Naskapis)[1]. Leur présence se conjugue en une pluralité de modèles d'occupation du territoire.

On peut répartir les nations autochtones en deux groupes selon leur rattachement à deux régimes juridico-administratifs distincts.

La région administrative du Nord-du-Québec, la région 10, regroupe les nations autochtones les plus septentrionnales. Les Cris, les Inuits et les Naskapis, vivent dans un régime de gestion des terres issu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). L'encadré à la fin de ce texte présente les faits saillants des ententes de nation à nation survenues au cours des quatre dernières décennies, soit de l'annonce du projet d'aménagement hydroélectrique de la baie James en 1971 jusqu'à l'adoption de la Loi 42, en juin 2013, instituant le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James cogéré par les Cris et les Jamésiens.

Les autres nations autochtones sont régies par la Loi sur les Indiens et vivent majoritairement dans une *réserve*. Au nombre de 25, les réserves sont des terres de compétence fédérale sur lesquelles un conseil de bande élu

1 Le Secrétariat aux affaires autochtones offre beaucoup d'informations sur les nations et les communautés autochtones du Québec : http://www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp

Quatre décennies d'ententes de nation à nation

La Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975)
En dévoilant le projet du siècle, le 29 avril 1971, le premier ministre Robert Bourassa incite les Québécois à conquérir les « terres inhabitées » de la baie James. On n'avait pas consulté les Cris qui chassaient sur ces terres depuis des millénaires. Ils s'opposent à la désorganisation de leur mode de vie qu'on leur annonce, soit l'inondation de sépultures ancestrales, le déplacement des habitants de Fort George et le bouleversement des conditions de chasse et de pêche. Le refus gouvernemental de modifier le projet pour répondre à leurs demandes les incite à porter l'affaire devant les tribunaux. Après des audiences publiques (décembre 1972 à juin 1973), le juge Albert Malouf de la Cour supérieure du Québec ordonne l'arrêt complet des travaux le 15 novembre 1973. La cour d'appel casse cette décision, plaçant les deux parties dans l'obligation de négocier.

Un règlement général, la Convention de la baie James et du Nord québécois de 1975 (CBJNQ), constitue un règlement général québécois entre le gouvernement du Québec, le *Grand Conseil des Cris du Québec* et les représentants des Inuits du Nord-du-Québec sur leurs revendications territoriales. En 1978, les Naskapis de Schefferville se joignent à ce règlement par la Convention du Nord-Est québécois. Entérinée par le gouvernement fédéral, le règlement prévoit l'extinction de tous les droits autochtones sur le territoire visé, moyennant des indemnités totalisant 234 M$ (Cris 134 M$, Inuits 91 M$, Naskapis 9 M$) et plusieurs programmes et ententes en matière de développement économique.

Elle établit un régime de gestion des terres dans le territoire du Nord-du-Québec comprenant trois catégories :

- Catégorie I (14 000 km^2) : terres à l'usage et au bénéfice exclusif des Premières nations;
- Catégorie II (155 000 km^2) : terres sur lesquelles les autochtones exercent des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage;
- Catégorie III (911 000 km^2) : terres publiques provinciales.

La CBJNQ instaure deux territoires dotés de leur propre structure administrative :

Le **Nunavik**, au nord du 55e parallèle, relève de l'Administration régionale Kativik. Dans ce territoire, la population majoritairement inuite se répartit dans 14 villages nordiques le long de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava.[2]

La **Jamésie** créée par la CBJNQ comprend la Municipalité de la Baie-James et quatre villes qui y sont enclavées (Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Chapais) ainsi que l'Administration régionale crie; ces deux entités forment le Conseil régional de zone de la Baie James. L'Administration régionale crie gère les villages cris, les terres de catégorie I, lesquelles sont exclues de la municipalité de Baie-James[3]. Les terres de catégorie II font partie de la municipalité de Baie-James et sont administrées conjointement par l'Administration régionale crie et la municipalité de Baie-James dans le cadre du Conseil régional de zone de la Baie James.

La Paix des braves (2002)
Au début des années 2000, le gouvernement du Québec entendait mettre en chantier le projet hydroélectrique Eastmain-1. Insatisfaits de certains aspects de la CBJNQ, les Cris entreprennent des recours devant les tribunaux contre le gouvernement du Québec et Hydro-Québec avec qui ils mènent des négociations.

Le 7 février 2002, les deux parties signent la *Paix des braves.* Comme la Convention de la Baie James, il s'agit d'une entente hors cours visant à régler un litige. D'une durée de 50 ans, l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec est basée explicitement sur des rapports de nation à nation. Elle prévoit une plus grande autodétermination pour les Cris en leur permettant de prendre en charge leur dévelop - pement économique et communautaire, elle inclut un régime forestier adapté et un programme de gestion de la faune. Le processus de prise de décision inclut une représentation des entités locales concernées.

Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (2013)
L'historique de l'Eeyou Istchee débute avec la création de l'Administration régionale crie lors de la CBJNQ. En 2007, on lui accorde un statut équivalent à une MRC. Contrairement aux autres MRC québécoises ou aux territoires équivalents, l'Eeyou Istchee est formé de neuf (9) villages cris et n'est pas un territoire contigu.[4]

Adoptée en juin 2013, la Loi 42 institue le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James qui gère un territoire d'une superficie de plus de 330 000 km^2. Ce gouvernement remplace la municipalité de Baie-James et constitue une première en Amérique du Nord, puisque le nombre de votes se répartit à parts égales entre les Cris et les Jamésiens. Le conseil comporte 22 sièges et 44 voix. Les décisions importantes nécessitent une double majorité, soit les deux tiers des voix, autant du côté des Cris que des Jamésiens.Il pourra exercer les compétences, les fonctions et les pouvoirs conférés à une municipalité locale, à une MRC, à une conférence régionale des élus (CRÉ) et à une commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT). Les Cris gardent leur territoire exclusif — les terres de catégorie I — et ils gèrent, de concert avec les Jamésiens, ce qui était les terres publiques.

2 Le village naskapi de Kawawachikamach en fait aussi partie.
3 Le village cri de Whapmagoostui est situé dans le Nunavik, mais relève de l'Administration régionale Crie.
4 www.stat gouv.qc.ca Document de référence, modification aux municipalités du Québec (novembre 2007). Institut de la statistique du Québec, création d'un nouveau territoire équivalent à une MRC dans la région administrative du Nord-du-Québec.

démocratiquement peut, par résolution, régir notamment l'usage du sol. Il existe aussi six lieux désignés comme des *établissements*, c'est-à-dire des parcelles de terre publiques sans reconnaissance — donc sans statut.

Des ententes spécifiques, avec les deux ordres de gouvernement supérieurs, s'avèrent prioritaires dans les établissements sans statut. Il s'agit d'accompagner les populations concernées dans la recherche de solutions quant aux questions de logement, d'infrastructures et de services publics, particulièrement en matière de santé et d'éducation. La question du développement d'une économie locale se pose avec beaucoup d'acuité.

Soulignons la contribution de L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui a produit un guide intitulé « Planification communautaire et territoriale » afin d'aider les communautés locales des Premières nations à gérer leur développement socioéconomique et physicospatial.

Les défis de l'avenir

Le maintien d'une cohabitation de qualité entre les communautés des Premières nations et les communautés locales dans l'ensemble du territoire québécois demeure un but prioritaire. Il importe de soigner la cohérence entre les limites et les points de contact de ces espaces identitaires. Le respect mutuel et le dialogue vers une vision régionale partagée et un *modus vivendi* respectant les attentes des parties s'avèrent fondamentaux. Parmi les instruments appropriés à cet effet, on peut citer les plans d'aménagement des territoires autochtones et les schémas d'aménagement et de développement des MRC.

Même dans le cas des nations qui se sont sédentarisées depuis seulement quelques générations, on ne peut que célébrer les efforts pour créer un habitat imprégné d'intentions culturelles particulières. Les choix en matière d'organisation spatiale dans les limites de ces territoires relèvent entièrement des populations concernées et de leurs élus. De ce point de vue, la démarche de la communauté d'Oujé-Bougoumou demeure exemplaire.[5]

La société québécoise doit maintenant contribuer à établir les conditions socioéconomiques et politiques qui assureront à toutes les communautés autochtones des milieux de vie convenables, et ce, dans le respect des modes de vie et d'établissement que les Autochtones eux-mêmes choisiront, ce qui suppose notamment : le respect intégral des ententes et des obligations qui en découlent; la fourniture de tous les services normalement accessibles à la population; un aménagement du territoire respectant l'autonomie gouvernementale des communautés et permettant l'optimisation de l'occupation des territoires au bénéfice de tous. Nous devons rechercher pour l'avenir une mise en valeur du territoire du Québec et de ses richesses qui bénéficie à l'ensemble de ses habitants. Au-delà d'un discours environnementaliste de façade, il faudra se méfier des modèles de développement axés sur la recherche du profit à court terme bénéficiant à une minorité. Les valeurs humaines et culturelles devront être déterminantes dans la mise en valeur du développement durable et l'aménagement du Québec des nations.

André Boisvert, PhD, urbaniste retraité, a fait carrière principalement à Hydro-Québec. Il a aussi œuvré à Sainte-Foy et à Saint-Jérôme, de même qu'au ministère des Affaires municipales. Collaborateur régulier d'*Urbanité* pendant plusieurs années, il s'est notamment distingué par la publication dans la revue de nombreuses entrevues de pionniers de l'urbanisme au Québec.

5 Voir à ce sujet l'article de Marie Soleil Brosseau sur Oujé-Bougoumou, dans *Urbanité*, été 2010, pp 27-30

L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC
VOUS SOUHAITE UN HEUREUX ANNIVERSAIRE

Au nom de notre conseil d'administration et de l'ensemble du personnel de l'Office, je suis heureux de vous offrir nos meilleurs vœux à l'occasion du 50e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec.

L'Office désire spécialement saluer les urbanistes qui, au fil des ans, ont contribué à favoriser l'émergence des milieux accessibles pour les personnes handicapées. Votre expertise et votre implication ont permis de rendre la société québécoise davantage inclusive, et je tiens à vous en remercier.

Je vous souhaite un heureux anniversaire et une célébration mémorable.

Le président du conseil d'administration,

Martin Trépanier

Office des personnes handicapées
Québec

www.ophq.gouv.qc.ca

Une expérience marquante de l'OUQ en coopération internationale

Il y aura bientôt 20 ans, l'Ordre des urbanistes du Québec s'investissait dans un programme de coopération internationale d'envergure, grâce à une collaboration inédite avec l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. De 1994 à 1996, l'Institut et l'Ordre ont en effet organisé des sessions de formation continue au Vietnam sur le thème *Urbanisme et Économie de marché*. L'intérêt de l'Ordre pour la coopération internationale découlait alors de son Plan stratégique 1992-1994 qui visait également le soutien au développement de nouveaux marchés pour ses membres, notamment à l'international.

» **JACQUES BESNER,** urbaniste
» **FRANÇOIS CHARBONNEAU**

De son côté, l'Institut collaborait depuis déjà trois ans avec le ministère de la Construction du Vietnam, dont relèvent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'urbanisme et de développement urbain. Celui-ci souhaitait développer un partenariat entre son Institut de Planification Urbaine et Rurale (IPUR) et des organismes universitaires canadiens afin d'introduire de nouvelles pratiques de gestion urbaine adaptées aux nouvelles politiques du *Doï Moï* (modernisation) et à la décentralisation des activités gouvernementales. À la suite d'une mission du professeur Charbonneau à Hanoï en 1992, et au cours de rencontres subséquentes, les responsables vietnamiens ont identifié les problèmes urbains prioritaires pour lesquels ils souhaitaient l'apport de l'expertise québécoise. L'Université a alors approché l'Ordre pour soumettre une proposition au nouveau Programme des associations professionnelles, logé à la Direction du Partenariat canadien de l'ACDI. La proposition sera préparée par François Charbonneau et Jacques Besner, alors que ce dernier était vice-président de l'Ordre.

Ainsi, en avril 1994, l'Ordre et l'Institut déposent un Programme de formation en urbanisme. Comportant cinq volets, l'objectif était de transmettre, grâce à des sessions de formation, les savoirs et les savoir-faire des membres de l'Ordre et des professeurs de l'Institut dans les domaines de l'urbanisme, de la protection de l'environnement et de la gestion urbaine. La proposition sera acceptée par l'ACDI. Pour l'Ordre, le défi était double : d'une part, il devait signer l'Accord de contribution avec l'ACDI, malgré le fait qu'il n'avait aucune expérience à titre d'agence d'exécution, et d'autre part, il devait tenter d'intéresser les membres à participer bénévolement à ces sessions de formation.

On a convenu, tout d'abord, que chacune des missions de formation serait dirigée par un administrateur de l'Ordre, secondé dans sa tâche par un représentant de l'Institut quant au contenu scientifique de la mission; ensuite, que le rôle de chef de chaque mission serait attribué à un administrateur différent, le choix devant être basé sur la pertinence de son profil et sur la transparence; enfin, que les candidats retenus seraient ceux qui avaient le meilleur profil pour la formation requise, même sans expérience de travail à l'étranger, ou même s'ils étaient en région. Les urbanistes sélectionnés devaient consacrer temps et énergie à la préparation de leur présentation et, dans le cas des urbanistes du secteur privé, ne pas utiliser de matériel promotionnel au détriment d'un contenu didactique profitable aux Vietnamiens.

Le programme initial comprenait d'un à deux volets par année et chacun devait faire l'objet d'une demande de financement distincte à l'ACDI. Afin de s'assurer que les préparatifs vietnamiens soient conformes aux attentes, un Accord de collaboration institutionnelle a été signé par les parties, à Hanoï, en septembre 1994. Cet accord visait notamment une juste représentation régionale des participants vietnamiens. Ces derniers étaient aussi responsables de la traduction des textes des formateurs québécois, ce qui était alors tout un défi, car ils ne

JACQUES BESNER

Professeurs et étudiants du premier volet du Programme Urbanisme et économie de marché, *Hanoï (Vietnam), 1995. En première rangée, de gauche à droite : Daniel Poitras (OUQ), Claude Beaulac (OUQ), Jacques Besner (OUQ), Mme To Thi Minh Tong (IPUR), le professeur François Charbonneau (UdeM), André Payment, évaluateur agréé, et le professeur Jean McNeil (UdeM).*

disposaient pas de micro-ordinateurs capables de produire les schémas, organigrammes et tableaux des experts.

Le premier volet du programme de formation a porté sur l'information et l'évaluation foncières. Un comité organisateur a été formé, composé de Jacques Besner et de Louis François Monet pour l'Ordre des urbanistes, ainsi que des professeurs François Charbonneau et Jean McNeil de l'Institut d'urbanisme. À la suite d'un appel de candidatures auprès des membres de l'Ordre et d'une mission préparatoire, la session de formation s'est déroulée à Hanoï du 7 au 14 mars 1995. Une cinquantaine de participants vietnamiens y ont participé, provenant de toutes les provinces du pays. Elle a été placée sous la responsabilité des six formateurs suivants : François Charbonneau et Jean McNeil, Université de Montréal, André Payment, évaluateur agréé, Daniel Poitras, Ville de La Baie, Claude Beaulac, SCAUR-SIA et Jacques Besner, chef de mission pour l'OUQ. Comme les attentes vietnamiennes étaient considérables quant à cette session de formation, elle a fait l'objet d'un évènement médiatique dans les principaux journaux et chaînes de télévision du pays.

Le second volet s'est déroulé durant neuf jours à Danang sur le thème de la gestion locale de l'environnement. Cette session s'adressait à une quarantaine de cadres et de professionnels du ministère de la Construction, du ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (MOSTE), ainsi que des Comités populaires des villes du Vietnam. Malaka Ackaoui, administratrice de l'OUQ, s'est vu confier le rôle de chef de mission, assistée pour le contenu didactique par René Parenteau, professeur à l'Institut. Les modules du second volet ont été présentés, du 25 octobre au 1er novembre 1995, par les experts suivants : René Parenteau, Université de Montréal, Fabienne Mathieu, Ville de Charlesbourg, Brian Fahey, CPTAQ, Susan Novak, DESSAU, Georges Binet, NOVE Environnement et Malaka Ackaoui, chef de mission pour l'OUQ.

Une volonté d'implication internationale à développer

L'Ordre des urbanistes du Québec a marqué son intérêt pour le rayonnement international de ses membres à plusieurs occasions. Outre l'expérience vietnamienne relatée dans l'article, on peut mentionner l'organisation en 1999, de concert avec l'ICU, d'un congrès international auquel étaient invités les urbanistes d'Amérique latine.

Notons également l'entente de reconnaissance avec l'Association professionnelle des urbanistes du Portugal en 2003, ainsi que le développement, dès 2002, des relations avec nos homologues français qui ont mené à la reconnaissance mutuelle des compétences convenue avec l'Office professionnel de qualification des urbanistes de la France en 2010 et à un rapprochement avec les urbanistes français de la Martinique et de la Guadeloupe.

Il importe aussi de mentionner le Comité Haïti, créé à la suite du tremblement de terre de 2010, qui a permis de fournir une ressource professionnelle sur le terrain dans le cadre d'un mandat du Programme des Nations Unies pour le développement. Rappelons aussi que l'Ordre avait proposé, en 2005, la création de l'organisme Urbanistes sans frontières, dans la foulée du Forum mondial sur l'habitat (Congrès mondial des urbanistes) tenu à Vancouver en 2006. N'ayant toutefois pu obtenir l'appui et les fonds nécessaires, l'USF est demeuré inactif à ce jour.

Enfin, grâce à son affiliation à l'Institut canadien des urbanistes, plusieurs membres de l'OUQ ont participé activement à diverses initiatives menées par l'Institut dans les Caraïbes et en Chine, incluant notamment l'accueil au Québec de plusieurs délégations chinoises.

Le troisième volet devait ensuite porter sur le thème des outils réglementaires utilisés en urbanisme et dans la protection des quartiers historiques. Cette session de formation devait se dérouler de nouveau à Hanoï en août 1996. Toutefois, après deux sessions de formation couronnées de succès, l'ACDI a mis un terme au Programme des associations professionnelles, en conséquence d'une sévère réduction des budgets du Programme du partenariat canadien. Faute d'alternative au financement de l'ACDI, nous avons dû nous résoudre à mettre fin au projet. Il est important de rappeler que les cotisations des membres n'ont jamais été utilisées pour ces premières sessions de formation. L'ACDI a accepté que les fonds résiduels soient utilisés pour l'attribution de trois bourses d'études au Vietnam pour des étudiants de l'Institut d'urbanisme. La remise des bourses a été faite le 20 mai 1998 par les représentants de l'Ordre et de l'Institut.

Le bilan du programme de formation au Vietnam fut très positif et a recueilli l'enthousiasme de tous les participants. Dans un contexte de mondialisation de l'économie, nous devons donc considérer ce programme comme une chance unique qui a permis à l'Ordre de s'ouvrir pour une première fois à l'international et de confirmer notre crédibilité aux yeux de l'ACDI et de nos partenaires vietnamiens[1].

Jacques Besner, urbaniste retraité, a fait carrière principalement dans la fonction publique municipale à Montréal. Actif à l'OUQ, il a notamment dirigé le programme de formation au Vietnam de 1994 à 1997, sous la présidence de Serge Filion, en collaboration avec le professeur Charbonneau.

François Charbonneau est professeur honoraire de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Il a acquis une vaste expertise de recherche et d'intervention sur les problèmes de gestion et d'aménagement des villes du tiers monde dans le cadre du Centre d'excellence Villes et développement ainsi que du Programme de Gestion Urbaine (PGU), deux programmes financés par l'ACDI.

1 Cette expérience aura conduit, entre autres, à la publication de l'ouvrage de François Charbonneau : *Hanoi, enjeux modernes d'une ville millénaire* aux Éditions Trames, 2003.

L'urbanisme **au futur**

PIERRE LAHOUD

VILLE DE MONTRÉAL (DENISE CARON)

PATRICK ALLEYN

Le profil idéal de l'urbaniste dans 10 ans

RETOUR SUR LES TABLES RONDES DU CONGRÈS 2012 - PENSONS AUTREMENT L'URBANISME

Lors du Congrès de l'Ordre des urbanistes de 2012, *Pensons autrement l'urbanisme*, les participants ont été invités à se prononcer sur les enjeux de la profession, de sa pratique, de sa formation, de sa déontologie, de son positionnement professionnel et de sa reconnaissance.

» **PÉNÉLOPE DARCY**
(avec la collaboration de Claude Beaulac)

En tables rondes et en plénière, ils ont été invités à discuter de l'évolution de la profession d'urbaniste et de comment lui donner un nouvel élan pour les cinquante prochaines années, et ce, en répondant à ces deux questions :

1. Que devrait être le profil idéal de l'urbaniste dans 10 ans?
2. Que doit-on faire pour atteindre cet idéal professionnel?

Deux conférenciers ont été invités à « mettre la table ». Ken Greenberg[1] a abordé le rôle de l'urbaniste sous l'angle de la gestion du design urbain. Jacques Besner[2] a, quant à lui, traité des nouveaux savoirs urbains et de la reconnaissance professionnelle ailleurs dans le monde.

Un consensus fort est ressorti de cette consultation, à savoir que l'urbaniste est déjà et devrait être davantage reconnu pour son rôle d'intégrateur, de médiateur et de communicateur œuvrant au sein d'équipes multidisciplinaires et exerçant une influence sur les décisions affectant un territoire prises par les élus et les citoyens.

En cela, les tables rondes faisaient écho aux deux conférenciers.

Ken Greenberg précisait justement que l'urbaniste de demain doit davantage jouer un rôle d'intégrateur en ayant la capacité de synthétiser les choix et d'expliquer les conséquences de toutes actions au sein d'une équipe multidisci – plinaire, d'élus et de citoyens. Pour lui, l'urbaniste doit amener chaque profession à sortir des silos, de là son rôle d'intégrateur et de communicateur. Pour cela, il rappelait que l'urbaniste doit avoir, en tout temps, une vision globale des multiples enjeux et doit donc pouvoir interagir sur différentes sphères d'expertise.

Par ailleurs, Jacques Besner expliquait que l'urbaniste, en tant que professionnel de la ville, doit acquérir des savoirs multidisciplinaires et développer des aptitudes et des habiletés d'*intégrateur*, de gestionnaire de projet et de *médiateur* afin de disposer de la capacité

Que devrait être le profil idéal de l'urbaniste dans 10 ans?
De la première question est ressortie une quinzaine de mots clés, dont certains ont été formulés plusieurs fois. Ce *brainstorming* est illustré par le nuage de mots ci-contre.

Les mots *visionnaire, communicateur* et *intégrateur* ont fait l'unanimité des tables rondes.

1 Ken Greenberg, architecte et urbaniste, fondateur d'Urban Strategies et directeur principal de Greenberg Consultants Inc. de Toronto
2 Jacques Besner, urbaniste, président du Comité des Affaires internationales de l'ICU, vice-président du Commonwealth Association of Planners (CAP) et représentant de l'ICU au sein du Global Planners Network (GPN)

« Accroître la reconnaissance de l'urbaniste, notamment par l'obtention de certains actes réservés, constitue un objectif largement partagé. [...] »

d'exercer une influence dans les prises de décisions affectant un territoire.

Que doit-on faire pour atteindre cet idéal professionnel?

La deuxième question des tables rondes concernait davantage le « comment » atteindre cet idéal professionnel. Les réflexions issues des discussions de groupe ont permis de faire ressortir un certain nombre de suggestions qui peuvent être regroupées en trois grandes actions.

1. **Mieux faire connaître la profession d'urbaniste**

La première action vise à mieux faire connaître la profession d'urbaniste à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication. Ce plan aurait comme objectif de mieux faire connaître le rôle de l'urbaniste, ses valeurs, ses compétences particulières, notamment de visionnaire, de communicateur et d'intégrateur ainsi que ses bons coups. Différentes suggestions portent ainsi sur le développement d'actions d'éducation populaire en urbanisme afin d'encourager la participation citoyenne ou de sensibilisation des enfants dès leur plus jeune âge.

2. **Accroître la reconnaissance professionnelle**

Accroître la reconnaissance de l'urbaniste, notamment par l'obtention de certains actes réservés, constitue un objectif largement partagé.

3. **Améliorer la formation de l'urbaniste**

La troisième action consisterait à assurer une amélioration continue de la compétence des urbanistes, notamment par l'amélioration du programme de formation continue, la diffusion des meilleures pratiques exercées ailleurs dans le monde et une amélioration du partage des connaissances en urbanisme entre les milieux universitaire et professionnel.

Pénélope Darcy, collaboratrice à *Urbanité*, est détentrice d'une maîtrise en urbanisme et est contrôleur de projet à Espace pour la vie.

RA2STUDIO

Formation des urbanistes : questions d'avenir

LES RESPONSABLES DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES PRENNENT LA PAROLE

Quelles connaissances et quelles habilités devront posséder les urbanistes de demain? La formation devra-t-elle être théorique ou plutôt pratique? Quels rôles joueront les technologies numériques? Comment la formation continue pourra-t-elle être dispensée? Et la recherche, à quoi devrait-elle servir? Pour répondre à ces questions, *Urbanité* a rencontré Raphaël Fischler, directeur de l'École d'urbanisme de l'Université McGill, Yona Jébrak, directrice du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, Franck Scherrer, directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et Claude Dubé, doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval.

» PROPOS RECUEILLIS PAR ANDRÉ BOISVERT, urbaniste

À la lumière de l'évolution de la société québécoise et de l'expérience acquise au cours du dernier demi-siècle dans le domaine de l'aménagement, dans quelle direction devrait évoluer le rôle des urbanistes?

Un retour de la pauvreté et des inégalités sera probablement une des problématiques auxquelles les urbanistes devront faire face. On ne pourra pas compter sur la croissance qui a prévalu au cours du dernier demi-siècle. Certes, elle continuera, mais pas partout. Des zones de décroissance sont à prévoir. Les métropoles qui pourront bénéficier d'un développement économique mondialisé seront en mesure de maintenir un cadre de vie de qualité, alors que des pans entiers de territoires seront sujets à une certaine exclusion. Les villes en décroissance, les banlieues vieillissantes et toute une série de milieux risquent de sortir des écrans radars.

On voit donc se profiler un urbaniste *accompagnateur* qui intègre les dynamiques culturelles et concilie les exigences environnementales, sociétales, économiques du territoire. L'urbanisme est né de la question sociale urbaine et tout laisse croire qu'elle ressurgira.

De plus, on ne peut pas exclure l'apparition de tensions liées à la pauvreté et aux changements climatiques qui vont susciter des migrations. Au Québec, nous avons connu des catastrophes naturelles et nous pouvons nous attendre à en subir encore, accompagnées de conséquences territoriales. Elles pourront être liées aux changements climatiques, mais aussi à des pratiques d'aménagement dans des zones inondables par exemple, ce qui fait que ces conflits pourront prendre de l'ampleur.

L'urbaniste n'est donc plus seulement un accompagnateur, il devient aussi un *conciliateur* qui cherche à construire des consensus. Sa formation multidisciplinaire, à la fois théorique et abstraite, mais aussi tournée vers la médiation dans divers domaines d'action collective se trouve en phase avec les enjeux du développement qui se retrouvent à peu près à toutes les échelles d'intervention. D'ailleurs, l'expertise de l'urbaniste est de plus en plus recherchée et va de pair avec un rajeunissement des élus municipaux et un plus haut niveau d'exigences quant à la qualité des milieux de vie. Les besoins en expertise des urbanistes vont gagner tous les types de territoires. On le constate déjà au Québec, les ouvertures professionnelles sont en progression dans les régions.

Qu'est-ce que ces tendances impliquent pour la formation des urbanistes?

L'acquisition de connaissances et d'habilités en matière d'accompagnement et de conciliation passe par des

apprentissages pratiques et surtout impossibles à faire en ligne. L'université sera donc le lieu où les jeunes viendront acquérir une formation pratique. Dans cette perspective, l'Université McGill offre déjà un atelier orienté sur la prise de décision, c'est-à-dire sur la rationalité d'une équipe de formation différente qui s'emploie à résoudre un problème avec l'intervention d'enseignants. Ce savoir-là est absolument intransmissible par internet. Il y aura donc moins de cours magistraux, mais plus de cours ateliers avec des modalités à inventer et des innovations pédagogiques à apporter.

Depuis la création du programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR), il y a quarante ans à l'Université Laval, les questions de planification, de gouvernance et d'aide à la décision ont été beaucoup développées, tout en recherchant un équilibre entre les préoccupations d'ordre socioéconomique et physicospatial. Chaque année, le laboratoire d'aménagement permet à plusieurs équipes de stagiaires étudiants d'aborder simultanément un ensemble de thèmes pertinents à une région des environs de Québec. Il en résulte des échanges et des résultats intéressants avec les élus et le public.

Enfin, ateliers, stages, expériences de terrain, séminaires ont toujours occupé une place importante dans la formation des urbanistes et à l'avenir ils en deviendront le pivot.

Que pouvons-nous attendre des technologies numériques dans l'enseignement et dans les pratiques de l'aménagement?

Les technologies numériques ne cessent de révéler leur richesse. Elles deviendront omniprésentes et changeront plusieurs aspects de la vie en ville, tels que la mobilité des personnes et l'accès à l'information en temps réel. On ne peut que se réjouir du fait que les étudiants les utilisent à profusion. Elles amènent des changements importants à la formation universitaire.

Il convient cependant de se méfier d'un certain glissement selon lequel l'outil pourrait faire oublier l'idée qu'on cherche à communiquer. Certaines offres de stages exigent de l'étudiant la capacité de manipuler plusieurs instruments numériques, sans interroger ses compétences en matière d'analyse des faits. Le rôle de l'urbaniste consiste à rendre les complexités de l'environnement intelligibles aux décideurs, ce qui passe d'abord par une maîtrise du sens des mots et de la langue.

Il faut s'assurer que la transition en cours vers l'utilisation de technologies de plus en plus puissantes s'effectue correctement. Il s'agit moins de produire de belles images, que de gérer des conflits ou de faciliter la conduite d'actions collectives avec une large participation. Les technologies avancées n'assurent pas en soi la formation de meilleurs urbanistes. Traiter en quelques millisecondes une énorme quantité de données peut donner à l'étudiant une impression de pouvoir, purement illusoire s'il ne sait pas en tirer parti. Il importe surtout d'avoir accès aux informations brutes, pour une compréhension globale des problématiques et pour faciliter la prise de décision.

L'utilisation de formes ultimes de réseaux sociaux s'avère prometteuse en matière de participation du public. De jeunes universitaires s'y intéressent, et on peut déjà constater des avancées. La *réalité augmentée* présente des potentialités intéressantes en offrant à de futurs résidants une représentation d'un quartier avant même sa construction.

Quant au domaine de la mobilité urbaine, il évolue rapidement vers une nouvelle réalité. Les nouveaux modèles offriront aux usagers des cocktails de mobilité. Ils auront accès à des données en temps réel qui leur permettront de se composer eux-mêmes des parcours utilisant plusieurs modes. Il prendra le SLR ici, sa voiture là, avec des régulations temporelles introduites sur une série d'instruments et qui seront comprises par des véhicules intelligents. Dans une journée typique, l'usager pourra inclure une partie de mobilité active. Les transporteurs s'efforcent de proposer des solutions que les gens combinent selon leurs besoins.

Quels types de collaborations et de complémentarités entre les universités et l'OUQ privilégieriez-vous pour améliorer la formation professionnelle des urbanistes?

Les universités du Québec espèrent sortir du régime de concurrence dans lequel elles ont été placées afin de retrouver l'esprit de collaboration habituel. Il y a beaucoup à gagner dans l'exercice de nos complémentarités.

Au niveau de l'enseignement, le partage de l'expertise entre les professeurs et les praticiens doit être maintenu. Des professionnels participent régulièrement aux ateliers et leur apport s'avère primordial parce qu'il déclenche la nécessaire confrontation des idées. En milieu universitaire, celles-ci sont le plus souvent présentées d'une manière formelle. Le praticien avance des arguments pratiques et inattendus ce qui concrétise la complémentarité des points de vue.

Or un important changement est en cours dans nos universités et des ajustements s'imposent. Les premières générations d'universitaires québécois étaient majoritairement issues d'écoles professionnelles. Plusieurs avaient mené une pratique professionnelle avant — ou à côté de — leur carrière universitaire. Ils étaient membres de l'OUQ, connaissaient bien la pratique professionnelle à divers paliers et maintenaient des

MRC des PAYS-D'EN-HAUT

En mon nom et au nom de tous les élu(e)s des dix municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut, je tiens à féliciter le travail rigoureux des membres de l'OUQ ayant œuvré et œuvrant encore au sein de nos organisations municipales.

Il est indéniable que de bons professionnels bien encadrés par un ordre reconnu sont toujours le gage d'un travail méticuleux bien fait.

Félicitations à l'Ordre des urbanistes du Québec pour ses 50 ans!

Charles Garnier, préfet

Franck Scherrer

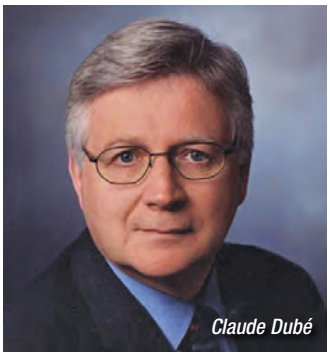
Claude Dubé

Raphaël Fischler

Yona Jébrak

relations suivies avec les urbanistes. La recherche ayant pris une plus grande place, les professeurs sont devenus des universitaires professionnels et ces tissus de contacts s'effilochent. À l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal par exemple, les trois quarts des professeurs sont là depuis moins de cinq ans. Les relations d'interconnaissances implicites devront dorénavant être organisées. Une reconnaissance de l'expérience universitaire permettant aux nouveaux professeurs de devenir membres de l'OUQ est un geste d'ouverture très attendu. Sans emprunter le parcours classique de l'urbaniste professionnel, les professeurs vont au-delà de l'enseignement ou de la recherche universitaire, à travers des ateliers et des interventions dans les collectivités.

Les universités ont commencé à envisager des formules nouvelles qui conviendraient aux besoins en émergence. Le modèle traditionnel du baccalauréat et de la maîtrise, généralement à temps plein, demeure encore la norme. Sachant que nous étudierons durant toute la vie, la formation continue devient une préoccupation majeure. À cet effet, les ordres professionnels et les universités en général collaborent à offrir une diversité de cours, de diplômes ou de microprogrammes. De nouveaux champs en urbanisme pourraient être offerts en un semestre, en un an ou à mi-temps.

La mise à niveau des urbanistes ayant atteint dix ou douze ans de pratique représente un besoin potentiel que pourront satisfaire en partie les nouvelles technologies de l'information. Un cycle de conférences comme le Forum Urba 2015 sous la direction de Florence Junca-Adenot est assurément très valable. Il est issu du milieu universitaire et accessible à toutes et à tous. Bien que la formule permette des débats intéressants, notamment entre professionnels, elle demeure un excellent complément à la formation continue.

L'autoformation à distance combinée à plusieurs autres formats pédagogiques, incluant la présence d'un groupe dans une salle, est à l'ordre du jour dans les universités. À titre d'exemple, l'Université Laval entend lancer une vingtaine de microprogrammes dans les prochaines années.

Le livre blanc de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) donne à penser que les élus pourraient avoir besoin de formation afin de répondre aux enjeux qu'ils se sont eux-mêmes posés. La balle se trouve donc dans leur camp. On peut espérer que le renouvellement générationnel amènera un changement. Les jeunes élus recherchent plus de contacts et d'échanges d'informations et manifestent une plus grande ouverture à l'égard du développement durable. Le MAMROT a bien mis une boîte à outils à leur disposition, mais on n'offre pas de formation aux conseillers municipaux ou aux membres des comités consultatifs.

En fait, une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour une initiative conjointe en matière de formation continue. Dans une approche collaborative, les universités du Québec sont bien placées pour concevoir et diffuser les formations et les compléments de formation destinés à diverses clientèles dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Compte tenu de ce qu'a été la recherche en aménagement au Québec — secteurs universitaire et public — que doit-on envisager pour l'avenir?

On doit dire d'emblée qu'il se fait de la recherche et qu'il s'en fera de plus en plus. Plus que jamais, le profil des jeunes professeurs en est un de chercheur.

Cependant, la recherche universitaire sur la ville aborde certes des questions importantes, mais en dépit de l'intérêt qu'elle peut présenter, ses résultats demeurent peu utiles aux praticiens de l'urbanisme. La recherche en urbanisme doit accompagner la pratique. Elle doit permettre d'arriver à une meilleure compréhension des opérations et des processus, des outils et de leur utilité. Elle doit aussi servir à l'évaluation des interventions passées.

Il y a une lacune du côté de la recherche appliquée en urbanisme. Elle existe pourtant, mais elle manque de densité et de visibilité et elle est peu reconnue dans le monde universitaire. La recherche au Québec se caractérise par un mode de fonctionnement individualiste. On subventionne principalement des projets individuels. Pour atteindre une masse critique, nous devrons mettre en place un dispositif collaboratif entre les équipes de recherche en urbanisme. Prises isolément, ces équipes ne disposent pas nécessairement de moyens qui permettraient d'établir des partenariats de haut niveau avec des ministères et autres grandes organisations.

L'urbanisme au Québec n'a pas encore acquis un sens de l'autocritique. Les universitaires, aussi bien que les praticiens ne s'accordent ni le temps ni les moyens pour évaluer les résultats de leurs interventions. Il n'y a pas non plus de com-

mandes publiques pour évaluer les réalisations passées, pour déterminer les facteurs expliquant les résultats et pour en tirer des enseignements. Nous sommes donc en présence d'un gisement de recherches à entreprendre pour approfondir nos connaissances, améliorer nos méthodes et mieux servir la population.

Il faudrait, en urbanisme, une organisation équivalente au réseau des centres hospitaliers universitaires (CHU), c'est-à-dire des endroits consacrés la *recherche clinique*. On y évaluerait les cas problèmes sous tous les angles utiles. Cela impliquerait de fédérer les moyens et les chercheurs de nos départements. Une condition essentielle devra toutefois être remplie. La création d'une chaire « multiétablissements » devra venir d'une commande publique. L'élargissement de l'Observatoire de mobilité durable de l'UQAM et de l'Université de Montréal va dans cette direction. C'est un début. La question est de savoir comment faire naître cette commande publique.

Quels sont les principaux défis et enjeux — actuels et futurs — que la formation des urbanistes ne rencontre pas dans les programmes en vigueur et qui devront être pris en compte? Quelles connaissances et quelles compétences nouvelles devront-ils posséder dans un avenir prévisible?
La formation des urbanistes se réalise au Québec selon les deux modèles que sont le baccalauréat et la maîtrise. Le baccalauréat s'adresse à des jeunes alors que la maîtrise s'obtient après un diplôme de premier cycle. La maîtrise apparaît supérieure; elle n'accorde que deux ans pour former un urbaniste, alors qu'il en faudrait trois. Le meilleur parcours demeure une maîtrise précédée d'un baccalauréat en études urbaines, en design urbain, en architecture du paysage, en architecture ou en géographie. Les diplômés en droit, en économie ou en génie civil peuvent aussi devenir d'excellents urbanistes.

Deux remarques d'ordre général s'imposent par rapport à la formation des urbanistes.

En premier lieu, on doit accepter un certain *pragmatisme*. À une époque, on convenait, notamment en France, que la formation des urbanistes relevait du troisième cycle. Or, en Europe et aux États-Unis, le modèle d'une formation disciplinaire de premier cycle suivi d'une maîtrise s'est généralisé. Le baccalauréat en urbanisme s'est aussi implanté au Québec. Les deux modèles coexistent notamment à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Non seulement le baccalauréat donne accès au marché du travail, mais il arrive que les employeurs expriment une prédilection pour cette catégorie de candidats. Du côté des professeurs cependant, on préfère la complémentarité que procure une formation initiale dans un domaine disciplinaire suivi d'une maîtrise.

Deuxièmement, il faut faire preuve de *réalisme*. L'ajout d'un élément à nos programmes implique que l'on en retire d'autres. En fait, il est moins important d'acquérir des connaissances additionnelles que de s'appuyer sur la culture de l'urbaniste en l'adaptant à de nouveaux champs d'intervention.

L'évaluation récente des programmes de baccalauréat et de maîtrise, à partir de la grille de compétences fournie par l'OUQ, a montré que les améliorations à apporter se situent à la mise en œuvre. Il ne suffit pas de pouvoir produire de beaux plans, la formation des urbanistes doit aussi leur permettre d'en assurer la mise en œuvre et d'en évaluer les résultats.

Toutefois, il ne suffit pas de simplement verser dans le pragmatisme de la mise en œuvre. Il y a aussi la dimension temps. On a toujours demandé aux urbanistes d'être garants du long terme. La planification servait cet objectif. Sous ce rapport, la culture des urbanistes s'est effritée. L'urbanisme physicospatial classique, on le sait maintenant, a mis un peu trop l'accent à la fois sur les aspects réglementaires et techniques. Or les urbanistes doivent aussi être tournés vers l'avenir, avoir une vision stratégique et donc une approche prospective.

L'étude des futurs possibles soulève beaucoup d'intérêt chez plusieurs élus, tout particulièrement sous une forme collaborative amenant les communautés à construire une vision d'avenir de leur quartier. La question de l'adaptation aux changements climatiques a engendré une soif de connaître concernant les techniques d'anticipation et la construction de scénarios.

Dans sa mission de médiateur, l'urbaniste doit aussi connaître les notions de base de l'économie, de la sociologie, de la gestion de projet. En corollaire, il se trouve que la formation d'urbaniste ne peut s'éclater en spécialités, ce qui peut apparaître frustrant pour des étudiants qui approfondissent des champs de recherche.

De plus, des stages à l'étranger enrichissent aussi la formation des urbanistes et diversifient les sources d'inspiration. Il y a intérêt à développer les collaborations qui existent déjà avec des universités étrangères.

Enfin, l'enseignement de l'urbanisme dans une perspective d'avenir pose le défi de faire reconnaître la pratique de l'urbanisme comme essentielle dans la création de milieux de vie de qualité et qui correspondent aux besoins de la population. Tout un défi. Plein d'occasions d'apprendre et d'éduquer, de faire mieux et d'innover.

André Boisvert, PhD, urbaniste retraité, a fait carrière principalement à Hydro-Québec. Il a aussi œuvré à Sainte-Foy et à Saint-Jérôme, de même qu'au ministère des Affaires municipales. Collaborateur régulier d'*Urbanité* pendant plusieurs années, il s'est notamment distingué par la publication dans la revue de nombreuses entrevues de pionniers de l'urbanisme au Québec.

Bon 50e anniversaire à l'Ordre des urbanistes

Département d'études urbaines et touristiques
deut.esg.uqam.ca
ESG UQÀM

Des étudiants présentent une vision de leur future profession

RA2STUDIO

Dans le cadre du 50e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec, la revue *Urbanité* a sollicité la participation des étudiants et des étudiantes des programmes universitaires qui permettent de devenir membre de l'Ordre des urbanistes pour produire un court texte. Ce dernier devait traiter de façon succincte des trois sujets suivants : leur vision de leur rôle d'urbaniste dans leur futur milieu de travail, l'influence qu'ils souhaitent avoir sur la société québécoise comme urbanistes et leur souhait face à l'apport des urbanistes à la société québécoise dans 50 ans.

»**PAUL ARSENAULT,** urbaniste

Une dizaine de textes ont été soumis et cinq ont été retenus par un comité de sélection, sur la base des critères suivants : l'originalité des idées émises, la concision de la pensée, la clarté des propos et la qualité de l'écriture.

Pour le bénéfice des lecteurs, *Urbanité* présente ici quelques passages des textes sélectionnés, lesquels peuvent être consultés intégralement sur le site Web de l'Ordre.

Le sujet du *rôle d'urbaniste dans les futurs milieux de travail* a suscité des réflexions sous l'angle de la multiplicité des tâches et de l'interaction qui pourrait prendre place entre l'urbaniste et la population. Ainsi, il est souligné par Mark Elsworthy qu'« *au-delà de leur travail traditionnel […], les urbanistes vont se pencher de plus en plus sur la consultation en amont et l'implication citoyenne dans les aménagements, les solutions et leur gestion* ». Cette préoccupation est aussi partagée par Michaël Houle qui anticipe que la créativité sera nécessaire plus que jamais « *tant dans les processus que dans la réalisation des projets afin de faciliter les échanges, les ententes et l'émergence de partenariats entre les secteurs public, privé et communautaire* ». Enfin, dans le même esprit, Gabriel Damant-Sirois et Vincent-Charles Hodder ajoutent que l'urbaniste « *devra traduire les objectifs d'un promoteur, les valeurs des citoyens, les revendications de certains groupes et la vision de la société afin de rechercher un compromis acceptable* ». Bref, plusieurs anticipent, comme Frédéric Van Caenegem, que leur rôle en sera un de « *médiateur cherchant à concilier les attentes souvent contradictoires des habitants des villes* ».

Concernant l'*influence que les auteurs souhaitent avoir sur la société québécoise*, Katarzyna Olszewska espère qu'elle sera marquée, notamment par l'apport d'« *améliorations à la vie des citoyens de [la région de] Québec, ainsi qu'aux politiques d'aménagement à l'échelle régionale qui faciliteraient les échanges économiques, la coopération sociale et un meilleur réseau de transport régional* ». De son côté, Michaël Houle désire « *changer la perception trop profondément ancrée dans l'imaginaire des individus de la rigidité de l'environnement bâti* » et travaillera « *à rendre l'invisible visible, à matérialiser la relation des individus avec l'environnement* ». Concernant une autre préoccupation quant à l'influence que pourra avoir l'urbaniste sur l'évolution des mentalités et des perceptions de la société, Frédéric Van Caenegem considère que le « *réaménagement des banlieues nord-américaines est sans doute l'un des principaux besoins et défis de la profession au 21e siècle* ».

Enfin, lorsque les étudiants et étudiantes pensent à leur apport à titre d'urbanistes pour la société québécoise de 2063, certaines tendances semblent se dégager : espoir, réalisme et engagement. Comme le souligne Gabriel Damant-Sirois et Vincent-Charles Hodder, « *il est impératif qu'il [l'urbaniste] demeure humble dans ses compétences, ne perdant jamais de vue ses erreurs afin d'en tirer des leçons constructives* ». Pour sa part, Michaël Houle souhaite que dans 50 ans, la société québécoise puisse dire que les urbanistes d'aujourd'hui et de demain ont « *joué un rôle-clé dans la définition de l'identité québécoise; qu'ils ont été en mesure d'anticiper les changements sociaux, environnementaux et économiques; qu'ils ont fait preuve de souplesse dans leur adaptation* ». Comme la société évolue constamment, il y a fort à parier que ce qu'anticipe Frédéric Van Caenegem s'avérera : « *dans 50 ans, de nouveaux urbanistes relèveront alors des défis qui sont encore difficilement imaginables* ».

Ces quelques extraits n'illustrent qu'une partie du potentiel des étudiants et des étudiantes des différentes cohortes de futurs urbanistes qui perpétueront l'engagement de l'Ordre des urbanistes pour assurer à la société québécoise une prestation professionnelle de qualité.

Liste alphabétique des auteurs dont les textes ont été retenus : Gabriel Damant-Sirois, Mark Elsworthy, Vincent-Charles Hodder, Katarzyna Olszewska et Frédéric Van Caenegem

PIERRE LAHOUD

Le site patrimonial des Galets, situé le long du golfe du Saint-Laurent à Natashquan, a été classé en 2008.

La Loi sur le patrimoine culturel, nouvelles perspectives

Par les pouvoirs que leur confère cette nouvelle loi, les MRC et les municipalités ont une plus grande latitude pour protéger et mettre en valeur leur patrimoine. Elles disposent notamment d'outils variés pour considérer différentes formes de patrimoine. Ce dernier étant d'ailleurs de plus en plus vaste et diversifié, l'apport du professionnel de l'aménagement devient alors essentiel à la prise en compte des éléments patrimoniaux dans le cadre des démarches de planification et d'aménagement du territoire.

»**JÉRÔME HARDY,** urbaniste

Une notion de patrimoine élargie

Entrée en vigueur le 19 octobre 2012, la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) est venue remplacer la Loi sur les biens culturels (LBC), adoptée en 1972. Une actualisation était devenue nécessaire en raison de l'évolution et de l'élargissement des conceptions en matière de patrimoine, ici comme à l'international. En fait, l'encadrement législatif de la protection du patrimoine québécois n'a cessé de s'ajuster à cette évolution depuis la toute première loi en cette matière, la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, adoptée en 1922. Au classement de monuments et d'œuvres d'art (1922) ont notamment été ajoutés le classement de sites historiques (1952), la protection d'ensembles urbains par décret d'arrondissements historiques (1963), la délimitation d'aires de protection autour de monuments historiques, le classement de sites archéologiques et le décret d'arrondissements naturels (1972), ainsi que la protection du patrimoine par les municipalités grâce à la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine (1985).

La LPC témoigne aussi de cette évolution de la notion de patrimoine, qui devient plus englobante. Son nom reflète d'ailleurs ce changement, notamment par le remplacement de « biens culturels » par « patrimoine culturel ». Ce dernier est dorénavant composé non seulement des biens mobiliers et immobiliers, y compris les objets, les documents, les immeubles et les sites patrimoniaux, mais il comprend aussi les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques.

Des pouvoirs accrus pour les municipalités

Déjà habilitées à protéger le patrimoine immobilier de leur territoire depuis 1985, grâce à l'ajout d'un chapitre à la LBC,

les municipalités ont maintenant des pouvoirs similaires à ceux du ministre avec la LPC[1]. Celles qui le désirent peuvent désormais citer des intérieurs d'immeubles, des biens mobiliers qui leur appartiennent, identifier des personnages, des événements et des lieux historiques, ainsi que des éléments du patrimoine immatériel. Elles disposent également de recours et de sanctions, comme le pouvoir d'ordonnance de la Cour supérieure et la perception d'amendes imposées aux contrevenants.

La possibilité d'un transfert de responsabilité quant à la protection d'un site patrimonial classé ou déclaré ou d'une aire de protection, déjà présente dans la LBC, demeure une avenue pertinente pour les municipalités qui désirent s'engager davantage, ou qui souhaitent simplifier le processus d'autorisation de travaux pour les citoyens. Ce pouvoir a été modifié par la LPC et peut maintenant être modulé afin de couvrir partiellement le territoire protégé ou certains types d'intervention (ex. : l'affichage, le remplacement de portes et de fenêtres, les opérations cadastrales).

PIERRE LAHOUD

La Ville de Val-d'Or a obtenu le transfert de responsabilité pour le site patrimonial du Village-Minier-de-Bourlamaque en 2008. Le site patrimonial de l'Ancienne-Mine-Lamaque, adjacent à ce dernier, est également classé.

Un coffre à outils renouvelé pour intervenir sur le patrimoine

Parmi les nouveautés de la Loi, susceptibles d'intéresser les urbanistes et les autres professionnels de l'aménagement, notons la possibilité pour les municipalités d'adopter des plans de conservation pour les immeubles et les sites patrimoniaux cités.

Ces plans contiennent les orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du bien cité en fonction de sa

STATUTS LÉGAUX

CATÉGORIES	Déclaration	Désignation	Classement	Citation	Identification
Paysage culturel patrimonial		■			
Site patrimonial	■		□	◆	
Immeuble patrimonial			□	◆	
Document patrimonial*			□	◆	
Objet patrimonial*			□	◆	
Patrimoine immatériel		□			◆
Personnage historique décédé		□			◆
Événement historique		□			◆
Lieu historique		□			◆

*Les municipalités et les communautés autochtones ne peuvent citer que les documents et les objets patrimoniaux dont elles sont propriétaires.

■ Gouvernement
□ Ministre
◆ Municipalités locales et communautés autochtones

1 Pour plus d'informations sur le volet de la LPC concernant les municipalités, voir *La loi sur le patrimoine culturel - Guide pratique destiné aux municipalités*, disponible sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications.

valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques (LPC, article 143). Leur contenu ne se limite pas aux caractéristiques architecturales; il peut aussi inclure, selon la nature du bien cité, des orientations portant sur les boisés, les percées visuelles, l'implantation et le gabarit des bâtiments, le parcellaire, la trame viaire, etc. D'ailleurs, les sites patrimoniaux peuvent être cités, classés ou déclarés sur la base de diverses valeurs : archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, technologique et urbanistique. Ces valeurs peuvent se traduire par différents types d'éléments caractéristiques et peuvent ainsi toucher à toutes les composantes physiques d'un lieu.

Le plan de conservation est donc un document qui facilite la prise de décisions par la municipalité, lors de demandes de permis, et il permet également de guider les propriétaires vers des interventions respectueuses du patrimoine, tout en les sensibilisant à la valeur patrimoniale de leur immeuble ou du site patrimonial. De façon générale, le plan de conservation favorise une plus grande transparence dans la protection des biens patrimoniaux. À noter que le ministre doit adopter de tels plans pour tous les sites patrimoniaux déclarés[2], ainsi que pour tous les biens immobiliers classés après l'entrée en vigueur de la Loi le 19 octobre 2012. Une consultation des municipalités locales concernées est prévue au préalable.

Une autre grande nouveauté de la LPC est la possibilité pour les municipalités, les MRC et les communautés métropolitaines de demander au gouvernement la désignation d'un paysage culturel patrimonial. Par ce geste, le gouvernement appose un sceau de qualité à un paysage, à l'instar de l'UNESCO qui le fait pour l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial.

Ce nouveau statut concerne au premier chef les municipalités et les acteurs du milieu, lesquels doivent amorcer la démarche. À la suite de la désignation du paysage, les autorités locales auront la responsabilité d'assurer sa protection

2 Nouvelle appellation pour les arrondissements historiques et les arrondissements naturels

Un site patrimonial diversifié, celui du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada

Le territoire montréalais comporte plusieurs sites protégés par la Ville ou le Ministère. Toutefois, peu savent que le « site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada »; a été constitué sous la Loi sur les biens culturels le 23 janvier 2012, par l'adoption d'un règlement, à l'unanimité, par le conseil municipal montréalais. Les motifs de la citation sont l'importance de ce site dans l'histoire de Montréal et du Canada, les bâtiments exceptionnels témoignant de l'évolution urbaine et architecturale sur près de deux siècles, le caractère unique du square et de la place, les oeuvres d'art et les objets commémoratifs exceptionnels qui s'y trouvent de même que le témoignage politique et civique qu'il représente. Le règlement comprend des conditions de conservation et de mise en valeur applicables au Square Dorchester et à la Place du Canada, aux ensembles bâtis et aux immeubles, aux formes urbaines et paysagères, aux oeuvres d'art et aux objets commémoratifs, aux composantes archéologiques ainsi qu'à l'affichage.

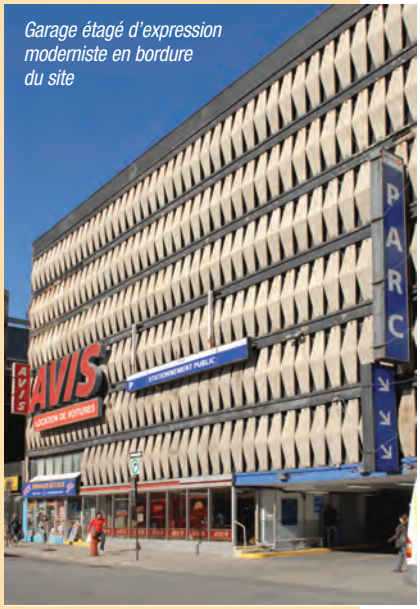

Garage étagé d'expression moderniste en bordure du site

VILLE DE MONTRÉAL (DENISE CARON)

Le territoire du site est bordé par les rues Sainte-Catherine, Peel, Stanley, Saint-Antoine, de la Cathédrale, Metcalfe et Mansfield. Outre le Square Dorchester et la Place du Canada, le site comprend l'ensemble des immeubles qui bordent ces espaces publics. Certains sont plus anciens, comme l'édifice de la Sun Life, la cathédrale Marie-Reine-du Monde, la gare Windsor (immeuble patrimonial classé) et l'édifice Dominion Square, tandis que d'autres témoignent de l'émergence de la modernité, tels que la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), le complexe Place du Canada et, plus modestement, un garage étagé d'expression moderniste dont la façade est composée de modules de béton préfabriqués de forme hexagonale pliée. De styles architecturaux très variés, tous les immeubles contribuent, à leur manière, à l'intérêt patrimonial du site.

Il est important de rappeler qu'en 1985, la Loi sur les biens culturels a été amendée pour permettre aux municipalités québécoises de protéger leur patrimoine. À ce jour, plus de 200 sites patrimoniaux et plus de 675 immeubles patrimoniaux ont été cités[1], par environ 300 municipalités. Parmi ceux-ci, 6 sites patrimoniaux et 28 immeubles patrimoniaux ont déjà été cités au cours de la dernière année, soit depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, en octobre 2012.

1 À l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, les sites du patrimoine constitués par les municipalités sont devenus des sites patrimoniaux cités et les monuments historiques cités sont devenus des immeubles patrimoniaux cités.

Square Dorchester et Place du Canada

VILLE DE MONTRÉAL (DENISE CARON)

et sa mise en valeur. Pour ce faire, elles devront s'appuyer sur un plan de conservation qu'elles auront élaboré en vue de l'obtention de la désignation. Le contenu de ce plan est propre au paysage culturel patrimonial (identification du territoire, mesures de protection et de mise en valeur, description des usages économiques, sociaux et culturels). Le plan sera mis en pratique par les outils urbanistiques de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. À l'égard du paysage désigné, le pouvoir d'intervention du ministre de la Culture et des Communications se limite à recommander au gouvernement de retirer la désignation s'il juge que le plan de conservation n'est pas appliqué.

Outre les effets positifs envisagés par une reconnaissance gouvernementale, notamment pour le développement local et régional, la désignation d'un paysage culturel patrimonial offre une occasion d'attirer l'attention sur le caractère exceptionnel de certains paysages culturels. Elle permet ainsi de faciliter la mobilisation et d'assurer la pérennité des efforts consentis par une collectivité pour protéger ces paysages en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire.

Repenser l'approche pour la mise en valeur et la protection du patrimoine

Les consultations sur le Livre vert et sur le projet de loi 82 ont démontré que les communautés sont de plus en plus engagées en faveur du patrimoine culturel et qu'elles sont désormais convaincues qu'il s'agit d'un atout sur lequel elles doivent miser pour assurer leur épanouissement. Elles reconnaissent qu'il s'agit d'un actif à protéger et à mettre en valeur, tant pour sa valeur économique que pour ses valeurs culturelle et identitaire.

Parmi les nouveaux défis, notamment dans les domaines du patrimoine et de l'aménagement du territoire, notons l'apprivoisement d'une approche plus participative et transversale, maintenant implicite à toute démarche de développement durable. La désignation de paysages culturels patrimoniaux nécessite d'ailleurs ce type d'approche, qui encourage l'interdisciplinarité et prend en compte le savoir des citoyens et non seulement celui d'experts.

L'intégration du patrimoine culturel à même l'élaboration du projet urbain ou de la démarche de planification et d'aménagement du territoire représente un autre défi. Celui-ci nécessite une vision, de la créativité, ainsi que de l'ouverture pour explorer des approches différentes, voire recourir à d'autres spécialistes pour documenter des éléments patrimoniaux récents ou en émergence (patrimoine moderne, industriel, urbain, paysager, etc.). La contribution du professionnel de l'aménagement peut donc faire une grande différence dans la reconnaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine, de même que dans la qualité des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements susceptibles de devenir le patrimoine de demain.

Jérôme Hardy, urbaniste, est conseiller en patrimoine à la Direction du patrimoine et des institutions muséales du ministère de la Culture et des Communications.

La ville intelligente

Après l'arrivée des technopoles, des *Transit Oriented Developments* (TOD), du développement durable et de ses écoquartiers tributaires, le discours urbanistique s'enrichit maintenant du vocable « ville intelligente », correspondance française de *smart city*. Avons-nous ici affaire à une simple approche marketing permettant de valoriser un milieu urbain en quête d'une identité plus forte, ou s'agit-il d'une véritable révolution dans le travail de ceux qui doivent planifier et gérer les villes? Compte tenu du flou artistique entourant le concept de ville intelligente, l'on peut affirmer qu'à ce stade de l'évolution de la chose toutes les réponses sont bonnes.

»**PIERRE ST-CYR,** urbaniste

D'abord, sous l'angle de la compétitivité, tous s'entendent pour reconnaître l'importance d'attirer et de garder les meilleurs talents dans un milieu urbain donné aux fins de favoriser le développement économique; l'hypothèse de base étant que les entreprises se localisent là où se trouve ce talent. Présence d'institutions d'enseignement supérieur de qualité, coût modéré de l'habitation, disponibilité d'un système de transport public efficace ainsi que loisirs et activités culturelles de qualité et abordables permettent de développer une culture dite de créativité et d'innovation qui favorise l'entrepreneuriat et l'innovation. Entrent alors en jeu les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui permettent la diffusion illimitée et universelle du fruit de cet entrepreneuriat. Toutefois, puisque cette capacité de diffusion s'uniformise aussi rapidement que le village global se déploie, puissance de la technologie oblige, l'on retourne inévitablement à la case départ là où le capital humain prime.

S'il est un domaine où le concept de ville intelligente peut prendre son véritable sens, il s'agit du vaste champ de la gestion urbaine. Le phénomène d'urbanisation galopante de la planète où les villes vont désormais absorber l'ensemble de la croissance de la population (c.-à.-d. que l'Europe sera urbanisée à 84 % en 2050) commande que les administrations publiques deviennent beaucoup plus efficaces en matière de gestion du développement urbain. Le recours aux technologies de l'information appliquées à certains domaines de gestion urbaine (transport, énergie, construction et bâtiment, etc.) paraît inévitable afin d'atteindre les objectifs élevés que se donnent les administrations publiques en matière de développement durable et de qualité de vie; d'autant plus que la crise des finances publiques requiert de faire plus avec moins. Essentiellement, la désignation « ville intelligente » couvre cette nouvelle réalité. De nombreuses conférences internationales en font de plus en plus état (41e exposition universelle de Shanghai en 2010 sous le thème « Meilleure ville, meilleure vie », Sommet mondial ÉcoCité de Montréal et Smart city Expo de Barcelone en 2011, etc.) et de nombreuses initiatives sont actuellement mises en œuvre à travers la planète de manière à transformer les villes en milieux de vie plus intelligents et fonctionnels au bénéfice de leurs citoyens. La traditionnelle gestion municipale *via* les grandes politiques ou orientations va dorénavant laisser place à la gestion sur la base de données.

Les sociétés privées du domaine des TIC ont pris d'assaut l'espace tant réel que virtuel afin de faire comprendre l'importance de leurs services dans le but ouvertement avoué de les vendre lorsque le

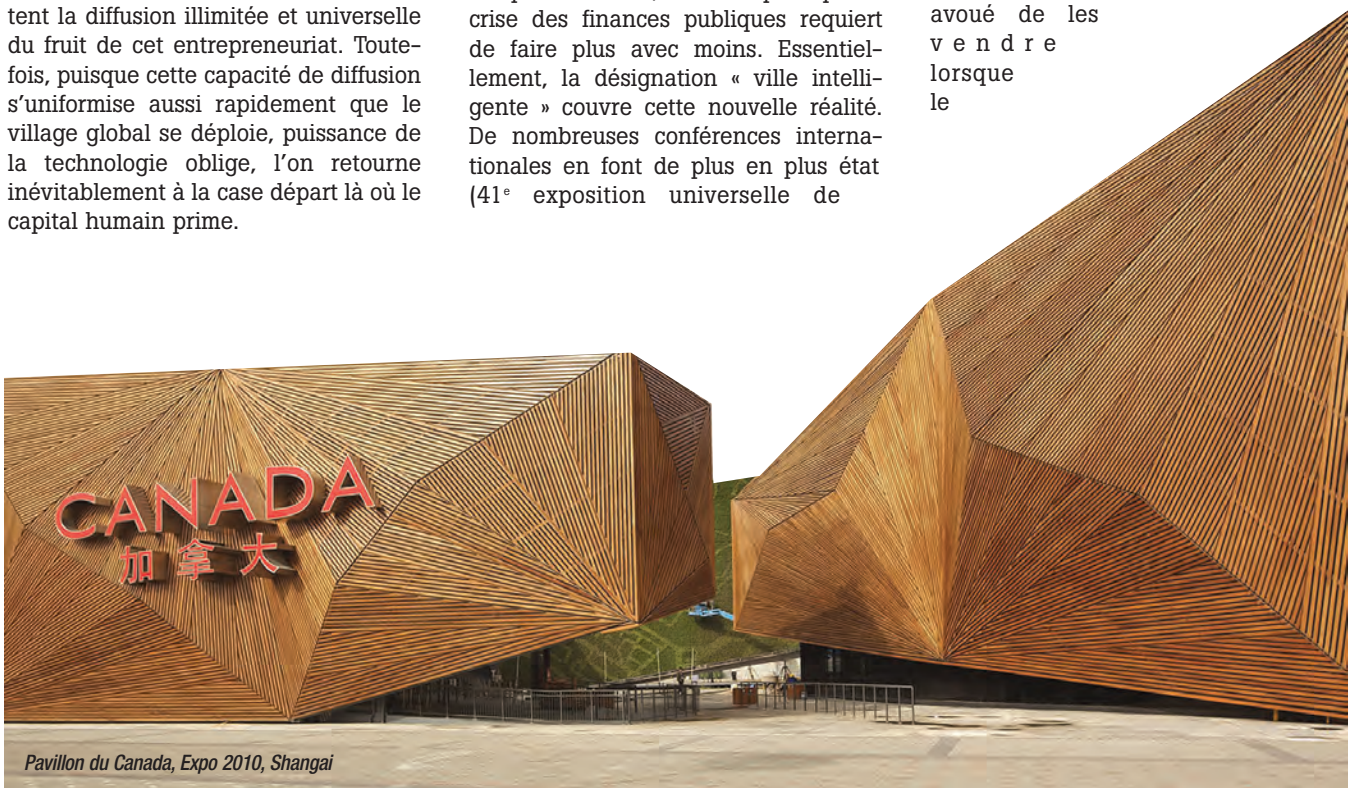

PATRICK ALLEYN

Pavillon du Canada, Expo 2010, Shangai

Pavillon du Canada, Expo 2010, Shangai

PATRICK ALLEYN

« S'il est un domaine où le concept de ville intelligente peut prendre son véritable sens, il s'agit du vaste champ de la gestion urbaine. [...] »

besoin sera affirmé. Siemens, Cisco et, de manière particulièrement agressive, IBM rivalisent d'imagination pour percer ces marchés. Le cas d'IBM et de son « Défi des villes plus intelligentes » mérite ici d'être souligné, car la Ville de Québec est actuellement l'un des 100 laboratoires choisis par la multinationale.

Quand le privé s'invite *pro bono publico* à l'Hôtel de Ville

Pour IBM, la ville est un système de systèmes interconnectés où infrastructures, exploitation et citoyens constituent ladite ville. Certaines seraient toutefois plus douées que d'autres : « *Les villes plus intelligentes favorisent une croissance économique viable et la prospérité pour leurs citoyens. Leurs dirigeants ont à leur disposition les outils nécessaires pour analyser les données et être ainsi en mesure de prendre de meilleures décisions, de prévoir les problèmes pour les résoudre de façon proactive et de coordonner les ressources pour les exploiter efficacement* ».

Doté d'un budget de 50 millions de dollars, le Défi des villes plus intelligentes a été mis sur pied par IBM en 2010 dans le but d'aider 100 villes de la planète sur une période de trois ans à faire face à leurs plus importants défis. Cette assistance prend la forme de l'implication gratuite de cinq spécialistes d'IBM sur place pour une période intensive de trois semaines. À Québec, l'Administration municipale a décidé de s'attaquer à « maximiser l'inclusion numérique » sous la gouverne d'Hugo Grondin, urbaniste, adjoint au directeur général de la Ville. On attend d'IBM qu'elle aide la Ville de Québec à fournir des services de qualité adaptés à tous les citoyens, incluant ceux qui ne sont pas branchés : « *En effet, dans la capitale, bien que l'accès aux technologies dépasse la moyenne provinciale, le phénomène de la fracture numérique demeure préoccupant comme partout ailleurs, dont le ratio se situe présentement à 19 %. Plus concrètement, il s'agit des citoyens qui ne sont pas branchés, ainsi privés des nouvelles sources d'information qui supplantent les médias imprimés traditionnels* ». Consciente qu'une portion importante de sa population éprouve de la difficulté à assumer son rôle de participant actif dans la communauté, la Ville veut « *mobiliser le citoyen en l'informant, en lui permettant d'effectuer des transactions et lui offrant la possibilité d'interagir avec la Ville* ».

Le bien livrable consiste en un plan réaliste d'actions concrètes à mettre en

À Montréal, la solution de transport durable Vélo-Ville, l'application P$ Service mobile de Stationnement de Montréal ou encore la baladodiffusion du parc du Mont-Royal sont des exemples concrets de nouveaux services aux citoyens.

œuvre au cours des trois prochaines années qui devront réduire à 16 % la fracture numérique de la population de l'agglomération. Sur la place publique, l'Administration municipale de Québec ne vise rien de moins que d'être reconnue comme une référence mondiale en ce qui a trait au développement et à la mise en œuvre d'initiatives innovantes pour contrer l'exclusion sociale.

Les défis juridiques et réglementaires

L'accès à l'information présente néanmoins d'importants défis à caractère juridique et réglementaire. Au-delà de l'inclusion numérique, l'« ouverture des données » (traduction boiteuse d'*Open Data*) vise à rendre publique, sans restriction aucune, une quantité colossale d'information non nominative de l'État au bénéfice de tout utilisateur. Le droit d'accès à cette information publique est rapidement confronté au droit à la protection de la vie privée des individus. L'ouverture des données s'inscrit dans un mouvement plus large à caractère international visant à créer le « gouvernement ouvert » (traduction tout aussi boiteuse de *Open Government Partnership*) dont les objectifs peuvent se résumer à une plus grande transparence et imputabilité de l'État, à une participation et à une implication accrue des citoyens à la chose publique, à des économies d'échelle combinées à une amélioration de la qualité et de la livraison des services et, finalement, à une incitation à l'innovation dans l'économie de l'information. Les provinces et les municipalités canadiennes ont pris l'initiative et rendent de plus en plus disponibles des informations. Toutefois, pour des considérations évidentes de sécurité, elles sont hésitantes à fournir des renseignements au sujet des infrastructures considérées critiques (approvisionnement en eau, services publics, plans des bâtiments, etc.).

Intelligente ou pas, que sera la ville de demain?

Bien que les villes doivent faire plus avec moins, cela ne les rendra pas moins vivables. Une utilisation judicieuse de l'information pourrait permettre de réduire les gaspillages et optimiser le potentiel des ressources et des services publics. Une nouvelle forme de participation citoyenne plus directe et itérative pourrait entraîner une gouvernance plus « connectée » sur les besoins réels. Puisque généralement le champ de compétences des administrations municipales a un impact plus direct sur la qualité de vie des citoyens que celui des paliers fédéral et provincial, il est réaliste de penser que ce sera du côté des villes que l'innovation viendra. Et puisqu'elles abritent dorénavant plus des deux tiers de la population de l'Amérique du Nord, nos villes deviendront les forces dominantes de notre économie et de notre société.

Pierre St-Cyr, urbaniste, est vice-président du Développement urbain chez SNC-Lavalin.

COMBEQ
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

En cette année de 50e anniversaire de l'OUQ, la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est fière de souligner l'apport considérable des urbanistes à l'harmonisation et l'aménagement durable du territoire québécois.

365, rue Normand, Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6

Tél. : 450 348-7178
www.combeq.qc.ca

Régénérer la richesse des paysages urbains

Quelle orientation devrait prendre dans l'avenir au Québec le développement de l'urbanisme? Considérant que le développement durable doit en constituer l'assise, plusieurs voies s'ouvrent, mais une, en particulier, s'impose : l'aménagement approprié et réfléchi des espaces urbains. Même si l'on convient que l'urbanisme a toujours été concerné par l'espace, les objectifs à poursuivre doivent désormais se distinguer du type de planification spatiale qui fut propre à la ville moderne. Ce dernier était avant tout concerné par le temps, à savoir par le genre de développement à privilégier pour répondre aux défis économiques et démographiques pointant à l'horizon.

»**JEAN-CLAUDE MARSAN,** urbaniste émérite

Dans le cas de la ville postmoderne qui, à l'exemple de Montréal, se refait maintenant largement sur elle-même, il s'agit davantage de répondre à la diversité des situations et des modes de vie. Alain Bourdin, professeur d'aménagement et d'urbanisme à l'Institut français d'Urbanisme, résume bien cette orientation : l'urbanisme tend désormais à produire « *une offre urbaine plutôt qu'un cadre urbain* »[1].

Le défi du réaménagement urbain

Le cadre urbain reste cependant nécessaire à l'échelle métropolitaine. La Communauté métropolitaine de Montréal en a proposé un plutôt satisfaisant en 2012 avec son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ce PMAD définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal.

À cette échelle, il s'agit principalement de délimiter ce territoire d'urbanisation de façon à favoriser un développement durable, ce qui implique de consolider les pôles économiques, d'augmenter la superficie des terres cultivées et de développer des quartiers de type TOD (*Transit Oriented Development*) en dirigeant au moins « *40 % de l'urbanisation projetée dans un rayon d'un kilomètre autour des stations, actuelles et projetées, de métro, de trains de banlieue, de service léger sur rail (SLR) et de services rapides par autobus* »[2]. C'est précisément dans ce besoin de densification et de réaménagement de la ville existante par le recours à l'urbanisme de projet que réside le grand défi de l'urbanisme à venir à Montréal comme dans plusieurs villes du Québec.

L'urbanisme de projet s'est développé au cours des dernières décennies à Montréal comme en témoignent, entre autres, le Vieux-Port, la Cité du multimédia, le Quartier international, le projet Angus et la Place Simon Valois. D'ailleurs, la Ville a adopté en septembre 2005 « *une stratégie de soutien à la réalisation des grands projets, en désignant quelque 60 projets majeurs à mettre en œuvre sur une période de 20 ans réunis dans le document Imaginer – Réaliser Montréal 2025, qui tient lieu de portefeuille de projets majeurs* »[3]. Pour être bien réussi, chacun de ces projets nécessite des études poussées pour assurer un aménagement cohérent et appropriable en fonction d'un développement durable bien inscrit dans l'esprit des lieux. Lorsque l'on considère certains projets réalisés ou à venir comme ceux de la Cité du commerce électronique et des tours à condos projetées dans son voisinage,

1 Alain BOURDIN, *L'urbanisme d'après la crise*, Paris, Éditions de l'Aube, 2010, p. 98.
2 *PMAD : Un Grand Montréal attractif, impératif et durable*, Communauté métropolitaine de Montréal, avril 2012, p. 5.
3 Sylvain DUCAS, « Une démarche municipale innovante : La gestion des grands projets urbains à Montréal », *Urbanité*, hiver 2010, p. 17.

SONGQUAN DENG

ou encore le projet du Groupe Devinco à Griffintown ainsi que d'autres projets en développement ou prévus dans ce secteur, il est à craindre que la Ville et les arrondissements n'aient pas tous les outils et les compétences nécessaires pour intervenir d'une façon satisfaisante dans une telle variété de projets de réhabilitation, d'insertion et de réaménagement.

La présence universitaire est un atout majeur

Montréal a l'avantage de posséder quatre universités. Ces institutions offrent des programmes d'urbanisme, de design urbain, d'architecture, d'architecture de paysage, etc., bref tous les programmes qui ont trait à l'aménagement urbain, lesquels tendent vers l'interdisciplinarité. Une partie importante de la formation des étudiants inscrits dans ces programmes consiste précisément à documenter et à étudier des lieux et des sites de façon à concevoir en atelier des projets d'aménagement appropriés. Un bon projet urbain, c'est un projet qui surgit de l'esprit et de la culture des lieux : il nécessite un concept d'aménagement original et appropriable qui s'inspire de l'évolution de la trame urbaine, du patrimoine architectural existant et des modes de vie en présence ou à prévoir de façon à ensemencer les paysages à venir.

De concert avec des professeurs œuvrant dans ces programmes, la Ville pourrait ainsi identifier, parmi les projets majeurs choisis pour être mis en œuvre sur un horizon prévisible, ceux qui profiteraient le plus des recherches et des réflexions de professeurs et d'étudiants. Pour ne prendre qu'un seul cas, on peut penser au projet de redéveloppement du site de l'Hippodrome dans l'arrondissement Côtes-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dont les modalités d'accès et d'insertion dans ce secteur particulièrement éclaté sont loin d'être évidentes. Cela permettrait d'approfondir les connaissances des lieux concernés et de tester différentes approches de réhabilitation et d'aménagement, ce qui, en parallèle, serait bénéfique pour la formation des étudiants en leur permettant d'être confrontés à la réalité. Comme des expériences du genre se font déjà dans certains programmes, notamment à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et à l'École de l'urbanisme de l'Université McGill, il s'agirait d'élargir la participation des institutions à ces exercices et d'assurer un cadre approprié de gestion tant au niveau de la Ville que des institutions universitaires en présence.

Un des problèmes concernant les projets d'aménagement à Montréal, c'est que l'Office de consultation publique est souvent amené à intervenir d'une façon trop tardive, alors que le choix des fonctions et des propositions d'aménagement est arrêté ou que la réalisation est trop avancée pour qu'on puisse envisager des approches différentes ou des changements en profondeur, comme ce fut le cas, par exemple, pour le projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure dans Griffintown[4]. Avec l'apport soutenu des universités, l'Office pourrait ainsi travailler davantage en amont, à savoir prendre connaissance des orientations possibles et en informer les citoyens de façon à mieux cibler les interventions souhaitables, le temps venu.

Plusieurs paysages urbains montréalais sont uniques au Canada parce qu'ils ont été façonnés par l'apport de deux cultures majeures, la française et l'anglo-saxonne. Les universités montréalaises reflètent également cet héritage culturel. Pourquoi alors ne pas profiter de leurs apports dans les professions reliées à l'aménagement urbain pour régénérer la richesse des paysages de la métropole?

Jean-Claude Marsan est architecte, urbaniste émérite et professeur émérite à l'Université de Montréal.

4 Office de consultation publique de Montréal, *Projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Avant projet détaillé – phase 1)*. Rapport de consultation publique, 18 mars 2010.

Écrire l'histoire 1300 mots à la fois

Cette année est le 50e anniversaire de la création de l'Ordre des urbanistes du Québec, mais également le 30e anniversaire de sa revue. Depuis novembre 1983, elle a toujours été guidée par sa mission de promouvoir l'urbanisme et les urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ainsi que de former sur une base continue les professionnels du domaine. Survol des grands moments de cette revue qui, mine de rien, a écrit l'histoire de l'urbanisme québécois au travers du regard de ses différents auteurs et 1300 mots à la fois (longueur moyenne actuelle des articles dans la revue). Ce survol trace sa chronologie d'abord et avant tout au travers de l'écriture des différents rédacteurs en chef de la revue.

»**PASCAL LACASSE,** urbaniste

Vous lisez présentement la 84e publication de l'Ordre des urbanistes depuis 1983. Du premier numéro de l'*Urbaniste* jusqu'à la présente édition d'Urbanité, une richesse inouïe d'informations se retrouve à l'intérieur de chacun des numéros sur les activités de l'Ordre et des urbanistes, sur les dossiers qui ont marqué le temps et sur les tendances d'écriture.

Les débuts de la revue

En 1983, dans le premier numéro de l'*Urbaniste*, Amara Ouhergi, urbaniste écrit : « *Le Bulletin a déjà changé de nom. Il est en train de changer de visage et de consistance en vue de devenir un outil d'information, de communication et de liaison. Nous avons décidé d'ouvrir nos colonnes aux compétences les plus diverses pour enrichir le contenu, mieux refléter la multidisciplinarité de notre profession et pourquoi pas nos différences d'optiques et d'approches. Car nous ne voulons plus nous restreindre dans un créneau étroit. Nous voulons faire état, avec respect, des diverses opinions émises plutôt que de se cacher derrière des pseudo-unanimités. Ainsi, le nouveau titre l'Urbaniste, choisi par le plus grand nombre de répondants suite à notre consultation, semble être le meilleur ambassadeur de notre profession, car il est notre titre officiel.* »[1] C'est ainsi que débute le premier numéro de la revue l'Urbaniste en 1983 et qui fait figure de revue officielle pour l'Ordre jusqu'en 1988.

Ce changement de cap en matière de publication n'est pas fortuit. Il correspond au 20e anniversaire de l'Ordre et à une période faste en urbanisme avec le chantier des schémas d'aménagement et la vaste consultation Le choix des régions. Cette première mouture de la revue (l'*Urbaniste* – les débuts) propose un graphisme qui évolue d'une revue à l'autre.

Déjà en 1983, on vantait les mérites de Copenhague. Dans son article, *De quoi se plaint-on?*, Amara Ouerghi indique que : « *dans leur diagnostic et leur argumentation, les plus conscients et les plus avertis réfèrent aux pays scandinaves et à leur réussite. Tapiola et Copenhague sont souvent au bout des langues et à la pointe des plumes.* »[2]

Du fond et de la forme

En 1985, Lorraine Tellier-Cohen présente la politique éditoriale de l'*Urbaniste* en ces termes : « *Du fond ou du contenu des publications précédentes, nous avons gardé les dossiers étoffés, regroupés par thèmes; la rencontre avec des personnalités de marque impliquées dans ce secteur d'activité; la chronique des ouvrages à lire; la chronique juridique; les réactions des lecteurs et les affaires du bureau. Nous y avons ajouté l'information législative; la chronique en région à laquelle collaborent huit (8) correspondants répartis à travers le Québec; le carnet des membres et nous avons institutionnalisé le calendrier des événements.* »[3]

On retiendra de l'*Urbaniste* qu'il s'agit de la première véritable revue de l'Ordre avec un contenu qui dépasse largement le bulletin d'information aux membres. On y débute une tradition qui a encore écho aujourd'hui de faire des entrevues autant avec de grands urbanistes (Hans Blummenfeld, Jean-Claude La Haye et Robert Viau), des élus (Jean Drapeau, Jacques Parizeau, André Bourbeau) qu'avec des pionniers dans leur domaine (Pierre Dansereau, Moshe Safdi). D'ailleurs, les couvertures sont consacrées aux personnalités invitées.

À l'hiver 1988, le dernier numéro de l'*Urbaniste* annonce lui-même la fin de la revue : « *Il ne fallut qu'un exercice de prévisions budgétaires fort discutable imputant à la publication le fardeau d'un important déficit pressenti et que le miroitement d'une utopique possibilité de réduire de 30 % ses coûts de production tout en conservant une qualité comparable pour que ce vent d'optimisme se transforme en controverse. Celle-ci devait emporter dans sa tourmente le numéro de novembre et remettre en cause l'Urbaniste.* »[4]

Le retour au bulletin d'information, vraiment?

« *À compter de ce mois, la "Communication du président" fait peau neuve* », peut-on lire en mai 1989 dans En bref, sous la signature de Gisèle Floc'h Rousselle. « *Le bulletin En bref a pour objectif, en plus de perpétuer le lien de transparence établi depuis juin 1988 entre les membres et le Bureau, d'ajouter un contenu de référence professionnelle.* »[5] Dans les faits, En bref revient à

1 Amara OUERGHI, urbaniste et rédacteur en chef, éditorial de la revue l'*Urbaniste*, vol. 1, no 1, 1983, page 3.
2 Amara OUERGHI, urbaniste et rédacteur en chef, « De quoi se plaint-on? », l'*Urbaniste*, vol. 1, no 3, 1984, page 5.
3 Loraine TELLIER-COHEN, urbaniste et rédactrice en chef, « Du fond et de la forme », l'*Urbaniste*, vol. 3, no 1, 1985, page 5.
4 Loraine TELLIER-COHEN, urbaniste et rédactrice en chef, « L'heure juste », l'*Urbaniste*, vol. 5, no 2, 1988, page 4.
5 Gisèle FLOC'H ROUSSELLE, Présentation d'*En bref*, vol. 1, no 1, 1989, page 1.

la formule du bulletin d'information aux membres avec à peine huit pages pour son premier numéro alors que les derniers numéros de l'*Urbaniste* oscillaient entre 36 et 52 pages. Seule la chronique juridique a survécu à ce changement de cap de l'Ordre et la traditionnelle page *Vient de paraître*. Un graphisme simple et épuré est proposé aux lecteurs.

Dès le quatrième numéro, *En Bref* se bonifie avec un dossier qui à l'époque n'est constitué au début que d'un seul article. Les cinq derniers numéros n'ont de bref que le titre. La revue propose plus d'articles et s'intéresse aux dossiers d'actualité comme le développement viable, l'étalement urbain, la réforme du Code civil, le rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région ainsi que les états généraux du paysage. *En Bref* est sur le point de redevenir une véritable revue d'urbanisme.

Assumer ses ambitions

Le premier numéro d'*Urbanité* (format tabloïd), en décembre 1995, peut être vu également comme le dernier *En Bref*. La signature graphique d'*En Bref* est respectée, mais on y retrouve également celle d'*Urbanité*. « *À compter de ce numéro, notre publication trimestrielle s'appellera Urbanité. Pourquoi? Le Bureau a été unanimement d'accord sur le fait que notre image devait évoluer ou même être précurseur de notre évolution. Cette prémisse acceptée, une série de noms a été soumise au Bureau. D'emblée, c'est Urbanité qui a fait l'unanimité. L'étymologie latine urbinitas nous ramène plus à la notion de civilité qu'exclusivement à la notion de ville (lat. urbs qui était utilisé en opposition à rural). L'urbanité étant la politesse que donne l'usage du monde, nous pensons que ce nom représente et symbolise noblement tous nos membres.* »[6]

Au-delà de la mise en page qui se met au goût du jour, les deux principales évolutions d'*Urbanité* sont la présence de dossiers plus étoffés qu'un seul article et la présence d'entrevues avec les fondateurs et les pionniers de l'urbanisme aux Québec. Les dossiers traitent des thèmes récurrents (habitation, transport, patrimoine) et de thèmes en lien avec l'époque (mondialisation et décentralisation). Ces entrevues de fond permettent de voir l'histoire récente de l'urbanisme du point de vue très personnel de ces pionniers.

Quand la revue prend le bon format

Urbanité réapparaît en format magazine en noir et blanc, après un hiatus de deux ans. « *Ce laps de temps nous a certes permis de nous rendre compte de l'importance d'une vitrine pour les urbanistes du Québec* », explique le président du comité éditorial, François Cadotte. « *Mais plus encore, d'un besoin fondamental : celui d'un lieu d'échanges, de débats, de brassage d'idées pour tout ce qui touche la planification urbaine et régionale au Québec.* »

Le silence de deux ans a été mis à profit pour apporter plusieurs améliorations à la revue : nouveau format, page couverture couleur, textes plus courts et allant à l'essentiel, entente avec l'Institut canadien des urbanistes, nouvelles sections, nouvelles davantage axées sur la pratique des urbanistes. Les dossiers se bonifient et se spécialisent comme en font foi ceux sur l'affichage, le « pas dans ma cour », la gestion des terres publiques, le transport actif et les usages. « *Et la plus grande des améliorations, selon nous : Urbanité ne sera plus l'affaire d'une seule personne, mais d'un comité éditorial qui en planifiera le contenu, recevra aussi bien vos commentaires que vos articles.* »[7]

Promesse faite, promesse tenue! Au-delà de ces transformations, le comité éditorial se dote progressivement d'outils de gestion pour faciliter le suivi et la livraison de quatre numéros par année.

Amélioration continue et rayonnement

En 2008, la permanence de l'Ordre propose d'ajouter de la couleur au numéro. Il n'en fallait pas moins pour que le comité éditorial se lance dans

Hommage aux artisans d'*Urbanité*

« *Cet intérêt pour la revue repose sur des dossiers toujours pertinents, des articles utiles et surtout, des bénévoles. Que ce soit les auteurs, les membres du comité éditorial, la permanence de l'Ordre ou encore les collaborateurs, plusieurs personnes donnent de leur temps et de leur énergie pour mettre en mots et en images des concepts, des projets et des méthodes de travail propres à notre domaine et surtout, pour les présenter sous forme journalistique. Le succès d'Urbanité, on le doit à tous ces gens qui croient en l'importance de diffuser, de rayonner!* »[8]

Le comité éditorial tient à remercier tous les précédents rédacteurs en chef d'avoir su, au gré des numéros, informer les lecteurs de l'évolution de la revue. Ce texte se veut un hommage à ces personnes, un regard sur l'histoire de la revue, et surtout, un tremplin pour poursuivre le travail accompli. Merci à Amara Ouerghi, Loraine Tellier-Cohen, Gisèle Floc'h Rousselle, François Cadotte, François Goulet. Merci également aux membres actuels : Serge Vaugeois (coprésident), Paul Arsenault, Sergio Avellan, André-Anne Cadieux, Marie-Claude Cantin, François Goulet et Jacques Trudel. Merci aux anciens membres, du comité dont la liste serait trop longue pour tous les nommer ici. Merci aussi aux collaborateurs réguliers, dont Amélie Castaing-Rigaud et Marie-Soleil Brosseau, Charlotte Horny, Jean-Claude Marsan, Joël Thibert, aux collaborateurs de la chronique l'*Observatoire municipal* du MAMROT et nos juristes réguliers au fil du temps.

6 Gisèle FLOC'H ROUSSELLE, éditrice, Présentation d'*Urbanité* (tabloïd), 1995, vol. 1, no 1, p. 1.
7 François CADOTTE, président du comité éditorial, « *Urbanité* vous revient », Urbanité (noir et blanc), vol. 1, no 1, 2002.
8 Lacasse, Pascal et Serge Vaugeois, coprésidents du comité éditorial, *Faire rayonner la pratique et la profession*, *Urbanité*, été 2012, p. 4.

Évolution des couvertures de la revue depuis 1983

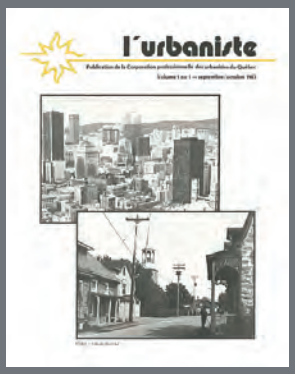

L'Urbaniste Les débuts
1983-1985
9 numéros

l'Urbaniste Personnalité
1985-1988
9 numéros

En bref
1989-1995
12 numéros

un grand chantier pour revoir la mise en page. « *Depuis longtemps, le comité désirait revoir le design du magazine en tenant compte des pratiques actuelles en matière d'édition de magazines* », écrit le président du comité éditorial, l'urbaniste François Goulet, en 2008. « *Nous avons réfléchi longuement aux modifications nécessaires, afin de présenter une revue plus écologique, plus épurée et plus agréable à consulter. Pour y arriver, nous avons décidé d'utiliser un papier 100 % recyclé au fini mat qui, nous l'espérons, n'en rendra la lecture que plus agréable. La grille graphique, le traitement des illustrations et la table des matières ont, eux aussi, été entièrement revus. Les nouvelles grand public ont été regroupées au début, celles qui concernent plus particulièrement les membres de l'Ordre viennent ensuite. Ce remodelage d'Urbanité (Urbanité couleur) s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Nous n'oublions pas pour autant l'essentiel, le contenu. Nous souhaitons offrir à nos lecteurs des textes qui répondent à leurs besoins.* »[9]

Cette transformation de 2008 a amené plusieurs petits chefs-d'œuvre autant en ce qui concerne la mise en page que la qualité des textes, mais également son lot d'excès. Les pages couverture se sont embellies, et le choix s'est progressivement tourné vers l'utilisation d'images comportant à la fois un aspect artistique et symbolique représentant la thématique du dossier.

Pour le comité éditorial, *Urbanité* est un outil de rayonnement de la pratique et de la profession. Cela se confirme par les sujets abordés, mais aussi par des demandes de différents groupes et médias, à la suite de plusieurs dossiers et articles. Mon collègue Serge Vaugeois et moi-même le constatons en 2012 : « L*es membres du comité éditorial et de la permanence ont eu, ces dernières années, à participer à des entrevues radiophoniques ou télévisées ou encore, à faire des conférences sur certains sujets, dont le transport actif, l'affichage publicitaire, la RUE et l'accessibilité.* »

« *Le rayonnement ne s'arrête pas là. Certains professeurs font appel au contenu de la revue dans leurs cours et les étudiants y ont recours pour faire leurs travaux. Des professionnels s'en*

Quelques citations encore d'actualité

« Je ne peux pas accepter une norme dans l'absolu. C'est d'ailleurs ce qui m'a conduit à prendre position pour le projet donnant accès au fleuve aux citoyens, proposé par la Ville de Longueuil, alors qu'il entraînait la destruction d'une frayère de brochets protégée par les normes environnementales. Pour atteindre des objectifs prioritaires, il faut accepter certains sacrifices. » Pierre Dansereau, revue l'*Urbaniste*, vol. 5 n° 1, page 9.

9 François GOULET, président du comité éditorial, « *Urbanité*, couleur vert (?) », Urbanité, juin 2008, page 5.
10 Pascal LACASSE et Serge VAUGEOIS, coprésidents du comité éditorial, « Faire rayonner la pratique et la Profession », *Urbanité*, été 2012, page 4.

Urbanité tabloïd
1995–2000
14 numéros

Urbanité noir et blanc
2002–2008
18 numéros

Urbanité couleur
2008–2012
18 numéros

Urbanité Design 50e
2013
4e numéro

servent pour des séances d'information, des comités de travail, des comités consultatifs d'urbanisme ou pour sensibiliser les élus. Des extraits de la revue se retrouvent également dans des guides ministériels. Plusieurs lecteurs nous disent qu'ils lisent la revue d'un bout à l'autre et la conservent précieusement dans leur bibliothèque comme référence. »[10]

Le comité éditorial propose depuis quelque temps au portail Internet *Québec municipal* des articles écrits par des urbanistes. Il s'agit là d'un autre moyen de faire rayonner la profession. Le comité éditorial gère aussi depuis 2012 une page Facebook, qui propose à près de 1000 abonnées du contenu souvent distinct de celui de la revue, des liens pertinents sur l'actualité de l'aménagement et de l'urbanisme, tout en informant ses abonnés de la mise en ligne des plus récents numéros de la revue.

La signature du 50e anniversaire

À l'aube de ce 50e anniversaire, Urbanité se renouvelle, mais retrouve surtout sa signature corporative sur la couverture. Concept tendance pour cette dernière mettant en valeur des images créatives, sommaire plus explicite et présentation épurée pour faciliter la lecture tout en respectant l'héritage de tous les membres bénévoles qui se sont investis dans cette aventure depuis les premiers numéros.

Pascal Lacasse, urbaniste, est le coprésident du comité éditorial d'Urbanité depuis 2010 et membre du comité éditorial depuis 2005.

« Le Sommet de Rio, c'est d'abord un appel de détresse lancé aux mieux nantis pour qu'ils arrêtent de piller les ressources et acceptent de partager avec les plus pauvres le patrimoine de la Terre. » Jules Dufour (revue *En bref*, numéro spécial sur le développement viable, 1994, page 22)

« L'urbaniste doit avoir mis le nez partout. Il doit avoir une solide formation de base, i.e. *un diplôme de premier cycle en architecture, en génie civil, en droit ou en toute autre discipline compatible. Le cycle de la maîtrise quant à lui devrait mettre l'accent sur l'intégration de ces connaissances et de ces techniques de manière à permettre à l'urbaniste de jouer avec compétence son rôle de chef d'orchestre dans sa tâche d'aménagiste fonctionnel et esthétique de la Cité. »* Jean-Claude La Haye (*Urbanité*, cahier spécial des fondateurs, vol. 2, no 2.)

Qui sont les urbanistes du Québec?

L'ORDRE COMPTE AUJOURD'HUI PLUS DE 1000 MEMBRES. FOCUS SUR LE PROFIL DE CES PROFESSIONNELS DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT.

»**PERRINE LAPIERRE,** urbaniste, est conseillère professionnelle au Service de l'urbanisme de la Ville de Laval

Évolution du nombre d'urbanistes depuis la fondation de l'Ordre 1963 à 2013

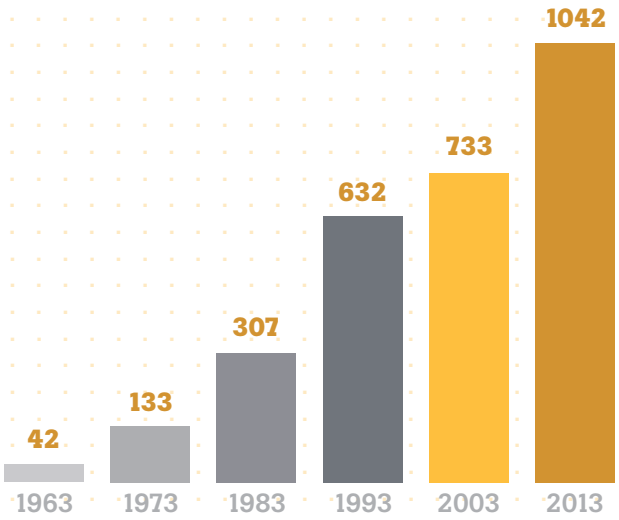

Depuis sa fondation il y a 50 ans, l'Ordre des urbanistes du Québec a connu une croissance continue du nombre de ses membres, ce qui démontre l'importance et la reconnaissance qu'a gagnées cette profession au fil de ces années. De 1942 à 1963, le nombre d'urbanistes au Québec est passé à 1 017 membres en 2013, auxquels s'ajoutent 25 membres émérites et 258 urbanistes stagiaires, pour un total de 1 300 membres. Évidemment, l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme au tournant des années 1970 aura contribué significativement à l'essor de l'urbanisme et de la profession.

Évolution du nombre de stagiaires de 1994 à 2013

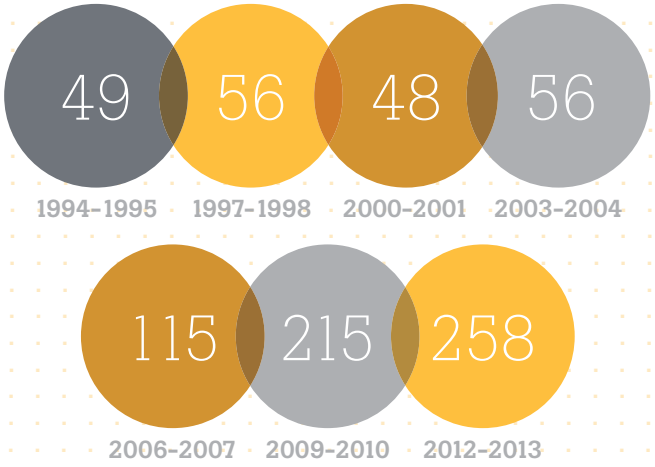

D'autre part, considérant l'importance grandissante des enjeux et des défis urbains actuels et à venir, les perspectives d'avenir pour la profession s'annoncent prometteuses et contribuent à attirer de nouveaux membres, comme en fait foi la croissance fulgurante du nombre de stagiaires depuis 2005. En effet, le nombre de stagiaires a été multiplié par 5, passant de 50 en moyenne par année entre 1994 et 2005, à plus de 250 en 2013.

Le secteur municipal, principal employeur

Les membres de l'OUQ gravitent dans différentes sphères d'activité, mais le secteur municipal, y compris les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comtés (MRC) et les organismes municipaux, demeure le principal employeur pour 60 % d'entre eux en 2013. Les ministères et les organismes gouvernementaux emploient pour leur part 9 % des membres, comparativement à 18 % pour les firmes de consultants dans le secteur privé. Finalement, environ 11 % des membres pratiquent soit à titre de travailleur autonome, au sein d'entreprises privées diverses, d'associations et d'organismes à but non lucratif (OBNL), soit dans le monde de l'enseignement collégial et universitaire.

Répartition des membres selon le type d'employeur

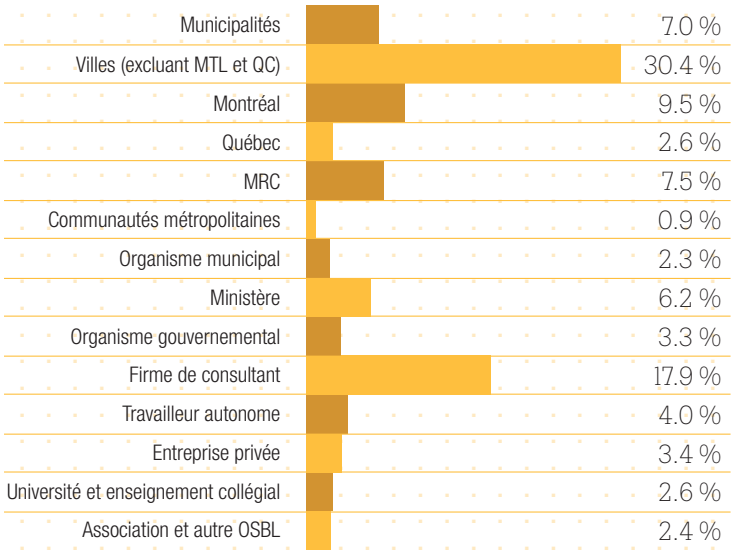

Répartition selon la région administrative et la catégorie de membre pour 2013

Du point de vue de la répartition géographique, le tiers des membres sont situés dans la région de Montréal. Les régions de l'Est et de l'Ouest accueillent chacune 20 % des membres, et la région du Centre en regroupe 25 % sur son territoire. Ces données n'ont rien d'étonnant, et cette répartition reflète la concentration globale de la population sur le territoire québécois, nous constatons que l'écart entre les genres demeure marqué. En effet, seulement le tiers des urbanistes sont des femmes. Toutefois, la situation tend à s'équilibrer du côté des urbanistes stagiaires dont 44 % sont des femmes. L'atteinte d'un équilibre homme-femme dans la profession apparaît évidemment comme une condition indispensable pour façonner nos milieux de vie à l'image de nos aspirations communes.

Régions	Tableau des membres				
	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Région de l'Est	**202**	**7**	**209**	**53**	**262**
01 - Bas Saint-Laurent	15	0	15	4	19
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	0	28	4	32
03 - Capitale-Nationale	126	7	133	39	172
09 - Côte-Nord	5	0	5	3	8
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	0	2	1	3
12 - Chaudière-Appalaches	26	0	26	2	28
Région Centre	**258**	**2**	**260**	**63**	**323**
04 - Mauricie	23	0	23	3	26
05 - Estrie	38	1	39	6	45
16 - Montérégie	182	1	183	48	231
17 - Centre du Québec	15	0	15	6	21
Région de Montréal	**336**	**13**	**349**	**75**	**424**
06 - Montréal	336	13	349	75	424
Région de l'Ouest	**189**	**1**	**190**	**62**	**252**
07 - Outaouais	34	0	34	13	47
08 - Abitibi-Témiscamingue	9	0	9	1	10
10 - Nord-du-Québec	1	0	1	1	2
13 - Laval	28	0	28	13	41
14 - Lanaudière	45	1	46	12	58
15 - Laurentides	72	0	72	22	94
Hors Québec	**32**	**2**	**34**	**5**	**39**
Total des membres	**1017**	**25**	**1042**	**258**	**1300**

50 projets qui ont marqué 50 années d'urbanisme au Québec

»**LUC TITTLEY,** urbaniste

L'année 2013 marque le 50e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec. Cinquante ans, ça justifie un survol rétrospectif sur l'évolution de l'urbanisme au Québec. Pour illustrer cette évolution, l'Ordre a retenu 50 projets ou événements marquants parmi une centaine de suggestions transmises par les membres. Ces 50 projets ou événements émanent du secteur public comme du secteur privé, ils parlent d'urbanité comme de ruralité. En somme, ils reflètent l'ensemble de notre champ de pratique.

Le palmarès retenu est constitué d'une liste de réalisations et de moments charnières qui ont fait évoluer les valeurs, les pratiques et le cadre juridique dans lequel nous œuvrons comme professionnels de l'urbanisme. Celle-ci n'est pas exhaustive, ni le reflet absolu des meilleures réalisations des 50 dernières années. Elle se veut avant tout un survol et un exercice de mémoire. Ce faisant, elle témoigne de la largeur et de la profondeur qu'a atteinte la pratique de l'urbanisme après 50 ans seulement.

Les 50 moments charnières retenus sont présentés sous la forme de fiches réunies dans un tableau. Ils appartiennent à cinq catégories, chacune comprenant un certain nombre de sous-catégories. Les catégories retenues donnent un aperçu de la diversité et des multiples dimensions de notre pratique.

Nous vous invitons à vous rendre au ouq.qc.ca/50 (bientôt en ligne) afin de découvrir le processus de sélection de ces 50 projets marquants. Vous pourrez également parcourir la fiche détaillée de chacune de ces réalisations.

Catégorie	Thème	Titre	Localisation	Date
Instrumentation	Opération pionnière	La mission de planification régionale du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec	Est du Québec	1963
		La Commission provinciale sur l'urbanisme (*rapport La Haye*) : la volonté de structurer la pratique de l'urbanisme	Québec (Province)	
		Le Service de l'aménagement du territoire de la région aéroportuaire de Mirabel (BANAIQ/SATRA) : un laboratoire pour les outils de planification territoriale	Couronne nord de Montréal	1970
		La création de la Vice-présidence Environnement d'Hydro-Québec : le développement des méthodes d'évaluation des impacts environnementaux	Québec (Province)	1974
		Les États généraux du paysage québécois : vers un rapprochement interdisciplinaire		1995
	Cadre législatif	Autres législations : Loi sur le qualité de l'environnement, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, Loi sur la conservation du patrimoine naturel, Loi sur le patrimoine culturel	Québec (Province)	1972 à 2012
		La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U) : un document législatif fondateur		1979
	Programmes et politiques	L'entente entre le ministère des Affaires culturelles et les villes de Montréal et de Québec concernant la mise en valeur du patrimoine culturel (ententes MAC-Ville)	Montréal et Québec	1979
		L'Opération 10 000 logements : l'accès à la propriété comme frein à l'exode des ménages en banlieue	Montréal	1979
Vision	Élément structurant	Montréal Horizon 2000 : première vision métropolitaine pour la grande région de Montréal	Grande région de Montréal	1963
		Le métro de Montréal et son impact sur le développement du Grand Montréal		1966
		Le Plan de la Capitale nationale du Canada: une vision intégrée et à long terme	Gatineau	1999
		Le Quartier des spectacles : où culture et affaires se rencontrent	Montréal	2003
	Projet signature	Le réseau piétonnier intérieur de Montréal : un partenariat public-privé avant l'heure	Montréal	1963
		Expo '67 - Terre des Hommes: un lieu emblématique		1967
		La Cité des rivières : un projet de renouveau urbain	Sherbrooke	1999
		La Cité verte : la valorisation écoresponsable d'un site urbain	Québec	2005
	Concertation	Les parcs régionaux (Parcs-nature) : poumons de la Communauté urbaine de Montréal	Île de Montréal	1976
		Le projet Archipel : un concept métropolitain de mise en valeur intégrée de l'eau	Région de Montréal	1979
		Les plans de mobilité durable : un outil complémentaire à la planification du territoire	Québec (Province)	2008
		Les plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM et de la CMQ : la maturation de la planification territoriale métropolitaine	Région de Montréal et de Québec	2011
	Processus	Le 1er plan d'urbanisme de Montréal : une démarche de réconciliation des acteurs au profit d'un cadre rationalisé de développement urbain	Montréal	1992

Catégorie	Thème	Titre	Localisation	Date
Mise en valeur	Sauvegarde et réhabilitation	L'arrondissement historique du Vieux-Montréal : renouer avec le lieu fondateur	Montréal	1964
		Le quartier Milton Parc : la mobilisation citoyenne		1970
		L'arrondissement historique du Vieux-Québec : tabler sur un atout distinctif unique	Québec	1978
		La restauration et la mise en valeur du centre-ville de Trois-Rivières : issues d'initiatives d'animation communautaire et de revitalisation économique intégrée	Trois-Rivières	1984
		Le secteur de la place Simon-Valois : un projet de redéveloppement complexe	Montréal	2001
	Espace fondateur	Le réaménagement des berges du canal de Lachine : catalyseur de la requalification du Sud-Ouest	Montréal	1978
		La revalorisation des berges de la rivière Saint-Charles : pour des activités de plein air au coeur de la ville	Québec	1996
		Ouverture de la Cité de l'énergie de Shawinigan : miser sur son passé industriel unique	Shawinigan	1997
		Le Quartier Saint-Roch : émergence d'un centre-ville revitalisé	Québec	1998
		La Promenade Samuel de Champlain à Québec et la Promenade de la Mer à Rimouski : deux initiatives réussies visant à renouer avec le fleuve	Québec et Rimouski	2003
		Le réaménagement de la place Bourget de Joliette : faire revivre le coeur de la communauté	Joliette	2009
Ensemble urbain et immobilier	Quartiers centraux	L'Ile-des-Soeurs : la création d'une Cité-Jardin	Montréal	1962
		Le Domaine Saint-Sulpice : la force des coopératives d'habitation		
		Le site Angus : la requalification et l'intégration d'une friche industrielle		1980
		L'ouverture du Quartier international de Montréal : un quartier d'affaires prestigieux de classe mondiale		2004
	Autres quartiers ou municipalités	La Pointe Sainte-Foy : création d'une collectivité nouvelle	Québec	1970
		Collectivité nouvelle : première génération d'un quartier vert	Longueuil	1980
		La Station Mont-Tremblant : un village de vacances international	Mont-Tremblant	1991
		Le quartier Bois-Franc : inspiré des principes du nouvel urbanisme	Montréal	1992
		Anjou-sur-le-Lac : une approche de design urbain et un processus participatif innovant	Montréal	1994
		Le quartier Chamberry : un projet qui marie milieux naturels et habitat contemporain	Blainville	2007
Sensibilisation	Agent de changement	Vélo Québec et le développement des réseaux cyclables au Québec	Québec (Province)	1967
		Fondation Rues principales : l'accompagnement des municipalités pour la revitalisation des axes commerciaux		1984
		Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et la TOHU : un lieu d'expérimentation	Montréal	1984 et 2004
		Les Amis du Champ des Possibles : le communautarisme actif et responsable		2010
	Formation	Les guides et études du MAMROT : démocratie et prise de décision, gestion municipale, bonnes pratiques urbaines, veille technologique	Québec (Province)	-
		Les programmes universitaires reconnus en urbanisme et de recherche en études urbaines : Université de Montréal, Université McGill, Université Laval, Université du Québec à Montréal ainsi que l'INRS-Urbanisation.		-
		Vivre en Ville : véhicule de réflexion, d'innovation et d'action en matière de collectivités viables		1995

Au cœur des villes

Dans le cadre du numéro qui marque le 50e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec, le comité éditorial de la revue *Urbanité* a souhaité accorder une reconnaissance particulière à des projets qui témoignent bien du savoir-faire des urbanistes. Cinq projets réalisés dans diverses régions du Québec sont donc à l'honneur dans les paragraphes qui suivent.

Quartier international de Montréal

»**CLÉMENT DEMERS,** urbaniste

Situé entre le Centre des affaires et le Vieux-Montréal, le Quartier international est un nouvel espace urbain, inauguré en 2004. La conception du projet a été assurée par la firme **Daoust Lestage, architecture — design urbain**, en collaboration avec **Provencher Roy** et associés pour l'exécution (consortium DLPRA). Il s'agit d'un projet d'aménagement urbain d'envergure couvrant 27 hectares, dont huit aménagés, le Quartier international a contribué de façon significative à favoriser le développement de la vocation internationale de Montréal. L'aménagement urbain contemporain, prestigieux et exclusif, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité, tous modes de transport confondus, ont permis de créer une nouvelle adresse tout en offrant un cadre de vie exceptionnel en plein cœur du centre-ville de Montréal.

Ce projet de 90 millions de dollars, fruit d'un partenariat original entre les secteurs public (74 millions) et privé (16 millions), a généré en dix ans plus d'un milliard et demi de dollars d'investissement immobilier résidentiel, hôtelier, commercial, institutionnel et de bureaux.

OIM

Le Quartier international est vite devenu une vitrine montréalaise du savoir-faire d'ici, qui fait une place de choix au design sous toutes ses formes : urbanisme, architecture, design urbain, architecture du paysage et design industriel tout en intégrant de nombreuses œuvres d'art publiques. Le réaménagement du square Victoria et sa série de fontaines, ainsi que la création de la place Jean-Paul-Riopelle avec sa sculpture-fontaine « La Joute » et son cercle de feu ne sont que quelques-uns des attraits que les visiteurs et congressistes peuvent désormais découvrir.

Le projet du Quartier international de Montréal s'est mérité plus de 30 prix nationaux ou internationaux dans 15 domaines différents témoignant ainsi de la grande réussite de cette réalisation et des importantes retombées pour toute la communauté montréalaise et québécoise.

Trois-Rivières : un centre-ville planifié

»**DENIS RICARD,** urbaniste

Il y a cinquante ans, le centre-ville de Trois-Rivières donnait des signes de décroissance… Il est aujourd'hui reconnu pour sa vitalité. Voici pourquoi.

Retour en 1963. Un premier plan directeur réalisé par la firme d'urbanisme **Bégin-Robert** identifie une série d'interventions. En parallèle, on va procéder à la création de la Place de l'Hôtel-de-Ville, qui vaudra à ses auteurs le prix national Vincent-Massey.

Au début des années 1980, on peut envisager de nouvelles interventions lorsque la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se trouve modifiée pour permettre l'adoption de programmes particuliers d'urbanisme. Trois-Rivières va sauter sur l'occasion. Son maire Gilles Beaudoin et son directeur de l'urbanisme André Laneuville sont de chauds partisans d'une revitalisation du centre-ville trifluvien, un espace à la fois historique, commercial, institutionnel et culturel.

La firme **BGH Planning** aura le mandat de rédiger le document d'orientation, qui paraîtra en 1984. Pour les décideurs, il s'agira ensuite de traduire la vision des urbanistes dans un cadre réglementaire qui sera appliqué rigoureusement. L'année suivante, Trois-Rivières se donnera les moyens de ses ambitions, en se prévalant du programme provincial Revi-Centre. On pourra ainsi créer un contexte favorable aux investissements, avec des interventions telles la restauration des façades, l'enfouissement des fils, l'ajout de mobilier urbain, l'acquisition de propriétés et le recours aux appels de propositions.

Les résultats vont se succéder, grâce à une série d'investissements privés et publics : salle de spectacles (1987), parc portuaire (1988), siège régional d'Hydro-Québec (1990), stationnement étagé et grand hôtel avec centre de congrès (1991), etc.

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (VINCENT POIRIER)

Cet élan va se poursuivre dans la nouvelle Ville issue de la fusion municipale, qui conserve les mêmes ambitions et qui dispose d'encore plus de moyens.

Autre contexte, même objectif!

VILLE DE QUÉBEC

Quartier Saint-Roch à Québec : la renaissance d'un centre-ville

»**NATHALIE PRUD'HOMME,** urbaniste

La revitalisation du quartier Saint-Roch, sur une dizaine d'années, a été l'une des grandes opérations d'aménagement urbain au Québec. Le contexte du quartier Saint-Roch dans les années 1980 est celui de bien des centres-villes nord-américains qui ont perdu leur dynamisme économique au profit de la banlieue. Malgré plusieurs interventions, telles que la construction de la bibliothèque Gabrielle-Roy ou l'aménagement de la gare intermodale, le quartier est demeuré moribond.

En 1989, la réanimation de Saint-Roch devient un enjeu électoral. La renaissance du centre-ville sur la base de la poursuite du tissu urbain traditionnel devient le leitmotiv de l'administration municipale. Cette vision s'appuie sur trois grands axes de développement : la création, l'éducation et les nouvelles technologies.

L'embellissement et la végétalisation ont été les éléments déclencheurs de l'opération. Le beau attire. Dans cette perspective, le Jardin Saint-Roch a poussé au centre du quartier, et les axes de circulation ont été verdis.

Cette stratégie a permis de transformer des industries en ateliers d'artistes. Les terrains vacants ont été développés et investis par des habitations et des bureaux. Les fonctions commerciales se sont redéfinies et de nouvelles institutions d'enseignement universitaire ont agi comme vecteurs de développement. Enfin, les nouvelles technologies ont permis de développer une nouvelle économie pour le quartier et pour la ville.

La stratégie à la base du succès de la renaissance de Saint-Roch a été articulée à partir des éléments suivants : une forte volonté politique, une priorité accordée au centre-ville, l'embellissement du quartier, l'engagement financier de la Ville de Québec, la priorisation de pistes d'action, le maintien et l'implication de la population locale, l'intérêt du gouvernement du Québec à devenir partenaire de la démarche ainsi que l'attraction de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises.

La Promenade de la Mer à Rimouski

»**LUC TITTLEY,** urbaniste

Dans les années 1960, la ville de Rimouski a été isolée de la rive du fleuve Saint-Laurent par la construction du boulevard René-Lepage destiné à faciliter le transit et l'accès véhiculaire au centre-ville. L'effet de barrière créé par ce boulevard urbain a été régulièrement dénoncé au cours des décennies suivantes. En 2003, alors que le ministère des Transports du Québec procède à la réfection du mur de soutènement de la route, la Ville de Rimouski décide de rétablir l'accès au fleuve pour les piétons et les cyclistes. La « Promenade de la Mer » est née. Cette bande riveraine s'étend sur trois kilomètres face au centre-ville.

Le concept d'aménagement a été proposé par les professionnels du **Groupe IBI/DAA**. Les aménagements réalisés ont permis de créer un nouveau front de mer animé qui offre un contact avec le fleuve et son littoral et qui est suffisamment attrayant pour contrer l'effet de barrière du boulevard. Il offre aussi des portes d'accès entre le centre-ville et la promenade riveraine à chaque intersection avec le boulevard. La Promenade assure une signature distinctive à la ville de Rimouski, en lien avec sa relation intime avec le fleuve.

Le design des kiosques et des belvédères, tout comme l'aménagement du point d'observation, s'inspirent de l'architecture des bateaux blancs qui sillonnaient jadis le fleuve. Le projet a reçu le Mérite national 2004 de l'Association des architectes-paysagistes du Canada et le prix Les Arts et la Ville (2003), ainsi que le premier prix de la Sécurité routière décerné par l'AQTR.

IBI/DAA

IBI/DAA

Place Bourget à Joliette : le design urbain à son meilleur

»MARTIN ADAM

L'espace urbain de la place Bourget a longtemps été le cœur autant économique qu'administratif et juridique de la ville de Joliette. Perdant graduellement son pouvoir d'attraction, le centre-ville de Joliette a amorcé un certain déclin au profit des centres commerciaux et des places d'affaires situés en périphérie.

Le mandat de réaménagement de la place Bourget confié à **Daoust Lestage inc. architecture – design urbain** consistait à redonner à la ville un cœur dynamique. Le repositionnement du centre-ville comme espace convivial et attirant, autant pour les automobilistes que pour les piétons et les cyclistes, impliquait une révision complète des emprises de la chaussée et des trottoirs afin de récupérer le plus d'espace possible au profit de la nouvelle place Bourget et des trottoirs périphériques. Le projet, inauguré en 2009, a fait passer la configuration actuelle de l'espace de type esplanade avec terre-plein d'une largeur d'environ 16 mètres, à une réelle configuration de place publique avec une largeur de près de 30 mètres. Les chaussées ont été recalibrées de façon à offrir suffisamment d'espaces pour accommoder tous les types d'usagers. Les trottoirs élargis rendent possibles l'aménagement de terrasses et l'implantation d'un alignement d'arbres et de mobiliers urbains. Six fontaines monumentales évoquant le pouvoir hydraulique de la rivière L'Assomption complètent les aménagements de la place Bourget.

Le parti conceptuel prend appui sur une série d'éléments se juxtaposant (matériaux de surface, structure végétale, fontaines, réminiscence des traces historiques) pour former un tout cohérent permettant de géométriser la place, d'introduire des niveaux de lectures multiples et de créer différents sous-espaces. Le concept d'aménagement s'inspire autant des notions rigoureuses de figure urbaine archétypale que de la réinterprétation libre de certains aspects de la culture et de l'histoire de Joliette.

MARC CRAMER

CIVILISER LE CHANGEMENT

CONGRÈS ANNUEL DES URBANISTES

23 AU **25 OCTOBRE** 2013
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

LES URBANISTES, CINQUANTE ANS À CIVILISER LE CHANGEMENT

Ordre des Urbanistes du Québec

Vous recherchez un urbaniste?

Ordre des Urbanistes du Québec

Soyez

Percutant
Votre offre d'emploi est acheminée individuellement à tous les urbanistes par courrier électronique : uniquement votre offre !

Efficace
Fini la lecture de curriculum vitae de candidats n'ayant pas les compétences requises.

Rapide
Aucun délai : la transmission par courriel est immédiate.

Visez juste !

Serena Hillaert
450 227-8414, poste 311
866 227-8414
shillaert@cpsmedia.ca

KORN

» OCTOBRE2013

23 au 25 octobre

Activité : Congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec – Civiliser le changement
Organisateur : Ordre des urbanistes du Québec
Lieu : Palais des congrès, Montréal
Information : agodon@ouq.qc.ca

» NOVEMBRE2013

8 et 15 novembre

Formation – La gestion des eaux pluviales: un outil pour les collectivités durables
Organisateur : Ordre des urbanistes du Québec
Lieu : Montréal et Québec
Information : agodon@ouq.qc.ca

19 et 20 novembre

Formation – Miser sur la transparence
Organisateur : Ordre des urbanistes du Québec
Lieu : Montréal et Québec
Information : agodon@ouq.qc.ca

29 novembre

Examen d'admission à l'Ordre des urbanistes du Québec
Organisateur : Ordre des urbanistes du Québec
Lieu : Montréal
Information : ncorso@ouq.qc.ca

La revue *Urbanité*
Tirage : 2 500 exemplaires

DISTRIBUTION
Membres de l'OUQ – 1011 • Abonnés et autres – 1489

MISSION
PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes;
INFORMER les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme;
FORMER sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

COMITÉ ÉDITORIAL
Pascal Lacasse, coprésident – Serge Vaugeois, coprésident – François Goulet – Paul Arsenault – Jacques Trudel – Sergio Avellan – André-Anne Cadieux – Marie-Claude Cantin

COLLABORATEURS
Marie-Soleil Brosseau – André Boisvert – Amélie Castaign Rigaud – Pénélope Darcy – Raphaël Fischler – Perrine Lapierre

CONCEPTION GRAPHIQUE
Lucie Laverdure – L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION
Geneviève Bournival

PUBLICITÉ
CPS Média inc.
Serena Hillaert, conseillère publicitaire
shillaert@cpsmedia.ca | 450 227-8414, poste 311
www.cpsmedia.com

IMPRIMERIE
Imprimerie F.L. Chicoine
Abonnements, information et suggestions
www.ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 26
agodon@ouq.qc.ca

AUTEURS
Vous êtes invités à soumettre vos articles ou textes au comité éditorial. Le comité éditorial se réserve le droit de publier ou de refuser un article.
Information : www.ouq.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec • Bibliothèque nationale du Canada
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion de l'Ordre et n'engagent que l'auteur.

Le genre utilisé dans cette publication englobe le féminin et le masculin dans le seul but d'en alléger la présentation.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

Administrateurs :
Robert Cooke, président
Donald Bonsant, vice-président
Mathieu Bélanger, trésorier
Louise Audet, administratrice
Marie-Josée Casaubon, administratrice
Raphaël Fischler, administrateur
Guillaume Neveu, administrateur
Florent Gagné, administrateur nommé
Marjolaine Lafortune, administratrice nommée

Permanence :
Claude Beaulac, directeur général
Odette Michaud, adjointe à la direction et secrétaire de l'Ordre
Nathalie Corso, coordonnatrice, admission et qualité
Geneviève Masson, chargée des communications
Andréanne Godon, chargée des communications
Geneviève Ballard, secrétaire-réceptionniste

Adresse :
85, rue Saint-Paul Ouest
4e étage, bureau 410, Montréal, QC, H2Y 3V4
514 849-1177 • www.ouq.qc.ca

Imaginez les Possibilités

Le Québec Choisit le Vinyle

La Polyvalence de la conception n'est que le début.

Commencez par le fait que seuls les revêtements de vinyle offrent la palette diversifiée de profils pré-finis, couleurs, textures, garnitures et accessoires pour répondre à un éventail de styles de balayage à domicile et de goûts de conception.

Maintenant, considérons la façon dont il a été prouvé pour résister à l'épreuve du temps, y compris la rétention de la couleur, avec considérablement moins d'impact sur l'environnement que le fibrociment ou la brique. Puis ajouter quelques-unes des garanties les plus longues et les plus fortes dans l'industrie du revêtement.

Magnifiquement polyvalent. Vérifiable vert. Une valeur sans égale. Il n'est pas étonnant que le revêtement de vinyle d'aujourd'hui est le revêtement extérieur le plus populaire au Canada.

Pour en savoir plus
www.choisitlevinyle.org

©2013 Vinyl Siding Institute, Inc.

FÉLICITATIONS ET BON ANNIVERSAIRE À **L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC**

Au cours des cinquante dernières années,
l'Ordre des urbanistes du Québec a été un catalyseur
des changements et des nouvelles pratiques de l'urbanisme
au Québec

Proposition de réutilisation de l'emprise ferroviaire abandonnée – Vieux Pointe-aux-Trembles

Dans la même foulée, AECOM et l'ensemble de ses urbanistes, tous fiers membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, contribuent au développement de pratiques innovantes en Aménagement du territoire et sont fiers de contribuer au rayonnement de la profession au Québec

AECOM | Urbanisme et Aménagement Durable

www.aecom.com